

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Areva

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie - Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Areva

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Areva, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes consolidés :

- la note 24 qui expose les difficultés d'exécution de contrats d'étude et de réalisation d'éléments d'un réacteur prototype expérimental, et le montant des surcoûts de 120 à 200 millions d'euros induits par le décalage avéré du planning du projet non pris en compte dans la perte à terminaison de ce contrat. Cette note décrit également les discussions en cours avec le client pour poursuivre le projet sans supporter ces surcoûts. La non-réalisation de cette hypothèse pourrait conduire à une hausse significative des provisions comptabilisées ;
- la note 24 qui expose les raisons qui ont conduit Areva à appliquer le paragraphe 32 de la norme IAS 11 à compter du second semestre 2013 et qui décrit les modalités de comptabilisation applicables au contrat OL3. En outre, cette note précise les conditions de réalisation de ce contrat et la sensibilité du résultat à terminaison aux risques juridiques, ainsi qu'aux modalités opérationnelles de fin de construction et d'essai jusqu'à la mise en service du réacteur ;
- les notes 1.2.5 et 9 qui exposent le traitement et l'incidence sur les comptes consolidés des activités destinées à être cédées (activités éolienne et solaire, ainsi qu'une filiale spécialisée dans le domaine des services informatiques) ;
- les notes 1.18 et 13 qui exposent les modalités d'évaluation des provisions pour opérations de fin de cycle, et leur sensibilité aux hypothèses retenues en termes de procédés techniques, de coûts, d'échéanciers de décaissements et de taux d'inflation et d'actualisation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Areva constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites en notes 1.8 et 24 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des résultats à terminaison et leurs évolutions. Nous avons examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et avons revu les calculs effectués ;
- l'évaluation des provisions pour opérations de fin de cycle a été effectuée suivant les modalités décrites en note 1.18 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons revu la mise en œuvre de ces modalités, les hypothèses retenues et les devis obtenus. En contrepartie de ces provisions, Areva constate des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle qui comprennent un portefeuille dédié constitué de lignes d'actions détenues en direct et de parts de FCP actions et obligations. Les objectifs de gestion et les principes d'évaluation de ce portefeuille sont décrits dans les notes 13, 1.13.1, 1.13.3 et 1.13.8 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes retenues et l'évaluation des provisions pour dépréciation des actifs financiers de couverture ;
- les goodwill, les actifs incorporels et les actifs corporels ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les principes et hypothèses décrits en notes 1.10, 10, 11 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de réalisation de ces tests, apprécié la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles du plan d'actions stratégique d'Areva et l'approche retenue pour estimer les valeurs de revente de certains actifs miniers. Nous avons également vérifié que les notes 1.10, 10, 11 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée ;

- les principes de reconnaissance des impôts différés actifs sont décrits dans les notes 1.23 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de réalisation de ces estimations, vérifié la cohérence des prévisions de résultats fiscaux pris en compte avec le plan d'actions stratégique et apprécié les horizons de temps considérés au regard notamment de la durée de vie des reports déficitaires et de la situation spécifique de chaque périmètre fiscal ;
- les principes comptables relatifs aux avantages au personnel décrits dans les notes 1, 1.1, 1.16 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes retenues et avons revu l'évaluation des actifs de couverture à la valeur de marché ;
- nous avons examiné les procédures en vigueur qui ont pour objet de recenser, d'évaluer et de traduire au plan comptable les risques, les litiges ainsi que les passifs éventuels d'Areva. Nous avons également vérifié que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures sont décrits de façon appropriée dans les états financiers et notamment en notes 24 et 34 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 26 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit



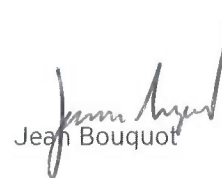
Juliette Decoux



Jean-Louis Simon



Aymeric de La Morandière



Jean Bouquot

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

→ 20.1. Comptes consolidés 2013

20.1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes en annexe	2013	2012 *
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	9 240	8 886
Autres produits de l'activité		49	63
Coût des produits et services vendus		(7 990)	(7 955)
Marge brute		1 299	994
Frais Recherche et Développement		(293)	(311)
Frais commerciaux		(215)	(221)
Frais généraux et administratifs		(390)	(406)
Autres charges opérationnelles	6	(481)	(432)
Autres produits opérationnels	6	92	683
RESULTAT OPERATIONNEL		11	306
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		44	51
Coût de l'endettement financier brut		(258)	(232)
Coût de l'endettement financier net		(214)	(181)
Autres charges financières		(459)	(535)
Autres produits financiers		424	398
Autres charges et produits financiers		(34)	(137)
RESULTAT FINANCIER	7	(248)	(318)
Impôts sur les résultats	8	62	152
RESULTAT NET D'ENSEMBLE DES ENTREPRISES INTEGREES		(175)	140
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	14	-	11
RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES POURSUIVIES		(175)	151
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession	9	(248)	(226)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(423)	(74)
Dont attribuable :			
Au Groupe :			
Résultat net des activités poursuivies		(255)	115
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		(238)	(214)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(494)	(99)
Aux intérêts minoritaires :			
Résultat net des activités poursuivies		80	36
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		(9)	(12)
RESULTAT NET PART DES MINORITAIRES		71	24
Nombre d'actions		383 204 852	383 204 852
Nombre moyen d'actions		383 204 852	383 204 852
Nombre moyen d'actions propres		2 614 543	2 182 826
Nombre moyen d'actions hors actions propres		380 590 309	381 022 026
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe par action		-0,67	0,30
Résultat net part du Groupe par action		-1,30	-0,26
Résultat net part du Groupe par action dilué ⁽¹⁾		-1,30	-0,26

(1) AREVA n'a pas mis en place d'instruments dilutifs sur son capital.

* : En application de la norme IFRS 5, les états financiers 2012 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 37.

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012 *
Résultat net	(423)	(74)
Autres éléments du résultat global		
Éléments non recyclables au compte de résultat	71	(299)
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	91	(324)
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(20)	26
Éléments recyclables au compte de résultat	(152)	178
Écarts de conversion des sociétés intégrées	(181)	(33)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	108	294
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	(15)	1
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(56)	(68)
Autres éléments du résultat global relatifs aux activités cédées ou en cours de cession	21	5
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt	(29)	(18)
Actifs non courants destinés à être cédés	-	(3)
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	(81)	(121)
RESULTAT GLOBAL	(504)	(195)
• Part du Groupe	(562)	(217)
• Intérêts minoritaires	58	22

* : En application de la norme IFRS 5, les états financiers 2012 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 37.

20.1.3. BILAN CONSOLIDE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes en annexe	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIFS NON COURANTS		23 052	22 107
Goodwills	10	3 864	3 998
Immobilisations incorporelles	11	2 641	2 961
Immobilisations corporelles	12	8 731	7 738
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	13	199	217
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	13	6 057	5 695
Titres des entreprises associées (mises en équivalence)	14	145	175
Autres actifs financiers non courants	15	262	294
Actifs d'impôts différés	8	1 153	1 029
ACTIFS COURANTS		9 038	9 148
Stocks et en-cours	16	2 331	2 608
Clients et comptes rattachés	17	2 067	2 130
Autres créances opérationnelles	18	1 962	2 079
Impôts courants – actif	8	80	92
Autres créances non opérationnelles		106	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	1 761	1 543
Autres actifs financiers courants	20	88	358
Actifs non courants et actifs des activités destinés à être cédés	9	643	225
TOTAL ACTIF		32 090	31 255

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes en annexe	31 décembre 2013	31 décembre 2012
CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES		5 082	5 556
Capital	21	1 456	1 456
Primes et réserves consolidées		3 298	3 759
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel		(317)	(385)
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers		330	286
Réserves de conversion		(94)	57
Capitaux propres – part du Groupe		4 673	5 174
Intérêts minoritaires	22	408	382
PASSIFS NON COURANTS		14 284	14 107
Avantages du personnel	23	1 958	2 026
Provisions pour opérations de fin de cycle	13	6 437	6 331
Autres provisions non courantes	24	199	163
Dettes financières non courantes	25	5 659	5 564
Passifs d'impôts différés	8	31	23
PASSIFS COURANTS		12 725	11 593
Provisions courantes	24	2 724	2 562
Dettes financières courantes	25	517	286
Avances et acomptes reçus	26	4 545	4 004
Fournisseurs et comptes rattachés		1 817	1 928
Autres dettes opérationnelles	27	2 582	2 581
Impôts courants - passif	8	80	72
Autres dettes non opérationnelles	27	70	87
Passifs des activités destinées à être cédées	9	389	73
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		32 090	31 255

20.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes en annexe	Exercice 2013	Exercice 2012 *
Résultat net de l'ensemble		(423)	(74)
Moins : résultat des activités cédées		248	226
Résultat net des activités poursuivies		(175)	151
Perte (profit) des entreprises associées		-	(11)
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois		756	950
Perte de valeur des goodwill		4	-
Dotation nette (reprise nette) aux provisions		81	(179)
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions		339	432
Charge d'impôts (courants et différés)		(62)	(153)
Intérêts nets compris dans le coût de l'endettement financier		216	184
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et titres de transaction de plus de trois mois, variation de juste valeur		(227)	(388)
Autres éléments sans effet de trésorerie		(54)	(152)
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts		877	836
Intérêts nets reçus (versés)		(201)	(181)
Impôts versés		(143)	(219)
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts		534	436
Variation du besoin en fonds de roulement	28	518	310
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE		1 052	746
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 422)	(2 021)
Acquisitions d'actifs financiers non courants et prêts accordés		(1 934)	(3 425)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise		4	(5)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		7	128
Cessions d'actifs financiers non courants et remboursements de prêts		1 976	3 510
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée		5	754
Dividendes reçus des entreprises associées (mises en équivalence)		1	2
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 364)	(1 056)
Augmentations de capital de la société mère, augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires des sociétés intégrées		-	4
Rachats d'actions propres		44	(46)
Transactions avec les actionnaires minoritaires		37	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées		(33)	(112)
Augmentation (diminution) des dettes financières		224	(254)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		272	(406)
Diminution (augmentation) des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		211	(179)
Impact des variations de taux de change		(17)	(13)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR LES ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION	9	28	126
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		181	(784)
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		1 489	2 273
Trésorerie à la clôture	19	1 761	1 543
Moins : concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	25	(87)	(60)
Trésorerie nette des activités cédées ou en cours de cession		(4)	5
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		1 670	1 489

* : En application de la norme IFRS 5, les états financiers 2012 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 37.

La « Trésorerie nette » prise en compte pour l'établissement du Tableau des Flux de Trésorerie se compose :

- de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », (cf. note 19) qui inclut :
 - o les disponibilités et comptes courants financiers, et
 - o les titres détenus aux fins de transaction sans risque à moins de trois mois à l'origine et les SICAV monétaires ;
- sous déduction des concours bancaires et des comptes courants financiers créditeurs, compris dans les dettes financières courantes (cf. note 25) ;
- des deux éléments précédents se rapportant aux activités en cours de cession.

20.1.5. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions et de certificats d'investis- sment	Capital	Primes et avantages Réserve	Gains et pertes actuariels sur personnel	Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	Réserves de conversion	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minori- taires	Total capitaux propres et intérêts minori- taires
1^{ER} JANVIER 2012	381 999 602	1 456	3 916	(99)	71	104	5 449	514	5 963
Résultat de l'exercice 2012			(99)				(99)	24	(74)
Autres éléments du résultat global				(286)	214	(46)	(118)	(3)	(121)
Résultat global			(99)	(286)	214	(46)	(217)	22	(195)
Dividendes distribués**								(112)	(112)
Rachat d'actions propres	(3 398 240)		(46)				(46)		(46)
Augmentation de capital									
Autres transactions avec les actionnaires			(13)				(13)	(42)	(55)
31 DECEMBRE 2012	378 601 362	1 456	3 759	(385)	286	57	5 174	382	5 556
Résultat de l'exercice 2013			(494)				(494)	71	(423)
Autres éléments du résultat global (cf. note 21)				69	44	(181)	(68)	(13)	(81)
Résultat global			(494)	69	44	(181)	(562)	58	(504)
Dividendes distribués**								(33)	(33)
Ventes / (Rachats) d'actions propres	3 831 165		44				44		44
Autres transactions avec les actionnaires			(12)			29	17	1	18
31 DECEMBRE 2013	382 432 527	1 456	3 298	(317)	330	(94)	4 673	408	5 082
** Dividende distribué par action (en euros) :									
• en 2012 au titre de 2011									
• en 2013 au titre de 2012									

20.1.6. INFORMATION SECTORIELLE

Sur l'ensemble des périodes publiées, les éléments de résultat des activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités cédées ». Ils ne figurent par conséquent pas dans l'information sectorielle présentée ci-dessous.

Définition de l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation)

L'EBE est égal au résultat opérationnel augmenté des dotations, nettes des reprises aux amortissements et provisions opérationnels (à l'exception des provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulant) incluses dans le résultat opérationnel. L'EBE est retraité de façon à exclure le coût des opérations de fin de cycle des installations nucléaires (démantèlement, reprise et conditionnement des déchets) effectuées au cours de l'exercice.

PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Exercice 2013

Résultats

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs et Services	Aval renouvelables	Énergies renouvelables	Corporate, Services Partagés, Ingénierie et Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires brut	1 839	2 344	3 391	2 163	69	(566)	9 240
Ventes inter-secteurs	(83)	(155)	(67)	(427)	-	733	-
Chiffre d'affaires contributif	1 756	2 188	3 324	1 736	69	167	9 240
Résultat opérationnel contributif	509	21	(535)	308	(39)	(254)	11
% du CA brut	27,7%	0,9%	(15,8)%	14,3%	(56,8)%	n.a.	0,1%
Excédent Brut d'Exploitation	655	328	(264)	531	(33)	(174)	1 043
Dotations nettes aux amortissements des actifs corporels et incorporels	(136)	(160)	(110)	(92)	(2)	(63)	(563)
Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels et des goodwill	(3)	(149)	(4)	-	-	(21)	(178)
(Dotations)/reprises de provisions	(7)	22	(157)	62	(4)	3	(80)
Résultat sur cession d'actif inclus dans le ROP (cf. note 6)	12	(1)	19	-	(1)	(22)	7

Bilan

(en millions d'euros) (sauf effectifs)	Mines	Amont	Réacteurs et Services	Aval renouvelables	Énergies renouvelables	Corporate, Services Partagés, Ingénierie et Éliminations	Total Groupe
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill)	4 018	6 033	2 840	2 204	63	78	15 236
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	-	1 503	61	4 693	-	-	6 257
Autres actifs non courants						1 560	1 560
Sous-total Actifs non-courants	4 018	7 536	2 901	6 897	63	1 638	23 052
Stocks et créances (hors impôts)	634	2 178	1 896	1 560	87	111	6 465
Autres actifs courants						1 929	1 929
Sous-total Actifs courants	634	2 178	1 896	1 560	87	2 040	8 394
Actifs destinés à être cédés					576	68	643
TOTAL ACTIF	4 652	9 713	4 797	8 457	725	3 746	32 090
Effectifs	4 463	8 555	15 592	11 583	451	4 697	45 340

La part de chiffre d'affaires que le Groupe réalise avec EDF représente environ 30% de son chiffre d'affaires global.

Exercice 2012

Résultats

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs et Services	Aval	Énergies renouvelables *	Corporate, Services Partagés, Ingénierie et Éliminations	Total Groupe *
Chiffre d'affaires brut	1 452	2 176	3 527	2 054	117	(441)	8 886
Ventes inter-secteurs	(92)	(127)	(75)	(322)	(1)	617	0
Chiffre d'affaires contributif	1 360	2 049	3 452	1 732	117	176	8 886
Résultat opérationnel contributif	352	145	(410)	438	(20)	(200)	306
% du CA brut	24,2 %	6,7 %	(11,6) %	21,3 %	(16,8) %	n.a.	3,4 %
Excédent Brut d'Exploitation	643	294	98	417	(14)	(169)	1 270
Dotations nettes aux amortissements des actifs corporels et incorporels	(129)	(132)	(118)	(178)	(2)	(62)	(621)
Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels	(167)	(143)	(6)	(3)	-	-	(319)
(Dotations)/reprises de provisions	6	141	(384)	390	(4)	31	179
Résultat sur cession d'actif inclus dans le ROP (cf. note 6)	217	77	-	0	141	(145)	290

* : En application de la norme IFRS 5, les états financiers 2012 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente.

Bilan

(en millions d'euros) (sauf effectifs)	Mines	Amont	Réacteurs et Services	Aval	Énergies renouvelables *	Corporate, Services Partagés, Ingénierie et Éliminations	Total Groupe *
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill)	3 789	5 496	2 719	2 145	452	97	14 698
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle		1 322	57	4 534			5 912
Autres actifs non courants						1 498	1 498
Sous-total Actifs non-courants	3 789	6 817	2 776	6 678	452	1 595	22 107
Stocks et créances (hors impôts)	831	2 104	2 132	1 279	412	173	6 929
Autres actifs courants						1 993	1 993
Sous-total Actifs courants	831	2 104	2 132	1 279	412	2 166	8 923
Actifs destinés à être cédés			225				225
TOTAL ACTIF	4 620	8 921	5 132	7 957	864	3 761	31 255
Effectifs	4 601	8 727	16 113	11 095	522	4 484	45 542

* : En application de la norme IFRS 5, les états financiers 2012 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente.

La part de chiffre d'affaires que le Groupe réalise avec EDF représente près de 30 % de son chiffre d'affaires global.

PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Exercice 2013

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & services	Aval	Énergies Renouvelables	Corporate, Services Partagés et Ingénierie	Total Groupe
France	383	783	1 510	932	7	133	3 748
Europe (hors France)	124	686	645	510	28	26	2 020
Amérique	316	356	581	213	25	-	1 490
Asie Pacifique	869	349	551	78	9	7	1 863
Afrique et Moyen-Orient	64	14	37	3	-	1	118
TOTAL	1 756	2 188	3 324	1 736	69	167	9 240

Solde de clôture des actifs corporels et incorporels nets (hors goodwill) au 31 décembre 2013 par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & services	Aval	Énergies Renouvelables	Corporate, Services Partagés et Ingénierie	Total Groupe
France	50	4 606	892	1 905	9	177	7 639
Europe (hors France)	322	96	94	2	6	23	543
Amérique	1 459	60	308	26	4	18	1 874
Asie Pacifique	5	14	11	0	1	1	32
Afrique et Moyen-Orient	1 285		0	0	-	0	1 285
TOTAL	3 121	4 775	1 305	1 933	20	218	11 373

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) au 31 décembre 2013 par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & Services	Aval	Énergies Renouvelables	Corporate, Services Partagés et Ingénierie	Total Groupe
France	15	671	121	131	4	45	986
Europe (hors France)	93	9	10	1	8	5	125
Amérique	221	24	42	5	1	5	298
Asie Pacifique	1	6	0	0	-	0	8
Afrique et Moyen-Orient	243	0	0	0	-	0	243
Total	573	710	172	138	13	55	1 661

Informations complémentaires sur l'Allemagne et le Japon au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires par zone de localisation des clients	Solde de clôture des actifs corporels et incorporels nets (hors goodwill)
Allemagne	670	163
Japon	341	-

Exercice 2012

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & services	Aval	Énergies Renouvelables *	Corporate, Services Partagés et Ingénierie	Total Groupe *
France	330	612	1 262	930	15	138	3 286
Europe (hors France)	93	751	613	494	19	28	1 997
Amérique	340	383	804	200	77	7	1 812
Asie Pacifique	517	285	701	104	5	3	1 616
Afrique et Moyen-Orient	81	18	72	3	0	0	175
TOTAL	1 360	2 049	3 452	1 732	117	176	8 886

* : En application de la norme IFRS 5, les états financiers 2012 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente.

Solde de clôture des actifs corporels et incorporels nets (hors goodwill) au 31 décembre 2012 par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & services	Aval	Énergies Renouvelables	Corporate, Services Partagés et Ingénierie	Total Groupe
France	37	3 911	852	1 877	7	201	6 885
Europe (hors France)	318	133	92		178	25	746
Amérique	1 427	154	276	26	59	19	1 960
Asie Pacifique	5	8	11		24		49
Afrique et Moyen-Orient	1 059						1 060
TOTAL	2 847	4 206	1 231	1 903	268	245	10 699

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) au 31 décembre 2012 par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Réacteurs & Services	Aval	Énergies Renouvelables *	Corporate, Services Partagés et Ingénierie	Total Groupe *
France	14	1 035	158	117	2	32	1 356
Europe (hors France)	95	21	16		1	3	135
Amérique	218	35	36	4	1	3	298
Asie Pacifique	14	4	1		0		19
Afrique et Moyen-Orient	325				0		326
TOTAL	666	1 095	211	121	4	38	2 134

* : En application de la norme IFRS 5, les états financiers 2012 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente.

Informations complémentaires sur l'Allemagne et le Japon au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires par zone de localisation des clients	Solde de clôture des actifs corporels et incorporels nets (hors goodwill)
Allemagne	991	353
Japon	450	1

→ 20.2. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

INTRODUCTION

Les comptes consolidés d'AREVA pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Directoire du 25 février 2014 et examinés par le Conseil de Surveillance du 26 février 2014. Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2014.

Le groupe AREVA est consolidé par intégration globale par le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (cf. note 21).

Les informations relatives à l'exercice 2011, présentées dans le Document de référence 2012 déposé à l'AMF le 28 Mars 2013, sont incorporées par référence.

NOTE 1. NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'AREVA sont établis en conformité avec les normes internationales de présentation de l'information financière IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Elles comprennent les normes internationales IAS et IFRS ainsi que les interprétations émises par l'IFRS Interpretation Committee (« IFRIC ») et par l'ancien Standing Interpretation Committee (« SIC »). Ces comptes sont également conformes aux normes IFRS établies par l'International Accounting Standard Board (IASB) dans la mesure où les normes et amendements publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 ont une date d'application obligatoire postérieure à cette date, à l'exception des normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « Informations sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 28 révisée « Participations dans les entreprises associées et les coentreprises », dont l'Union européenne a reporté la date d'application obligatoire aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014 et qu'AREVA n'a pas appliquées de façon anticipée.

La norme IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur », des amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », et l'interprétation IFRIC 20 « Frais de découverte » sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

• La norme IFRS 13 définit la notion de juste valeur, en détermine les règles d'évaluation et prescrit les informations à fournir dans les notes aux états financiers. L'application de cette norme n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation des éléments du bilan d'AREVA qui sont valorisés en juste valeur ; il s'agit principalement des actifs financiers classés dans les catégories « titres disponibles à la vente » et « titres détenus aux fins de transaction », et des instruments financiers dérivés. Les informations requises par la norme IFRS 13 doivent permettre aux utilisateurs des états financiers d'apprécier les techniques et les paramètres utilisés pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs après la comptabilisation initiale, que cette évaluation soit récurrente ou non, ainsi que l'impact en résultat ou en autres éléments du résultat global des évaluations à la juste valeur utilisant principalement des données non observables.

En application de cette norme, les informations suivantes sont notamment publiées dans la note 32 de l'annexe des comptes consolidés :

- la juste valeur à la date de clôture de tous les éléments du bilan évalués à la juste valeur, à l'exception des actifs des régimes de retraite évalués à la juste valeur en application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », et des actifs dont la valeur recouvrable est la juste valeur diminuée des coûts de sortie conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » ;
- pour toute évaluation à la juste valeur, le niveau hiérarchique par niveau (1, 2 ou 3) de la « hiérarchie de la juste valeur », et les transferts entre niveaux intervenus au cours de la période :
 - le niveau 1 correspond à des cotations sur un marché organisé ;
 - le niveau 2 correspond à des données observées autres que des cotations sur des marchés organisés liquides ;
 - le niveau 3 correspond à des valorisations ne reposant pas sur des données observées mais basées sur des techniques d'évaluation.
- des informations spécifiques sur les éléments de niveau 3 :
 - les techniques d'évaluation utilisées ;
 - la réconciliation entre le solde d'ouverture et le solde de clôture, montrant les impacts au compte de résultat et dans les « Autres éléments du résultat global ».

• Les amendements à la norme IAS 1 concernent la présentation des « Autres éléments du résultat global ». Ils prescrivent de présenter ces éléments en deux catégories, en distinguant d'une part les éléments qui ne pourront jamais être recyclés au compte de résultat, et d'autre part les éléments qui pourront, le cas échéant, être recyclés au compte de résultat. L'effet d'impôt doit être présenté séparément pour chacune des deux catégories. Aux 31 décembre 2012 et 2013, les écarts actuariels comptabilisés au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme du personnel constituent le seul élément non recyclable au compte de résultat parmi les « Autres éléments du résultat global » du groupe AREVA.

• L'interprétation IFRIC 20 « Dépenses de découverte » clarifie les exigences relatives à la comptabilisation des frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert ; elle n'a pas d'incidences significatives sur la comptabilisation des opérations minières du Groupe.

Les normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Accords de partenariat », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014 :

- o la norme IFRS 10, qui remplace la norme IAS 27, stipule que l'exercice du contrôle constitue le critère unique de consolidation d'une entité, donne la définition du contrôle et en détermine les critères constitutifs,
- o la norme IFRS 11, qui remplace la norme IAS 31, définit la notion de contrôle conjoint et distingue deux catégories d'accords de partenariat en contrôle conjoint :
 - les activités conjointes, dans lesquelles chaque partenaire détient des droits sur les actifs et encourt des obligations sur les passifs relatifs à cette activité. Chaque partenaire comptabilise les actifs, passifs, produits et charges se rapportant à ses intérêts dans l'activité conjointe ;
 - les coentreprises, dans lesquelles les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque coentrepreneur comptabilise ses intérêts dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

La norme IFRS 11 supprime donc l'option autorisée par la norme IAS 31 pour la consolidation des coentreprises selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;

- o la norme IFRS 12 regroupe l'ensemble des informations à fournir par une entité concernant les participations qu'elle détient dans d'autres entités,
- o la norme IAS 28 révisée définit la méthode de la mise en équivalence applicable à la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

AREVA a analysé les conséquences de l'application de ces nouvelles règles sur ses comptes consolidés. Il résulte de ces analyses que l'application de la norme IFRS 10 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur le périmètre de consolidation du Groupe.

En revanche, la suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle pour les coentreprises en application de la norme IFRS 11 aura des incidences significatives sur ses comptes consolidés. À titre d'information, les entités actuellement consolidées par intégration proportionnelle et qui seront mises en équivalence à partir du 1^{er} janvier 2014 contribuent aux données consolidées du groupe AREVA pour les montants suivants aux 31 décembre 2012 et 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2013
Chiffre d'affaires	303	177
Résultat opérationnel	-4	-14
Excédent Brut d'Exploitation	76	72
Cash flow opérationnel libre avant impôts	55	47
Dettes financières	23	16

Conformément à la recommandation 2013-03 de l'Autorité française des Normes Comptables, AREVA présentera sa quote-part de résultat des coentreprises et entreprises associées dans une rubrique spécifique du compte de résultat située immédiatement au-dessous du résultat opérationnel ; un nouveau solde intermédiaire sera présenté, dont le montant sera égal au total du résultat opérationnel et de la quote-part de résultat des coentreprises et entreprises associées.

L'interprétation IFRIC 21 « Prélèvements opérés par les autorités publiques » entrera également en vigueur à partir de l'exercice 2014, sous réserve de son adoption par l'Union européenne. Elle concerne les taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la réglementation, autres que celles entrant dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». IFRIC 21 précise que le fait générateur d'une taxe est constitué par la dernière activité qui la rend exigible ; l'application de cette interprétation aura pour conséquence de modifier le mode de comptabilisation de certaines taxes. En particulier, les taxes qui deviennent exigibles lorsque certaines conditions sont remplies à une date donnée seront comptabilisées pour la totalité de leur montant à cette date, sans pouvoir être étalée dans le temps. AREVA évalue cependant l'impact de l'application d'IFRIC 21 comme non significatif sur ses comptes annuels.

D'autre part, l'IASB a publié en 2013 les paragraphes concernant la comptabilité de couverture de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », dont elle a reporté la date d'application obligatoire aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2017 au plus tôt. AREVA procédera en 2014 à l'analyse de ces dispositions afin de préparer leur mise en œuvre et d'en évaluer les impacts sur ses comptes.

1.1. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes, AREVA doit procéder à des estimations, faire des hypothèses et recourir à des jugements qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. AREVA revoit ses estimations et jugements de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles, notamment dans les domaines suivants :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement (cf. notes 1.8 et 24) : ces estimations sont réalisées par les équipes-projet conformément aux procédures du Groupe ;

- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de perte de valeur des goodwill et des autres actifs corporels et incorporels (cf. notes 1.10, 10 et 11) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. notes 1.16 et 23) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle et les actifs correspondant à la quote-part financée par les tiers, notamment :
 - o les devis prévisionnels de ces opérations,
 - o les taux d'inflation et d'actualisation,
 - o l'échéancier prévisionnel des dépenses,
 - o la durée d'exploitation des installations, (cf. notes 1.18 et 13),
 - o les modalités de mise à l'arrêt définitif ;
- les estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels du groupe AREVA (cf. notes 1.17, 24 et 34) ;
- les estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances dues par les clients et les autres débiteurs du Groupe (cf. notes 1.12 et 1.13.3) ;
- les estimations et jugements relatifs au caractère significatif ou durable des pertes de valeur des actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente » (cf. notes 1.13, 13 et 15) ;
- la prise en compte des perspectives de résultats imposables futurs permettant la reconnaissance des impôts différés actifs (cf. notes 1.23 et 8) ;
- la quote-part de résultat net et de capitaux propres des entreprises associées n'ayant pas encore publié leurs comptes annuels à la date d'arrêt des comptes d'AREVA.
- le caractère hautement probable de la perte de contrôle des actifs et des activités classés dans la catégorie « destinés à être cédés », dans un délai de douze mois après la date de clôture conformément à la norme IFRS 5. (cf. notes 1.2.5 et 9)

1.2. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

AREVA présente ses états financiers conformément à la norme IAS 1.

1.2.1. Présentation du bilan

Le bilan est présenté suivant la distinction entre actifs courants et non courants, passifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

Les actifs et passifs courants sont ceux qui sont destinés à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle d'exploitation, ou qui doivent être réalisés dans un délai de 12 mois après la date de clôture.

Les passifs financiers sont répartis entre passifs courants et non courants en fonction de leur échéance résiduelle à la date de clôture.

Afin de faciliter la lecture du bilan, AREVA présente l'ensemble des rubriques relatives à ses opérations de fin de cycle telles que définies en note 13 sur des lignes spécifiques en actifs et passifs non courants pour la totalité de leur montant : ainsi, les provisions pour opérations de fin de cycle sont présentées en passifs non courants ; les actifs de fin de cycle correspondant à la part des tiers dans le financement des opérations sont présentés en actifs non courants. Les actifs financiers dédiés à la couverture de ces opérations sont isolés dans une rubrique de l'actif non courant qui regroupe l'ensemble du portefeuille d'actions et les parts de Fonds communs de Placement actions et obligations dédiés ainsi que les liquidités temporaires du fonds.

De même, les provisions au titre des avantages du personnel sont présentées en passifs non courants pour leur montant global.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés en « non courant ».

1.2.2. Présentation du compte de résultat

En l'absence de précisions détaillées de la norme IAS 1, le compte de résultat est présenté conformément à la recommandation 2013-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

- Le résultat opérationnel est présenté selon une analyse des charges par fonction. Les charges opérationnelles sont décomposées entre les catégories suivantes :
 - o le coût des produits et services vendus,
 - o les frais de Recherche et Développement,
 - o les frais commerciaux,
 - o les frais généraux et administratifs,
 - o le coût des restructurations et des plans de cessation anticipée d'activité des salariés âgés,

- o les autres produits opérationnels, qui comprennent notamment :
 - les plus-values de cession d'actifs corporels et incorporels ;
 - les profits résultant de la déconsolidation de filiales (sauf lorsqu'elles sont qualifiées d'activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, car elles sont alors présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat),
 - les reprises de pertes de valeur d'actifs corporels et incorporels,
- o les autres charges opérationnelles, qui comprennent notamment les éléments suivants :
 - les pertes de valeur des goodwills ;
 - les pertes de valeur et les moins-values de cession d'actifs corporels et incorporels ;
 - les pertes résultant de déconsolidations de filiales (sauf lorsqu'elles sont qualifiées d'activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5) ;

AREVA présente les produits résultant du dispositif de Crédit d'Impôt Recherche applicable en France en réduction des frais de recherche et développement, et présente les produits résultant de l'application du dispositif de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi en réduction des charges de personnel dans chacune des catégories de charges par fonction.

- Le résultat financier se décompose entre :
 - o le coût de l'endettement brut,
 - o les produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie,
 - o les autres charges financières, qui comprennent notamment :
 - les dépréciations durables et les moins-values de cession des titres disponibles à la vente ;
 - les variations de valeur négatives des titres détenus à des fins de transaction ;
 - la désactualisation des provisions pour opérations de fin de cycle et pour avantages du personnel.
 - o les autres produits financiers, qui comprennent notamment :
 - les dividendes reçus et autres produits d'actifs financiers autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
 - les plus-values de cession des titres disponibles à la vente,
 - les variations de valeur positives des titres détenus à des fins de transaction ;
 - la désactualisation des actifs de fin de cycle – part des tiers ;
 - le rendement des actifs des régimes de retraite et autres avantages du personnel.

1.2.3. Présentation de l'état du résultat global

L'état du résultat global explique le passage du résultat net au résultat global sur un état séparé du compte de résultat, conformément à l'option retenue par AREVA pour l'application de la norme IAS 1 révisée.

Il présente de façon distincte les « Autres éléments du résultat global » recyclables et non recyclables au compte de résultat.

- Les éléments recyclables au compte de résultat comprennent :
 - o les écarts de conversion des sociétés intégrées ;
 - o les variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
 - o les variations de valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie.
- Les éléments non recyclables au compte de résultat comprennent les écarts actuariels nés postérieurement au 1^{er} janvier 2011, date d'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée (cf. note 1.16).

Ces éléments sont présentés avant effets d'impôts, les effets d'impôts s'y rapportant étant présentés de façon globale sur une ligne distincte dans chacune des deux catégories « éléments recyclables » et « éléments non recyclables ».

Les quotes-parts des autres éléments du résultat global relatives aux activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur des lignes distinctes de cet état, en séparant les éléments recyclables et non recyclables au compte de résultat, qui sont indiqués pour leur montant global net des effets d'impôts.

La quote-part des autres éléments du résultat global relative aux entreprises associées est présentée sur une ligne distincte pour son montant global net d'impôt, sans séparer les éléments recyclables et non recyclables en raison de leur caractère non significatif.

1.2.4. Présentation du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté conformément à la norme IAS 7. AREVA a adopté la présentation suivant la « méthode indirecte » en partant du résultat net consolidé.

Les impôts payés, les intérêts payés et reçus ainsi que les dividendes reçus sont présentés parmi les flux de trésorerie d'exploitation, à l'exception des dividendes reçus des sociétés associées consolidées par mise en équivalence, qui sont inclus dans les flux de trésorerie d'investissement.

La capacité d'autofinancement est présentée avant impôt, dividendes et intérêts.

1.2.5. Actifs non courants détenus en vue de la vente ; activités cédées ou destinées à être cédées

Les actifs non courants détenus en vue de la vente, et les activités cédées ou destinées à être cédées, sont présentés dans les états financiers conformément à la norme IFRS 5 :

- Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont des actifs ou des groupes d'actifs disponibles en vue d'une vente immédiate dans leur état actuel et dont la vente est hautement probable dans un délai de douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils sont présentés pour leur montant total dans une rubrique spécifique du bilan.
- Les activités destinées à être cédées correspondent à des branches d'activité principales et distinctes à l'intérieur du Groupe, pour lesquelles la Direction a engagé un plan de cession et un programme actif de recherche d'acquéreurs, et dont la vente est hautement probable dans un délai maximum de douze mois suivant la clôture de l'exercice. Les activités cédées ou destinées à être cédées sont présentées de la façon suivante dans les états financiers :
 - les actifs et les passifs des activités destinées à être cédées sont présentés pour leur montant total dans des rubriques spécifiques du bilan ;
 - le résultat net d'impôt des activités cédées ou destinées à être cédées est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat, qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite ; le compte de résultat de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique ;
 - Les flux de trésorerie nets des activités cédées ou destinées à être cédées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie, qui inclut les flux générés par ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que la trésorerie hors impôts générée par leur cession proprement dite ; le tableau des flux de trésorerie de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique.

1.3. METHODES DE CONSOLIDATION ET MISE EN EQUIVALENCE

Les comptes consolidés regroupent les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 d'AREVA et des filiales dont elle détient le contrôle ou sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint.

- Les sociétés dont AREVA détient le contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale (y compris les « entités *ad hoc* »). Le contrôle est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle est présumé en cas de détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.
- Les sociétés sur lesquelles AREVA exerce un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles AREVA exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière (« entreprises associées ») sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient une participation supérieure ou égale à 20%.

Conformément à la norme IAS 28, les entreprises associées cessent d'être mises en équivalence lorsqu'elles sont classées dans la catégorie « actifs non courants détenus en vue de la vente » (cf. § 1.2.5 ci-dessus). Elles sont alors évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur nette probable de réalisation.

Les transactions internes sont éliminées.

1.4. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation des comptes du groupe AREVA est l'Euro.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères du Groupe est généralement leur monnaie locale ; cependant, lorsque la majorité des opérations d'une société est effectuée dans une autre monnaie, cette dernière est retenue comme monnaie fonctionnelle.

Les comptes des sociétés étrangères du Groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, puis convertis en euros pour les besoins de la consolidation des états financiers selon les règles suivantes :

- les postes du bilan (y compris les goodwill) sont convertis au taux de change de clôture, à l'exception des éléments de capitaux propres qui sont maintenus aux taux historiques ;
- les opérations du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont converties aux taux de change moyens annuels ;
- les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres de ces sociétés sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » et présentées au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Réserves de conversion ». Lors de la cession d'une société étrangère, les réserves de conversion s'y rapportant et comptabilisées postérieurement au 1^{er} janvier 2004 (date de première application des normes IFRS) sont reconnues en résultat.

1.5. INFORMATION SECTORIELLE

AREVA présente son information sectorielle par Business Group opérationnel, ce qui correspond au niveau auquel la performance est examinée au sein des organes de direction du Groupe, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 8. Les cinq secteurs opérationnels présentés sont : Mines, Amont, Réacteurs et Services, Aval et Énergies renouvelables.

Les informations communiquées par secteur d'activité se rapportent uniquement aux éléments opérationnels du compte de résultat et du bilan (chiffre d'affaires, résultat opérationnel, excédent brut d'exploitation, goodwill, actifs corporels et incorporels non courants, autres actifs opérationnels) et aux effectifs. En effet, AREVA a adopté une gestion centralisée de ses actifs et passifs financiers ainsi que de sa fiscalité ; les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux secteurs opérationnels.

En outre, AREVA publie des informations par zone géographique : le chiffre d'affaires consolidé d'AREVA est réparti entre les cinq zones géographiques suivantes en fonction de la destination des ventes : France, Europe hors France, Amérique (Nord et Sud), Asie-Pacifique, Afrique et Moyen-Orient.

1.6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – GOODWILLS

La prise de contrôle d'activités ou de sociétés est comptabilisée selon la méthode du « coût d'acquisition », selon les dispositions de la norme IFRS 3 pour les opérations de regroupement postérieures au 1^{er} janvier 2004 et antérieures au 31 décembre 2009, et de la norme IFRS 3 révisée pour les opérations postérieures au 1^{er} janvier 2010. Conformément à l'option prévue par la norme IFRS 1 pour la première application des normes IFRS, les opérations de regroupement antérieures au 31 décembre 2003 n'ont pas été retraitées.

Selon la méthode requise par cette norme, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des secteurs d'activité de l'entité acquise destinés à être cédés conformément à la définition de la norme IFRS 5, qui sont valorisés au plus bas de la juste valeur nette des coûts de sortie ou de la valeur comptable des actifs concernés. La date d'acquisition à partir de laquelle AREVA consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

Les coûts de restructuration et les autres coûts de l'entreprise acquise consécutifs au regroupement et qui répondent à la date de l'acquisition aux critères de constitution de provisions fixés par la norme IAS 37 sont inclus dans les passifs acquis ; les coûts engagés postérieurement à la date d'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ou lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 37.

Les passifs éventuels de l'entreprise acquise résultant d'une obligation actuelle à la date d'acquisition sont reconnus comme des passifs identifiables et sont comptabilisés à leur juste valeur à cette date.

AREVA n'a pas appliqué la méthode du « goodwill total » autorisée par la norme IFRS 3 révisée pour les acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2010, et continue d'appliquer la méthode du « goodwill partiel ». Conformément à cette méthode,

- le goodwill constaté à l'actif du bilan correspond à la différence entre le prix d'acquisition de l'activité ou des titres de la société acquise, et la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition ;
- les intérêts minoritaires sont initialement évalués à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels reconnus à la date d'acquisition, au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les actionnaires minoritaires.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de cette date ; il en est de même pour l'évaluation du prix d'acquisition lorsqu'il existe des clauses de prix conditionnelles. Au-delà de ce délai, le montant du goodwill ne peut plus être modifié.

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation systématiques au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation, et des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats de ces tests. Des pertes significatives de parts de marché, le retrait d'autorisations administratives d'exercer une activité ou la réalisation de résultats financiers fortement déficitaires constituent des exemples d'indices de dépréciation.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les goodwills sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. (La définition d'une UGT et la méthodologie des tests de dépréciation sont décrites dans la note 1.10).

Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité au goodwill, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable. La valeur recouvrable d'une UGT est égale à la plus élevée de (1) sa valeur d'utilité mesurée selon la méthode des cash-flows actualisés, et (2) sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

Lors de la cession d'une activité, le montant du goodwill qui lui est affecté est inclus dans la valeur comptable nette de l'activité cédée et est donc pris en compte pour déterminer le résultat de la cession.

En cas de cession d'un actif ou d'un groupe d'actifs constituant une partie d'une UGT à laquelle un goodwill est affecté, une quote-part de ce goodwill est rattachée sur une base rationnelle à l'actif ou au groupe d'actifs cédé ; le montant correspondant est pris en compte pour déterminer le résultat de la cession.

1.7. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires.

Il comprend :

- le chiffre d'affaires sur les contrats de construction et certaines prestations de services, comptabilisé suivant la méthode de l'avancement conformément à la norme IAS 11 (cf. note 1.8 ci-après) ;
- le chiffre d'affaires sur les autres ventes de biens et services, comptabilisé lors du transfert de l'essentiel des risques et avantages au client conformément à la norme IAS 18.

Le chiffre d'affaires relatif aux opérations dans lesquelles l'unité agit uniquement comme intermédiaire sans encourir les risques et avantages relatifs aux biens concernés est constitué de la marge de l'unité. Il en est de même pour les opérations de négoce de matières (il s'agit principalement de l'activité de trading d'uranium).

Aucun produit n'est reconnu sur les opérations d'échange de matières ou de produits lorsque les matières ou produits échangés sont de nature et de valeur similaires.

1.8. CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABILISE SUIVANT LA METHODE DE L'AVANCEMENT

Le chiffre d'affaires et la marge sur les contrats de construction et sur certaines prestations de services sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, conformément aux prescriptions de la norme IAS 11 pour ce qui concerne les contrats de construction, et de la norme IAS 18 pour ce qui concerne les prestations de services.

En application de cette méthode, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement ; suivant la nature des contrats et leur complexité, le Groupe applique la méthode de l'avancement par les coûts ou la méthode de l'avancement aux jalons.

- Selon la méthode de l'avancement par les coûts, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés et validés à la clôture des comptes) et les coûts totaux prévisionnels du contrat, dans la limite de l'avancement physique ou technique à la date de clôture.
- Selon la méthode de l'avancement aux jalons, un pourcentage prédéterminé sur la base de la répartition des coûts prévisionnels initiaux du contrat est attribué à chaque stade d'avancement du contrat ; le chiffre d'affaires et les coûts reconnus à la clôture de l'exercice sont égaux au pourcentage du chiffre d'affaires prévisionnel et des coûts prévisionnels du contrat correspondant au stade d'avancement atteint à cette date.

Les produits financiers résultant des conditions financières contractuelles se traduisant par des excédents significatifs de trésorerie pendant tout ou partie de la durée du contrat sont inclus dans les produits du contrat et comptabilisés en chiffre d'affaires au prorata de l'avancement.

AREVA avait retenu l'option auparavant autorisée par la norme IAS 11 de ne pas inclure les charges financières dans les coûts du contrat lorsque celui-ci génère un déficit de trésorerie. Cette option n'est plus applicable aux contrats pour lesquels des coûts ont commencé à être encourus à partir du 1^{er} janvier 2009 : les charges financières générées par ces contrats sont prises en compte dans le calcul du résultat prévisionnel à terminaison.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison est constatée immédiatement en résultat sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, et fait l'objet d'une provision.

Lorsque le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être estimé de façon fiable, les coûts sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et les produits sont comptabilisés dans la limite des coûts encourus et recouvrables. Cette disposition s'applique notamment au 31 décembre 2013 au contrat de construction d'un réacteur EPRTM en Finlande (cf. note 24)

1.9. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

1.9.1. Évaluation initiale

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

AREVA n'a pas retenu l'option autorisée par la norme IFRS 1 d'évaluer certains actifs corporels et incorporels à leur juste valeur lors de la première application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2004.

1.9.2. Incorporation des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valorisation des actifs corporels et incorporels :

- mis en service avant le 1^{er} janvier 2009 ;
- ou mis en service postérieurement à cette date mais pour lesquels des dépenses avaient été engagées et comptabilisées en immobilisations en cours au 31 décembre 2008.

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable à partir du 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunt relatifs aux investissements en actifs corporels et incorporels se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction ou de préparation est supérieure à un an sont inclus dans le coût de revient de ces actifs.

1.9.3. Actifs incorporels

Dépenses de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche engagées par AREVA pour son propre compte sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les dépenses de Recherche et Développement financées par des clients dans le cadre de contrats sont incluses dans le coût de revient de ces contrats et sont comptabilisées dans la rubrique « coût des produits et services vendus » lorsque le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu dans le compte de résultat.

Les dépenses relatives à un projet de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si ce projet répond aux six critères suivants, conformément à la norme IAS 38 :

- faisabilité technique,
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- génération d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée d'utilité probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Ils font l'objet d'un amortissement minimum linéaire.

Les coûts passés en charges lors d'un exercice antérieur à la décision de capitalisation ne sont pas immobilisés.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes :

- les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources minérales et les dépenses liées aux études et travaux d'évaluation des gisements mis en évidence sont engagées avant que la rentabilité du projet soit déterminée ; elles sont inscrites en charges de l'exercice dans le compte « Frais de Recherche et Développement » ;
- les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait des réserves qu'ils ont permis d'identifier.

Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Suite au retrait de l'interprétation IFRIC 3 par l'IASB et dans l'attente d'une position des organismes normalisateurs sur la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre, AREVA ne comptabilise aucun actif ni aucune provision aussi longtemps que ses émissions restent inférieures aux quotas qui lui ont été attribués.

AREVA n'intervient pas à titre spéculatif sur le marché des quotas de droits d'émission. Les seules opérations effectuées sont des cessions de droits correspondant à l'excédent des quotas attribués aux unités du Groupe sur leurs émissions réelles de gaz carbonique ; le produit de ces cessions est comptabilisé au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits opérationnels ».

Autres actifs incorporels

Un actif incorporel est comptabilisé s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les goodwill et les marques générés en interne ne sont pas immobilisés.

Les actifs incorporels sont amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production), à partir de la date de leur mise en service et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable ou, le cas échéant, de la durée de leur protection juridique.

Les actifs incorporels dont la durée d'utilisation n'est pas définie, tels que les marques, ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur (cf. note 1.10).

1.9.4. Actifs corporels

Les actifs corporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mise en service, minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût de revient des installations nucléaires inclut la quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe AREVA évaluée à la date de leur mise en service, intitulée « Actif de démantèlement – part propre » (cf. note 1.18). Conformément à l'interprétation IFRIC 1, les variations des provisions pour opérations de fin de cycle provenant de changements d'estimations ou d'hypothèses de calcul et se rapportant à des installations nucléaires en exploitation ont pour contrepartie une variation de même montant des actifs auxquels ces provisions se rapportent.

Les actifs corporels sont amortis selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production) ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre.

Les terrains miniers sont amortis sur la durée d'exploitation du gisement, les agencements et aménagements des terrains sur 10 ans, les constructions entre 10 et 45 ans, les installations techniques, matériels et outillages industriels autres que les installations nucléaires sur 5 à 10 ans, les installations générales et agencements divers sur 10 à 20 ans, les matériels de transport, matériels de bureau, matériels informatiques et mobiliers sur 3 à 10 ans.

Les installations nucléaires sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation, mesurée en prenant en compte la durée des portefeuilles de contrats, existants ou raisonnablement estimés, exécutés dans ces installations.

Ces durées sont révisées en cas d'évolution significative de l'horizon du carnet de commandes du Groupe.

Les variations de la valeur d'actif de ces installations comptabilisées en contrepartie des variations de valeur des provisions pour opérations de fin de cycle correspondantes comme expliqué plus haut sont amorties de façon prospective sur leur durée d'utilisation résiduelle.

Les actifs financés par des contrats de location financement qui, en substance, transfèrent la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de l'actif à AREVA sont comptabilisés au bilan en tant qu'actifs corporels, et sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Les immobilisations financées par les clients sont amorties sur la même durée que les contrats qui les financent.

1.10. PERTES DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS ET DES GOODWILLS

Goodwills et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour les goodwills et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces goodwills et actifs incorporels appartiennent.

Une UGT est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés. La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée :

- de sa valeur nette de réalisation,
- et de sa valeur d'utilité, égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, augmentée de sa « valeur terminale » correspondant à la valeur actualisée à l'infini des flux de trésorerie de l'année « normative » estimée à l'issue de la période couverte par les flux prévisionnels. Cependant, certaines UGT ont une durée de vie définie (par les ressources en minerais dans les Mines, ou par la durée des autorisations d'exploitation dans les activités nucléaires) ; les flux de trésorerie pris en compte pour évaluer leur valeur d'utilité ne sont pas actualisés à l'infini mais dans la limite de leur durée attendue d'exploitation. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif ou de l'UGT en question.

Dans le cadre des tests de dépréciation des goodwills, les UGT du groupe AREVA correspondent généralement aux Business Units. Une Business Unit est constituée d'un ensemble d'entités dirigées par un même manager opérationnel ; elle représente la maille élémentaire de management du Groupe.

Cependant, une UGT peut être constituée de plusieurs Business Units lorsque celles-ci sont étroitement interdépendantes.

Autres actifs corporels et incorporels

Des tests de perte de valeur sont effectués lorsqu'il existe un indice de dépréciation pour une immobilisation corporelle ou une immobilisation incorporelle à durée de vie définie.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

1.11. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. La méthode de valorisation utilisée est celle du « Premier entré, premier sorti » (FIFO), ou celle du « Coût unitaire moyen pondéré », suivant les catégories de stocks.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

Les charges financières et les frais de Recherche et Développement à la charge d'AREVA ne sont pas pris en compte dans la valorisation des stocks et des en-cours. Par contre, le coût des programmes de Recherche et Développement financés par des clients participe à la valorisation des stocks et des en-cours, de même que l'amortissement des dépenses de développement immobilisées.

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat avec un client (« coûts d'offre ») sont comptabilisés en en-cours lorsqu'il existe une probabilité élevée à la date d'arrêt des comptes que le contrat sera signé ; dans le cas inverse, les coûts d'offre sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Charges commerciales et de marketing ».

1.12. CREANCES CLIENTS

Les créances clients, dont l'échéance est généralement inférieure à un an, sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, de façon à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

1.13. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers se composent :

- des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle,
- des autres titres disponibles à la vente,
- des prêts, avances et dépôts,
- des titres détenus à des fins de transaction,
- d'options d'achats et de ventes de titres,
- d'instruments dérivés de couverture (cf. note 1.22)
- de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Ils sont valorisés conformément à la norme IAS 39.

Les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés en date de transaction.

1.13.1. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements qu'AREVA a décidé de dédier au financement de ses opérations futures de fin de cycle des activités nucléaires : démantèlement des installations, reprise et conditionnement des déchets. Elle comprend des lignes d'actions et d'obligations cotées détenues de façon directe, des fonds communs de placement (FCP) dédiés actions, des FCP dédiés obligataires et monétaires, et des liquidités. Elle inclut également des créances résultant d'accords passés avec des tiers pour la prise en charge d'une quote-part du financement des opérations de fin de cycle ; ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale suivant la méthode du coût amorti.

- Les actions cotées sont classées dans la catégorie des « Titres disponibles à la vente » définie par la norme IAS 39 ; elles sont évaluées à leur juste valeur correspondant au dernier cours de Bourse à la clôture de l'exercice ; les variations de valeur sont enregistrées en « Autres éléments du résultat global » et présentées au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers », à l'exception des dépréciations durables qui sont enregistrées dans le résultat financier de l'exercice.
- AREVA ne consolide pas ligne à ligne les actifs de ses FCP dédiés dans la mesure où la société n'intervient pas dans leur gestion qui est effectuée par des sociétés de gestion de premier plan indépendantes du Groupe. La gestion de ces fonds s'apprécie par référence à l'indice des grandes valeurs européennes MSCI dans le cadre d'une limite stricte de risque ; elle est en outre encadrée par les règles d'investissement et de division des risques fixées par la réglementation sur les OPCVM, ces fonds étant agréés par l'Autorité des marchés financiers. De plus, AREVA respecte les conditions mentionnées dans le rapport d'étape du Conseil National de la Comptabilité sur la comptabilisation des OPCVM dédiés publié en août 2005 ; ce cadre de référence a été retenu aux 31 décembre 2011 et 2012. En outre,
 - o AREVA ne contrôle pas les sociétés de gestion des FCP ;
 - o AREVA ne détient pas de droit de vote dans les FCP ;
 - o Les FCP ne réalisent pas d'opérations directes ou indirectes sur les instruments financiers émis par AREVA ;
 - o Les FCP réalisent exclusivement des placements financiers qui n'ont pas un caractère stratégique pour AREVA ;
 - o AREVA ne tire aucun avantage et ne supporte aucun risque, autres que ceux normalement associés aux placements dans les FCP et ceci proportionnellement à sa participation ;
 - o Les FCP ne comportent pas d'endettement ou d'engagements passifs hormis ceux résultant de leurs opérations courantes.

En conséquence, les FCP dédiés sont inscrits au bilan sur une seule ligne, pour une valeur correspondant à la quote-part d'AREVA dans leur valeur liquidative à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de l'objectif de détention à long terme des FCP dédiés au financement des opérations de fin de cycle, ils sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente » ; de ce fait, le traitement comptable des variations de valeur ainsi que les modalités d'évaluation et de comptabilisation des dépréciations sont identiques à ceux applicables aux lignes d'actions cotées détenues de façon directe.

- Par exception aux règles décrites ci-dessus, des lignes d'obligations détenues de façon directe ainsi que certains FCP dédiés composés exclusivement d'obligations détenues jusqu'à leur échéance sont classés dans la catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » ; ils sont évalués suivant la méthode du coût amorti.

1.13.2. Autres titres disponibles à la vente

Cette rubrique regroupe les autres actions détenues par AREVA dans des sociétés cotées, à l'exception de celles qui sont détenues dans des entreprises associées consolidées par mise en équivalence et de celles qui sont détenues à des fins de transaction.

Elles sont évaluées de façon identique aux actions affectées au portefeuille dédié :

- juste valeur égale au dernier cours de Bourse de l'exercice ;
- variations de valeur enregistrées en « Autres éléments du résultat global », à l'exception des dépréciations durables qui sont comptabilisées en résultat financier.

Ce poste inclut également les titres de participation représentant les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées, soit parce que AREVA n'y exerce pas le contrôle et n'y détient pas une influence notable, soit en raison de leur caractère peu significatif. Ces titres sont valorisés à leur coût d'acquisition lorsqu'il est impossible d'évaluer leur juste valeur de manière fiable : c'est notamment le cas pour les titres de participation non cotés.

1.13.3. Dépréciations durables des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle et des autres titres disponibles à la vente

Une dépréciation durable est comptabilisée en cas de baisse significative ou prolongée des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres en deçà de sa valeur initiale. Cette dépréciation est alors calculée par différence entre le cours de Bourse ou la valeur liquidative des titres concernés à la date de clôture de l'exercice et leur valeur initiale correspondant à leur coût historique d'acquisition.

AREVA détermine le caractère significatif ou prolongé d'une baisse des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres en utilisant des critères d'appréciation différenciés en fonction :

- d'une part, des supports d'investissements utilisés présentant des niveaux de volatilité et de risques très différents : FCP monétaires, obligataires ou actions ; obligations ou actions détenues en direct ;
- d'autre part, de son affectation ou non à la couverture des opérations de fin de cycle : les actifs utilisés pour la couverture des opérations de fin de cycle sont détenus dans un cadre légal impliquant leur conservation pendant une très longue durée, l'horizon des dépenses couvertes étant supérieur à 2050.

AREVA a ainsi fixé des seuils au-delà desquels il considère qu'une baisse des cours ou de la valeur liquidative d'une ligne de titres présente un caractère significatif ou prolongé nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation durable. Le caractère significatif d'une baisse est mesuré en comparant le cours de bourse ou la valeur liquidative de la ligne de titres à son coût historique d'acquisition. Le caractère prolongé d'une baisse est mesuré en observant la durée pendant laquelle le cours de bourse ou la valeur liquidative de la ligne de titres est demeuré inférieur à son coût historique d'acquisition de façon continue.

La baisse est systématiquement considérée comme significative ou durable lorsque les seuils suivants, qui constituent des indicateurs objectifs de dépréciation, sont dépassés :

	Critère significatif	Critère prolongé
Titres dédiés aux opérations de fin de cycle		
• FCP monétaires	5 %	1 an
• FCP obligataires et obligations détenues en direct	25 %	2 ans
• FCP actions	50 %	3 ans
• Actions détenues en direct	50 %	3 ans
Autres titres disponibles à la vente		
• Actions détenues en direct	50 %	2 ans

Les lignes de titres ayant subi une baisse inférieure à ces seuils ne font pas l'objet d'une dépréciation durable sauf dans le cas où d'autres informations disponibles concernant l'émetteur des titres indiquent qu'il est probable que cette baisse est irréversible ; AREVA exerce alors son jugement pour déterminer si une dépréciation durable doit être comptabilisée.

Ces seuils sont susceptibles d'être réestimés dans le temps en fonction de l'évolution de l'environnement économique et financier.

Les dépréciations durables des titres disponibles à la vente ont un caractère irréversible : elles sont reprises en résultat uniquement lors de la cession des titres. Une augmentation des cours ou de la valeur liquidative postérieure à la constatation d'une dépréciation est comptabilisée comme une variation de juste valeur en « Autres éléments du résultat global ». Toute perte de valeur supplémentaire affectant une ligne de titres ayant précédemment fait l'objet d'une dépréciation est enregistrée comme une dépréciation complémentaire dans le résultat financier de l'exercice.

1.13.4. Prêts, avances et dépôts

Ce poste comprend principalement des créances rattachées à des participations non consolidées, des avances sur acquisitions de titres de participation et des dépôts et cautionnements.

Ils sont évalués suivant la méthode du coût amorti, et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

1.13.5. Titres détenus a des fins de transaction

Cette rubrique inclut des placements en actions, obligations et OPVCM détenus dans le but de dégager des profits en fonction des opportunités de marché.

Ils sont évalués à leur juste valeur sur la base de leur cotation ou de leur valeur liquidative à la date de clôture ; les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat financier de l'exercice.

1.13.6. Options de vente ou d'achat de titres

Les options d'achat et de vente de titres cotés sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture, déterminée en utilisant la méthode « Black and Scholes » ; les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat financier de l'exercice.

La valeur d'une option se décompose en une valeur intrinsèque et une valeur temps. La valeur intrinsèque correspond à l'écart entre le prix d'exercice de l'option et le cours de Bourse de l'action sous-jacente ; la valeur temps est fonction de la volatilité du titre et de la date à laquelle l'option pourra être exercée.

1.13.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Ils incluent notamment des titres de créances négociables et des titres d'OPCVM monétaires en euros ; ces placements sont évalués suivant la méthode du coût amorti.

1.14. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les actions d'autocontrôle ne sont pas portées à l'actif du bilan, mais comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés à leur coût d'acquisition.

1.15. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIFS DES ACTIVITES DES DESTINEES A ETRE CEDEES

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les actifs des activités destinées à être cédées (cf. note 1.2.5) sont évalués au plus faible de leur valeur nette comptable avant leur reclassement et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente ; ils sont présentés dans une rubrique spécifique du bilan, et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie.

1.16. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matières de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Si les services rendus au cours d'exercices ultérieurs aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des exercices antérieurs, l'entreprise doit affecter les droits à prestations sur une base linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation spécifique pour chaque zone géographique et monétaire, déterminé en fonction :

- soit des taux des emprunts obligataires de durée équivalente à celle des passifs sociaux d'AREVA émis par les entreprises de première catégorie,
- soit des emprunts d'État de même durée et des primes de risque observées sur les émissions obligataires des entreprises industrielles et commerciales de première catégorie.

Cependant, en raison du faible nombre d'emprunts obligataires de durée équivalente à la durée des passifs sociaux d'AREVA émis depuis le second semestre de 2008, les taux d'actualisation utilisés aux 31 décembre 2012 et 2013 ont été déterminés en prenant en compte des données observées sur des émissions obligataires de différentes échéances.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » et présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Primes et réserves consolidées » ; ils ne sont pas recyclables au compte de résultat.

En revanche, les écarts actuariels se rapportant aux avantages du personnel en cours d'emploi (par exemple, les médailles du travail) sont comptabilisés au compte de résultat.

Les effets des modifications de régimes (gains et pertes) sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels ».

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires), sont scindés en deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement attendu des actifs de couverture, est portée en résultat financier ; le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision ;
- la charge correspondant au coût des services rendus est répartie entre les différents postes de charges opérationnelles par destination : coûts des produits et services vendus, Recherche et Développement, charges commerciales et marketing, charges administratives.

1.17. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au

bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.

1.18. PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

Les provisions pour opérations de fin de cycle sont actualisées en appliquant aux flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance, un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques des pays dans lesquels sont situées les installations concernées.

La quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle correspondant au financement attendu de tiers est comptabilisée dans un compte d'actifs non courants intitulé : « Actifs de fin de cycle – part des tiers » qui est actualisé de manière symétrique aux provisions correspondantes.

La quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe AREVA, évaluée à la date de mise en service des installations nucléaires correspondantes, fait partie intégrante du coût de revient de ces installations comptabilisé en actifs corporels (cf. note 1.9.4), sous l'intitulé « Actif de démantèlement – part propre ».

Les provisions pour reprise et conditionnement des déchets sont comptabilisées au compte de résultat opérationnel.

Traitement des charges et produits de désactualisation

La provision est désactualisée à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

De façon symétrique, la quote-part des tiers n'est pas amortie mais fait également l'objet d'une désactualisation.

L'augmentation de la quote-part des tiers qui en résulte est enregistrée dans un compte de produit financier.

Cette part financée par les tiers est réduite des travaux effectués pour leur compte, avec simultanément la constatation d'une créance sur ces mêmes tiers.

Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement - part propre est amorti sur la même durée que les installations concernées.

La charge d'amortissement correspondante n'est pas considérée comme faisant partie des coûts des contrats (et ne participe pas à leur avancement), ni au coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « coût des produits et services vendus » et ainsi déduite de la marge brute.

Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle

Les taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle sont appréciés à partir des principes suivants.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Le taux d'actualisation est obtenu en prenant en compte ;

- la moyenne mobile sur quatre ans des OAT Taux à Échéance Constante 30 ans ;
- la moyenne des moyennes mobiles sur 4 ans des marges appliquées aux sociétés de rang AA, A et BBB.

L'arrêté ministériel du 21 mars 2007 définit un taux plafond limitant la marge applicable à 100 points de base.

Pour les installations situées en France, AREVA a retenu aux 31 décembre 2012 et 2013 un taux d'inflation de 1,9 % et un taux d'actualisation de 4,75 %. Le taux plafond défini par l'arrêté ministériel du 21 mars 2007 s'établit à 4,55% au 31 décembre 2013. Compte tenu des discussions engagées entre les exploitants nucléaires et les autorités administratives concernant une révision du dispositif réglementaire, AREVA a demandé en janvier 2014 aux ministres chargés de l'économie et de l'énergie une dérogation à l'application du taux plafond réglementaire pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013, demande à laquelle il n'a pas été fait objection.

Traitement des changements d'hypothèses

Les changements d'hypothèses concernent les changements de devis, de taux d'actualisation et d'échéanciers.

Conformément aux normes IFRS, le Groupe applique la méthode prospective :

- si l'installation est en exploitation, les actifs de démantèlement/part propre et part des tiers sont corrigés du même montant que la provision ; l'actif de démantèlement part propre est amorti sur la durée résiduelle des installations ;
- si l'installation n'est plus en exploitation, l'impact est pris en résultat sur l'année du changement. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel ; l'impact des changements de taux d'actualisation et des changements d'échéancier est porté au résultat financier.

Il n'existe pas d'actif part propre en contrepartie des provisions pour reprises et conditionnements des déchets (RCD) financées par le Groupe. En conséquence, les changements d'hypothèses concernant la part financée par le Groupe de ces provisions sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat : l'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel ; l'impact des changements de taux d'actualisation et des changements d'échéancier est porté au résultat financier.

1.19. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières comprennent :

- les options de vente détenues par les actionnaires minoritaires de filiales du Groupe ;
- les dettes liées à des locations financières ;
- les autres dettes portant intérêt.

1.19.1. Options de vente détenues par les actionnaires minoritaires

Conformément à la norme IAS 32, les options de vente détenues par les actionnaires minoritaires de filiales du Groupe sont portées en dettes financières lorsqu'elles revêtent un caractère inconditionnel.

La différence entre le montant inscrit en dettes financières et le montant des intérêts minoritaires représente l'excédent de la juste valeur de ces derniers sur leur valeur comptable. Les options de vente accordées avant le 31 décembre 2009 sont comptabilisées en dettes financières par contrepartie :

- en premier lieu, d'une annulation des intérêts minoritaires correspondants ;
- et, pour l'excédent, d'une augmentation des goodwills affectés aux sociétés concernées.

Au compte de résultat, les intérêts minoritaires se voient affecter leur quote-part de résultat. Au bilan, la quote-part de profit alloué aux intérêts minoritaires réduit le montant du goodwill (ou l'augmente en cas de perte).

Les versements de dividendes aux intérêts minoritaires se traduisent par une augmentation du goodwill.

Les variations de valeur des options sont également comptabilisées par contrepartie des goodwills.

AREVA n'ayant pas accordé de nouvelles options de vente à des actionnaires minoritaires de filiales du Groupe postérieurement au 1^{er} janvier 2010, les règles comptables applicables à ces opérations restent sans objet à cette date.

1.19.2. Les dettes liées à des locations financières

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location sont qualifiés de locations financières lorsque, en substance, ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Une location financière donne lieu à la comptabilisation initiale d'une immobilisation et d'une dette financière de même montant, égale à la juste valeur du bien concerné à la date de mise en place du contrat ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux dus au titre du contrat lorsqu'elle est inférieure.

Ultérieurement, les loyers sont traités comme des remboursements de la dette, et décomposés en amortissement du principal de la dette, et charges financières, sur la base du taux d'intérêt stipulé au contrat ou du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la dette.

1.19.3. Autres dettes portant intérêt

Cette rubrique inclut :

- les avances rémunérées reçues des clients : les avances reçues des clients sont classées en dettes financières lorsqu'elles portent intérêt, et en dettes opérationnelles dans le cas inverse (cf. note 1.20) ;
- les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- les emprunts obligataires émis par AREVA ;
- les découverts bancaires courants.

Les dettes portant intérêt sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts obligataires faisant l'objet d'une couverture de taux (swap taux fixe/taux variable) qualifiée de couverture de juste valeur sont réévalués de façon symétrique à l'instrument dérivé de couverture.

1.20. AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

Les avances et acomptes reçus des clients sont classés en trois catégories :

- les avances portant intérêt, qui sont présentés en dettes financières (cf. note 1.19.3) ;
- les avances et acomptes finançant les immobilisations : cette rubrique enregistre les montants reçus de clients et concourant au financement d'investissements affectés à l'exécution de contrats de longue durée auxquels ils ont souscrit ;
- les avances et acomptes reçus sur commandes : cette rubrique enregistre les avances et acomptes reçus de clients et n'entrant pas dans les deux catégories précédentes ; leur remboursement est effectué par imputation sur le chiffre d'affaires dégagé au titre des contrats considérés.

Seuls les acomptes et avances effectivement perçus sont comptabilisés.

1.21. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties par la filiale concernée dans sa monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable ; les résultats de change en découlant sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel lorsqu'ils concernent des comptes correspondant à des transactions commerciales (créances clients, dettes fournisseurs) ;
- en résultat financier lorsqu'ils concernent des prêts ou des emprunts.

1.22. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

1.22.1. Risques couverts et instruments financiers

Le groupe AREVA utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change, de taux d'intérêt et de prix sur les matières premières. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en : contrats de change à terme, swaps de devises et de taux, swaps d'inflation, options de change et options sur matières premières.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes en monnaies étrangères, des transactions prévisionnelles en monnaies étrangères, des ventes et des achats prévisionnels de matières premières.

1.22.2. Comptabilisation des instruments dérivés

Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, et réévalués lors de chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie, de couverture d'investissements nets à l'étranger, ou qu'ils ne sont pas qualifiés d'éléments de couverture.

Couverture de juste valeur

Cette désignation concerne les couvertures d'engagements fermes en monnaies étrangères : achats, ventes, créances et dettes. L'élément couvert et l'instrument dérivé sont réévalués de façon symétrique, et leurs variations de valeur sont enregistrées simultanément en compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères, achats prévisionnels de matières premières.

Les éléments couverts de nature hautement probable ne sont pas valorisés au bilan. Seuls les instruments dérivés de couverture sont réévalués lors de chaque clôture comptable ; en contrepartie, la part efficace des variations de valeur est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » et présentée au bilan pour son montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » sont rapportés au compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte celui-ci, c'est-à-dire lors de la comptabilisation des transactions faisant l'objet de la couverture.

Couverture d'investissements nets à l'étranger

Cette désignation concerne les emprunts contractés dans une monnaie étrangère, ainsi que les emprunts contractés en euros et faisant l'objet d'un swap de change dans une monnaie étrangère, afin de financer l'acquisition d'une filiale ayant la même monnaie fonctionnelle. Les écarts de change relatifs à ces emprunts sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » et présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Réserves de conversion » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en réserves de conversion sont rapportés au compte de résultat lors de la cession de la filiale concernée.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les instruments dérivés ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en compte de résultat.

1.22.3. Présentation des instruments dérivés comptabilisés au bilan et au compte de résultat

Présentation au bilan

Les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des transactions commerciales sont présentés au bilan en créances et dettes opérationnelles ; les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des prêts, des emprunts et des comptes courants sont présentés en actifs financiers ou en dettes financières.

Présentation au compte de résultat

La réévaluation des instruments dérivés et des éléments couverts relatifs à des transactions commerciales affectant le compte de résultat est comptabilisée en « Autres charges et produits opérationnels », à l'exception de la part correspondant au report/déport, qui est comptabilisée en résultat financier.

La réévaluation des instruments financiers de couverture et des éléments couverts relatifs à des prêts et emprunts en monnaies étrangères affectant le compte de résultat est comptabilisée en résultat financier.

1.23. IMPOTS SUR LES RESULTATS

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif, auxquelles est appliqué le taux d'impôt attendu sur la période de renversement de ces différences temporelles. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les différences temporelles déductibles, les déficits reportables et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôt différé font l'objet d'une analyse de recouvrabilité au cas par cas en tenant compte des prévisions de résultat du plan d'actions stratégique du Groupe.

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses créances et ses dettes d'impôt exigible.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables provenant des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de renversement des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Les impôts sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des incidences des changements de législations fiscales et des perspectives de recouvrabilité.

Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception de ceux qui se rapportent aux « Autres éléments du résultat global » : variations de valeur des titres disponibles à la vente et des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, écarts de change sur emprunts qualifiés de couverture d'investissements nets en monnaies étrangères, écarts actuariels résultant de changements d'hypothèses de calcul des avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Les impôts différés se rapportant à ces éléments sont également enregistrés en « Autres éléments du résultat global ».

AREVA a opté pour la comptabilisation de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à laquelle ses filiales françaises sont soumises au taux de 1,6 % (taxe pour frais de CCI incluse) depuis l'année 2010 comme un impôt sur le résultat. AREVA considère en effet que l'assiette de la CVAE dont elle est redevable constitue un montant net plutôt qu'un montant brut dans la mesure où la valeur ajoutée de ses plus importantes filiales françaises représente un pourcentage relativement faible de leur chiffre d'affaires, ce qui fait entrer cette taxe dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

En application de la norme IAS 12, l'option retenue entraîne la comptabilisation d'impôts différés au taux de 1,6 % sur les différences temporelles constituées par :

- les actifs produisant des avantages économiques imposables à la CVAE alors que leur recouvrement n'est pas déductible de la valeur ajoutée. Au 1^{er} janvier 2010, la base des différences temporelles retenues était constituée par la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels amortissables inscrits au bilan. À compter de l'exercice 2010, aucun impôt différé passif n'est constaté sur les acquisitions d'immobilisations effectuées en dehors d'un regroupement d'entreprises en application de l'exemption prévue par IAS 12 pour la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif ;
- les dépréciations d'actifs ou les provisions non déductibles de la CVAE mais qui se rapportent à des charges qui seront déductibles de la valeur ajoutée à une date ultérieure.

La CVAE étant une taxe déductible au titre de l'impôt sur les sociétés, des impôts différés sont comptabilisés au taux de droit commun sur les impôts différés actifs et passifs comptabilisés au titre de la CVAE comme décrit au paragraphe précédent.

NOTE 2. PERIMETRE

2.1. SOCIETES CONSOLIDEES ET MISES EN EQUIVALENCE (FRANCE/ETRANGER)

(nombre de sociétés)	2013		2012	
Mode de consolidation	Étrangères	Françaises	Étrangères	Françaises
Intégration globale	85	51	87	60
Intégration proportionnelle	17	4	17	4
Mise en équivalence (entreprises associées)	3	3	3	4
Sous-total	105	58	107	68
TOTAL	163		175	

La liste des principales sociétés consolidées et mises en équivalence figure en note 36. La diminution du nombre de sociétés entre 2012 et 2013 est principalement due aux fusions réalisées en 2013 entre sociétés consolidées dans le cadre de la rationalisation des structures juridiques du groupe.

2.2 OPERATIONS REALISEES EN 2013

Dans le cadre du plan stratégique « Action 2016 » lancé en décembre 2011 par le groupe, AREVA a procédé à la cession de plusieurs participations non stratégiques, contribuant ainsi à la réduction de la dette du Groupe et au financement de son programme d'investissements stratégiques et de sûreté.

Canberra

Le 22 octobre 2012, AREVA est entré en négociations exclusives avec le fonds d'investissement Astorg Partners pour lui céder l'activité de mesures nucléaires Canberra. Un contrat de cession portant sur les filiales Canberra a été conclu entre AREVA et Astorg Partners à cet effet le 29 mars 2013.

Au 31 décembre 2012, les actifs et les passifs de cette filiale ont été classés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés conformément à la norme IFRS 5.

En juin 2013, AREVA a été informé par Astorg Partners de sa décision de ne pas finaliser la reprise de Canberra, invoquant l'absence d'un financement adéquat, et ce malgré les assurances données par Astorg Partners à AREVA dans le contrat signé le 29 mars 2013. En conséquence, à fin 2013, cette filiale n'est plus classée dans la catégorie « actifs et passifs non courants destinés à être cédés ».

Cette situation ne remet pas en cause l'objectif de cessions du plan « Action 2016 » (1,2 milliard d'euros sur la période 2012-2013), qui avait été atteint dès août 2012 avec la cession de La Mancha Resources.

AREVA MINES LLC

AREVA a signé un accord pour développer des mines d'uranium en Mongolie et créer la société AREVA Mines LLC, détenue à 66% par AREVA et à 34% par MON-ATOM, société publique nucléaire mongole.

Les opérations en cours fin 2013 et devant se finaliser en 2014 sont décrites dans la note 9.

2.3 OPERATIONS REALISEES EN 2012

Cession de la participation dans Eramet

À la suite de l'entrée d'AREVA en négociations exclusives avec le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) le 27 décembre 2011 en vue de la cession de sa participation de 25,93 % dans le groupe minier Eramet, le Groupe avait provisionné dans ses comptes au 31 décembre 2011 la moins-value de cession potentielle de 48 millions d'euros.

La cession est devenue effective le 16 mai 2012. Le prix de cession s'est élevé à 776 millions d'euros et le montant de la moins-value consolidée totale (incluant le recyclage en résultat des autres éléments du résultat global) s'est élevée à 46,8 millions d'euros.

Cession de la participation dans Sofradir

AREVA a cédé sa participation de 20 % dans le groupe Sofradir. Les groupes Thales et Safran, actionnaire chacun à hauteur de 40 % du groupe Sofradir, ont ainsi acquis chacun 10 % supplémentaires du capital portant ainsi leur participation à 50 %.

Le prix de cession s'est élevé à 48 millions d'euros et la plus-value consolidée s'est élevée à 27,2 millions d'euros.

Cession de la participation dans La Mancha Resources Inc

AREVA a cédé, le 28 août 2012, sa participation de 63,6 % dans le groupe La Mancha Resources Inc. à Weather II Investments pour un montant de 315 millions de dollars canadiens, soit 252,5 millions d'euros.

Le montant de la plus-value de cession consolidée s'est élevé à 125,8 millions d'euros.

Les autres variations de périmètre de l'exercice 2012 incluent notamment l'opération suivante :

Acquisition de la société Columbiana Hi Tech

Le 31 décembre 2012, le groupe AREVA a acquis la société américaine Columbiana Hi Tech, basée en Caroline du Nord, spécialisée dans la fabrication d'emballages destinés à l'industrie du nucléaire.

Cette opération a dégagé un goodwill de 1,1 million d'euros pour un prix d'acquisition de 5,2 millions d'euros.

NOTE 3. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement	4 160	4 209
Autres ventes de biens et de services :		
Ventes de biens	3 150	2 551
Ventes de services	1 929	2 126
TOTAL	9 240	8 886

Les chiffres d'affaires des années 2013 et 2012 ne comprennent pas de ventes significatives provenant d'échanges de biens ou de services dont la contrepartie reçue ou à recevoir serait autre que des liquidités.

Les termes financiers du contrat de traitement-recyclage avec EDF pour la période 2013-2017 étant toujours en cours de négociation à la date de clôture de l'exercice, le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des opérations de traitement des combustibles usés effectuées en 2013 a été évalué en utilisant une hypothèse de prix fondée principalement sur les coûts complets engagés au titre de ce contrat, tels qu'estimés par AREVA. Son montant sera ajusté lorsque le contrat sera signé et en fonction de ses termes définitifs.

Le tableau suivant présente des informations sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, en cours aux 31 décembre 2013 et 2012 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Avances reçues des clients	6 622	6 349
Retenues des clients	10	19

Le Groupe ayant opté pour une présentation du résultat par destination, des informations complémentaires par nature sont données ci-dessous dans les notes 4 et 5 :

NOTE 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PAR NATURE

<i>(en millions d'euros, sauf les effectifs)</i>	2013	2012
Charges de personnel	(3 595)	(3 531)
Effectifs inscrits à la clôture	45 340	45 542
Charges de location simple	(188)	(185)

En application de la norme IFRS 5, les données 2012 ont été retraitées par rapport aux données publiées l'année précédente.

Les charges de personnel incluent les salaires et les charges afférentes, hormis les charges comptabilisées au titre des engagements de retraites.

NOTE 5. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS DES ACTIFS IMMOBILISES ET DOTATIONS AUX PROVISIONS IMPACTANT LE RESULTAT OPERATIONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles	(146)	(143)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles	(417)	(476)
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles nettes de reprises	(119)	(268)
Pertes de valeur des immobilisations corporelles nettes de reprises	(55)	(51)
Pertes de valeur des goodwill	(4)	-

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Dotations aux provisions nettes de reprises	(80)	179

NOTE 6. AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Coûts de restructuration et plans de cessation anticipée d'activité	(49)	(18)
Perte de valeur des goodwill	(4)	-
Perte de valeurs des immobilisations corporelles et incorporelles nettes de reprises	(174)	(319)
Résultat sur cessions d'actifs non financiers	(6)	
Autres charges opérationnelles	(248)	(95)
TOTAL AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	(481)	(432)

En 2013, les coûts de restructuration incluent principalement les dotations aux provisions comptabilisées au titre du plan de restructuration de la société Enrichment Technology Company (ETC - cf. note 12).

Les pertes de valeurs des exercices 2012 et 2013 sur les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles sont décrites respectivement dans les notes 10, 11 et 12.

En 2013, les pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles comprennent dans le secteur Amont : un montant total de 120 millions d'euros (contre 143 millions d'euros en 2012), au titre :

- des actifs incorporels correspondant aux études préparatoires à la construction de l'usine d'enrichissement de l'uranium aux États-Unis (EREF), compte tenu de l'évolution défavorable des prévisions de prix à long terme dans l'enrichissement d'uranium et du coût moyen pondéré du capital utilisé pour le calcul de la valeur d'utilité, et en l'absence de partenaire capitalistique identifié pour mener à bien ce projet, et
- des actifs corporels de la coentreprise ETC, dont les perspectives industrielles sont affectées par les reports de plusieurs projets d'extension ou de construction d'usines d'enrichissement.

En 2012, les pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles comprenaient, dans le secteur Mines, un montant total de 165 millions d'euros, au titre des projets miniers de Bakouma et Ryst Kuil traduisant la diminution de leur valeur nette de réalisation afin de tenir compte de l'évolution de leur environnement et de leurs caractéristiques spécifiques.

En 2013, les autres charges opérationnelles comprennent notamment :

- des dotations aux provisions pour pénalités ou pour charges liées à la rupture anticipée de contrats d'approvisionnement long terme pour 53 millions d'euros,
- des charges et dotations aux provisions liées à la rationalisation des sites immobiliers du Groupe principalement en France pour 35 millions d'euros.

AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Résultat sur cessions d'actifs non financiers	-	290
Autres produits opérationnels	92	393
TOTAL AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS	92	683

En 2013, les « autres produits opérationnels » comprennent principalement l'impact de la modification d'options de couvertures liées à des contrats d'exploitation.

En 2012, les « résultats sur cessions d'actifs non financiers » incluaient notamment les plus-values de cession du projet minier Millennium et de l'activité Or (La Mancha) au Canada ainsi que des plus-values de cession d'actifs corporels dans le cadre de l'arrêt de production de l'usine d'enrichissement Georges Besse I. Les « autres produits opérationnels » comprenaient notamment l'impact des modifications d'un régime de préretraite et de la réglementation concernant les carrières longues, intervenues en 2012 (cf. note 23).

NOTE 7. RESULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Coût de l'endettement financier net	(214)	(181)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	44	51
Coût de l'endettement financier brut	(258)	(232)
Autres charges et produits financiers	(34)	(137)
dont part liée aux opérations de fin de cycle	165	36
Résultat sur cessions de titres dédiés	231	198
Dividendes reçus	138	118
Rémunération des créances de démantèlement et produits de désactualisation sur actifs de couverture	33	45
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-	-
Effet des changements de taux d'actualisation et révisions d'échéanciers	4	(25)
Charges de désactualisation sur opérations fin de cycle	(241)	(300)
dont part non liée aux opérations de fin de cycle	(199)	(173)
Résultat de change	-	-
Résultat sur cessions de titres et variations de valeur des titres de transaction	3	(1)
Résultat sur cessions de titres d'entreprises associées	-	26
Dividendes reçus	2	5
Dépréciation d'actifs financiers	(21)	(11)
Intérêts sur avances contrats	(63)	(58)
Autres charges financières	(66)	(87)
Autres produits financiers	12	33
Résultat financier sur retraites et autres avantages du personnel	(66)	(80)
RESULTAT FINANCIER	(248)	(318)

Au 31 décembre 2013, le résultat sur cessions de titres compris dans la part liée aux opérations de fin de cycle inclut 12 millions d'euros de reprise de la dépréciation durable affectée aux titres cédés contre 93 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, le résultat sur cessions de titres d'entreprises associées est principalement constitué de la plus-value sur la cession des titres Sofradir.

NOTE 8. IMPOTS

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Impôts courants (France)	(78)	(81)
Impôts courants (autre pays)	(44)	(151)
Total impôts courants	(122)	(232)
Impôts différés	184	384
TOTAL IMPOTS	62	152

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT ET LE RESULTAT AVANT IMPOTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Résultat net part du Groupe	(494)	(99)
Moins résultat lié aux activités abandonnées	248	226
Intérêts minoritaires	71	24
Résultat net des entreprises associées	-	(11)
Charge (produit) d'impôt	(62)	(152)
Résultat avant impôts	(237)	(12)
Profit (charge) d'impôt théorique	82	4
<i>Rapprochement :</i>		
Opérations imposées à un taux autre que le taux de droit commun	14	41
Impôts différés non comptabilisés	(37)	149
Autres différences permanentes	4	(42)
PRODUIT (CHARGE) REEL D'IMPOT	62	152

TAUX D'IMPOSITION RETENUS POUR LA FRANCE

<i>(en %)</i>	2013	2012
Taux d'impôt	34,43	34,43

Le taux d'imposition retenu pour la présentation de la preuve d'impôt a été maintenu à 34,43 %, dans la mesure où les intégrations fiscales françaises sont déficitaires et où les dispositions portant le taux d'imposition à 38% ou 36,10 % sont d'application temporaire.

DETAIL DES AUTRES DIFFERENCES PERMANENTES

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Régime sociétés mère filiales et dividendes intra-groupe	(2)	1
Effet des différences permanentes locales	43	14
Écarts entre le taux d'impôt français et les taux applicables à l'étranger	4	(12)
CVAE	(33)	(23)
Autres différences permanentes	(8)	(23)
TOTAL DIFFERENCES PERMANENTES	4	(42)

TAUX EFFECTIF D'IMPOT DU GROUPE

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Résultat opérationnel	11	306
Résultat financier	(248)	(318)
Autres résultats		
TOTAL RESULTAT SOUMIS A L'IMPOT	(237)	(12)
Charge d'impôt	62	152
Taux effectif d'imposition	NA	NA

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs d'impôts différés	1 153	1 029
Passifs d'impôts différés	31	23
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	1 122	1 006

PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES CONSOLIDES PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Effet fiscal des différences temporelles liées aux :		
Immobilisations et actifs financiers non courants	30	(19)
Actifs circulants	(111)	(10)
Avantages du personnel	370	383
Provisions pour restructurations	4	4
Provisions réglementées	(309)	(276)
Provisions pour opérations de fin de cycle	87	99
Effets des reports déficitaires et impôts latents	863	783
Autres différences temporelles	189	42
TOTAL DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS NETS	1 122	1 006

ÉCHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Au-delà de 12 mois	1 009	872
Dans les 12 mois	113	134

VARIATION DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
AU 1^{ER} JANVIER	1 006	705
Impôts comptabilisés au compte de résultat	184	334
Impôts comptabilisés en cession d'activité ou activités destinées à être cédées	28	8
Impôts comptabilisés directement en « autres éléments du résultat global »	(76)	(43)
Variations de périmètre	(10)	4
Écarts de conversion	(9)	(3)
AU 31 DECEMBRE	1 122	1 006

PRODUITS ET CHARGES D'IMPOTS DIFFERES CONSOLIDES PAR CATEGORIE DE DIFFERENCES TEMPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Effet fiscal des différences temporelles liées aux :		
Immobilisations et actifs financiers non courants	48	67
Actifs circulants	(55)	(77)
Avantages du personnel	18	(87)
Provisions pour restructurations	2	(17)
Provisions réglementées	(26)	(20)
Provisions pour opérations de fin de cycle	(11)	22
Reports déficitaires nets et impôts latents	231	170
Dépréciation des impôts différés	(37)	149
Autres différences temporelles	14	177
TOTAL DES PRODUITS ET (CHARGES) D'IMPOTS DIFFERES	184	384

DETAIL DES IMPOTS DIFFERES COMPTABILISES EN « AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL »

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Impacts IAS 32-39 (variation de valeur des actifs disponibles à la vente, des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net)	(56)	(69)
Autres	(20)	26
TOTAL DES IMPOTS DIFFERES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN « AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL »	(76)	(43)

ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES NON COMPTABILISES

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Crédits d'impôts		
Pertes fiscales	639	621
Autres différences temporelles	494	624
TOTAL DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS NON COMPTABILISES	1 133	1 246

NOTE 9. ÉLÉMENTS RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET AUX ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES AU 31 DECEMBRE 2013

Les activités suivantes remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classées dans la catégorie « actifs et passifs des activités destinées à être cédées » au 31 décembre 2013 :

- Energie éolienne : AREVA a annoncé le 20 janvier 2014 être entré en négociations exclusives avec GAMESA en vue de la création d'une coentreprise dans le domaine de l'éolien en mer. Compte tenu des règles de gouvernance agréées avec GAMESA, la future coentreprise sera comptabilisée par mise en équivalence.
- Energie solaire : AREVA a engagé au second semestre 2013 des démarches actives auprès de partenaires potentiels, en vue de mettre en place un accord de partenariat stratégique ou une prise de participation au capital d'AREVA Solar pouvant aboutir à la création d'une coentreprise qui serait comptabilisée par mise en équivalence.
- EURIWARE : AREVA a annoncé le 17 octobre 2013 être entré en négociations exclusives avec Capgemini en vue de la reprise des activités de cette filiale du Groupe spécialisée dans le domaine des services informatiques.

Le compte de résultat consolidé contributif des activités destinées à être cédées est présenté ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013
Chiffre d'affaires	321
Résultat opérationnel	(272)
Résultat financier	(13)
Impôts	36
Résultat net de la période	(248)
Part des minoritaires	(9)
Résultat net part groupe	(238)

Ces montants comprennent la contribution des Business Units Energie éolienne et Energie solaire, qui remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classés dans la catégorie « actifs et passifs des activités destinées à être cédées » au 31 décembre 2013 et constituent chacune une branche d'activité distincte et principale.

Au 31 décembre 2013, le détail des postes composant les actifs et passifs destinés à être cédés est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs détenus en vue de la vente	Activités destinées à être cédées	TOTAL
Actifs non courants	18	334	353
Goodwills sur entreprises intégrées		79	79
Immobilisations incorporelles & corporelles		247	247
Autres actifs financiers non courants	5	6	11
Actifs d'impôts différés	13	2	15
Actifs courants	52	239	291
Stocks et en-cours	3	107	110
Clients et autres créances opérationnelles	49	126	175
Impôts courants – actif			-
Autres créances non opérationnelles			-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5	5
Autres actifs financiers courants			-
TOTAL ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	70	573	643

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs détenus en vue de la vente	Activités destinées à être cédées	TOTAL
Passifs non courants	14	26	40
Avantages du personnel	14		14
Autres provisions non courantes			-
Dettes financières non courantes		9	9
Passifs d'impôts différés		17	17
Passifs courants	118	231	349
Provisions courantes	6	49	55
Dettes financières courantes		9	9
Avances et acomptes reçus		13	13
Fournisseurs et autres dettes opérationnelles	113	160	273
Impôts courants - passif			-
Autres dettes non opérationnelles			-
TOTAL PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES	132	258	389

Ces montants incluent les actifs et passifs des Business Units Energie éolienne et Energie solaire, ainsi que ceux d'EURIWARE, qui remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classés dans la catégorie « actifs et passifs des activités destinées à être cédées » au 31 décembre 2013.

Les actifs destinés à être cédés comprennent le goodwill de l'UGT Energie solaire, qui avait fait l'objet de la comptabilisation d'une perte de valeur de 122 millions de dollars américains (94 millions d'euros) au 31 décembre 2012 (cf. note 10). Au 31 décembre 2013, compte tenu de l'absence de nouvelles commandes et des difficultés persistantes rencontrées dans l'exécution des projets en cours, le goodwill résiduel a été totalement déprécié, ce qui représente une perte de valeur supplémentaire de 71 millions de dollars américains (51 millions d'euros).

AREVA reste cependant convaincu de la pertinence de la technologie de solaire à concentration linéaire pour certains segments d'application et certaines zones géographiques. C'est la raison pour laquelle, afin de minimiser le poids financier de cette activité et d'accélérer son développement, AREVA est entré en contact avec plusieurs partenaires potentiels pour leur proposer un rapprochement ou une prise de participation dans AREVA Solar, pouvant conduire à la constitution d'une coentreprise qui serait comptabilisée par mise en équivalence.

ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES AU 31 DECEMBRE 2012

Au 31 décembre 2012, le détail des postes composant les actifs et passifs destinés à être cédés est le suivant :

Actifs non courants	
Goodwills sur entreprises intégrées	84
Immobilisations incorporelles & corporelles	40
Autres actifs financiers non courants	
Actifs d'impôts différés	5
Actifs courants	
Stocks et en-cours	38
Clients et autres créances opérationnelles	53
Impôts courants – actif	0
Autres créances non opérationnelles	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6
Autres actifs financiers courants	
TOTAL ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	225
Passifs non courants	
Avantages du personnel	2
Autres provisions non courantes	
Dettes financières non courantes	
Passifs d'impôts différés	13
Passifs courants	
Provisions courantes	9
Dettes financières courantes	
Fournisseurs et autres dettes opérationnelles	46
Impôts courants – passif	4
Autres dettes non opérationnelles	0
TOTAL PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES	73

Ces montants correspondaient aux actifs et passifs de l'activité Mesures Nucléaires (Canberra), pour laquelle AREVA était entré en négociations exclusives en octobre 2012 avec Astorg Partners en vue de leur cession. Un contrat de cession portant sur les filiales Canberra a été conclu entre AREVA et Astorg Partners à cet effet le 29 mars 2013. Cependant, AREVA a été informé en juin 2013 par Astorg Partners de sa décision de ne pas finaliser la reprise de Canberra, invoquant l'absence d'un financement adéquat, et ce malgré les assurances données par Astorg Partners à AREVA dans le contrat signé le 29 mars 2013.

En conséquence, la norme IFRS 5 ne s'applique plus aux actifs et aux passifs de ces filiales au 31 décembre 2013.

NOTE 10. GOODWILLS

Les goodwills ont varié de la façon suivante entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2012	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeur	Actifs destinés à être cédés	Écarts de conversion et autres	31 décembre 2013
Mines	942		(2)			(43)	897
Amont	1 163						1 163
Réacteurs et services	1 488				84	(35)	1 536
Aval	217					9	225
Énergies renouvelables	185			(53)	(79)	(9)	43
Corporate et autres	4			(4)			
TOTAL	3 998	-	(3)	(57)	4	(78)	3 864

TESTS DE DEPRECIATION DES GOODWILLS

Le Groupe a procédé à des tests de dépréciation pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles des goodwills sont affectés.

Comme mentionné dans la note 1.10, ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs des Unités Génératrices de Trésorerie (après prise en compte des dépréciations d'actifs incorporels et corporels détaillées dans les notes 11 et 12) à leur valeur recouvrable, cette dernière étant généralement évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Les taux d'actualisation utilisés pour effectuer ces tests résultent de calculs de coût moyen du capital pour chaque secteur d'activité ; ils sont déterminés sur la base des données de marché observées et des évaluations des organismes spécialisés (taux sans risque à 10, 20 et 30 ans, prime de risque des marchés actions, indices de volatilité, « spreads » de crédit et ratios d'endettement des entreprises comparables de chaque secteur).

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des Unités Génératrices de Trésorerie :

Au 31 décembre 2013	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année terminale
Mines	10,00 %	non applicable	2065
Amont :			
- Chimie, Enrichissement	7,00 %	2 %	2023
- Combustible	7,00 %	2 %	2023
Réacteurs et Services	8,00 %	2 %	2018 ou 2023*
Aval	5,50 %	2 %	2023
Énergies Renouvelables	9,00 %	2 %	2018

Au 31 décembre 2012	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année terminale
Mines	10,00 %	non applicable	2050
Amont :			
- Chimie, Enrichissement	7,50 %	2 %	2021
- Combustible	7,50 %	2 %	2021
Réacteurs et Services	8,50 %	2 %	2021
Aval	6,00 %	2 %	2021
Énergies Renouvelables	9,25 %	2 %	2016 ou 2020*

* selon les UGT

Les taux de change utilisés pour préparer ces tests de dépréciation sont les taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les tests de dépréciation des activités minières sont effectués en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu des activités d'extraction des mines existantes et de leur commercialisation (soit jusqu'en 2065) sans prendre en compte d'année normative.

Au 31 décembre 2012, une perte de valeur de 94 millions d'euros avait été constatée concernant le goodwill de l'UGT Energie solaire, suite aux difficultés rencontrées par cette activité au cours de l'année 2012 (tant en termes d'exécution de certains contrats que de

niveau de prises de commandes). Ces difficultés ont amené AREVA à engager une restructuration des équipes américaines de la Business Unit et à envisager une réorientation stratégique des activités fondée sur un recentrage des activités (fournisseur de technologie s'appuyant sur des partenaires pour la réalisation des projets).

Au 31 décembre 2013, le goodwill de l'UGT Energie solaire a été reclassé dans le poste « Actifs destinés à être cédés » (cf. note 9).

Les autres tests de perte de valeur n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation du goodwill.

De plus, les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs de 1% ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs de 1% à ceux indiqués ci-dessus n'auraient pas abouti à la constatation d'une dépréciation du goodwill affecté à ces Unités Génératrices de Trésorerie, leur valeur recouvrable restant supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs.

Dans le secteur minier, la prise en compte d'une hypothèse de prix de vente dégradée de 5 dollars américains la livre d'uranium par rapport au scénario retenu fondé sur les prévisions de prix à long terme de l'uranium établies par l'organisme UxC, ou de coûts de production supérieurs de 10% aux montants pris en compte dans les données prévisionnelles, ne générerait pas de dépréciation du goodwill sur la base d'une évaluation de la valeur recouvrable des actifs miniers en dollars par livre d'uranium en terre. La variation des prix de vente est cependant susceptible d'entraîner une révision des quantités d'uranium exploitables ainsi que des plannings de production.

Dans le secteur Amont, la prise en compte d'une hypothèse de prix de vente dégradée de 5% par rapport au scénario retenu fondé sur les prévisions de prix à long terme des Unités de Travail de Séparation (UTS) établies par UxC ne générerait pas non plus de dépréciation du goodwill.

NOTE 11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais de recherches minières	1 753	(699)	1 055	1 181
Frais de Recherche et Développement	1 082	(269)	814	794
Droits miniers	1 048	(1 047)	0	0
Concessions & brevets (hors Mines)	446	(75)	371	399
Logiciels	606	(477)	128	139
Immobilisations incorporelles en cours	353	(196)	157	283
Autres	297	(181)	116	165
TOTAL	5 585	(2 944)	2 641	2 961

2013

(en millions d'euros)	Frais de recherches minières	Frais de R&D	Droits miniers	Concessions & brevets (hors Mines)	Logiciels	Immob. Incorp. en cours	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2012	1 934	1 024	1 439	479	574	383	364	6 196
Investissements générés en interne	-	40		1	-	37		78
Investissements externes	251	76		1	1	63	5	396
Cessions	(1)	(0)		(1)	(3)	(1)	(1)	(8)
Actifs et activités destinés à être cédés		(57)		(24)	6	(49)	(63)	(187)
Écarts de conversion	(146)	(19)	(60)	(4)	(2)	(13)	(9)	(251)
Variation de périmètre	(57)		(332)	(0)	(1)			(389)
Autres variations	(228)	19		(4)	31	(68)	1	(249)
Valeurs brutes au 31 décembre 2013	1 753	1 082	1 048	446	606	353	297	5 585
Amortissements et provisions au 31 décembre 2012	(753)	(230)	(1 439)	(79)	(435)	(100)	(200)	(3 235)
Dotations nettes aux amortissements/ Pertes de valeur ⁽¹⁾	(54)	(80)		(12)	(34)	(110)	(19)	(310)
Cessions				1	2		1	5
Actifs et activités destinés à être cédés		36		7	(4)	4	33	77
Écarts de conversion	57	5	60	1	1	8	3	134
Variation de périmètre	55		332					387
Autres variations	(4)			7	(8)	2		(3)
Amortissements et provisions au 31 décembre 2013	(699)	(269)	(1 047)	(75)	(477)	(196)	(181)	(2 944)
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	1 181	794	0	399	139	283	165	2 961
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2013	1 055	814	-	371	128	157	116	2 641

(1) 144 millions d'euros de perte de valeur ont été constatés sur les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2013.

Les investissements en immobilisations incorporelles de 2013 concernent principalement les frais de recherches minières pour les sites en exploitation (Areva Ressources Canada, Katco) ou en développement (Imouraren) et les frais de développement pour les projets de réacteurs EPR.

En complément des montants immobilisés dans la rubrique « Frais de recherches minières », des frais d'exploration d'un montant de 51 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre 33 millions au 31 décembre 2012) ont été comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Frais de recherche et développement ».

Comme indiqué dans les notes 1.1. « Estimations et jugements » et 1.10 « Pertes de valeurs des actifs corporels et incorporels et des goodwill », le Groupe réalise des tests de dépréciation de ses actifs sur la base de sa meilleure estimation de leur valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée de leur valeur nette de réalisation ou de leur valeur d'utilité estimée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels tels qu'ils résultent du budget, du plan d'actions stratégique et des hypothèses qu'ils comprennent.

ACTIFS ISSUS DE L'ACQUISITION D'URAMIN

Aux 31 décembre 2012 et 2013, compte tenu des dépréciations comptabilisées au 31 décembre 2011 et en 2012, la valeur résiduelle des actifs incorporels et corporels immobilisés au titre des projets miniers issus d'UraMin s'élève à 328 millions d'euros et correspond à l'estimation de leur valeur nette de réalisation estimée sur la base d'une valorisation en dollars par livre d'uranium en terre. En outre, la valeur nette de réalisation du gisement de Trekkopje prend désormais en compte la valorisation des ventes d'eau douce à partir de l'usine de dessalement attenante.

Les dépréciations constatées au cours de l'exercice 2012 sur les actifs incorporels des projets miniers Bakouma et Ryst Kuil, afin de traduire la diminution de leur valeur recouvrable résultant de l'évolution de leur environnement et de leurs caractéristiques spécifiques, s'élevaient à un montant total de 165 millions d'euros.

FRAIS DE DEVELOPPEMENT IMMOBILISES

La valeur nette des actifs incorporels correspondant aux dépenses de développement immobilisées au titre de l'ensemble de la gamme de réacteurs nucléaires de 3^e génération (EPRTM générique, EPRTM destiné au marché des États-Unis, développements spécifiques relatifs à l'EPRTM destiné au marché finlandais et ATMEA1) s'élève à 703 millions d'euros au 31 décembre 2013 (612 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les résultats des tests de perte de valeur de ces actifs incorporels sont fortement dépendants des hypothèses commerciales de calendrier, de volume et de prix de vente prévisionnelles, ainsi que de la rentabilité attendue sur les ventes futures de ces réacteurs.

Il convient de noter qu'au cours de l'année 2013 :

- EDF a conclu une série d'accords avec le gouvernement britannique, CGNPC, CNNC et AREVA en vue de la construction de deux réacteurs EPRTM sur le site de Hinkley Point au Royaume-Uni ;
- la Turquie a sélectionné l'ATMEA1 pour la construction de quatre réacteurs sur le site de Sinop.

AREVA a procédé aux tests de perte de valeur au 31 décembre 2013 sur les frais de développement immobilisés au titre des réacteurs EPRTM et ATMEA1 en utilisant un taux d'actualisation identique à celui utilisé pour tester le goodwill du BG Réacteurs et Services (cf. note 10). Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur.

Les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur de 1 % n'aurait pas abouti à la constatation d'une perte de valeur.

La prise en compte d'un décalage de deux ans du calendrier prévisionnel de commercialisation des réacteurs EPRTM par rapport aux hypothèses retenues au 31 décembre 2013, tant pour l'EPRTM générique que celui développé aux États-Unis, et ATMEA1, ou d'une dégradation de 30 % en valeur absolue de la marge par réacteur par rapport aux hypothèses retenues pour la réalisation des tests de perte de valeur, ne nécessiterait pas non plus de constater une perte de valeur.

La réduction de 25 % du nombre d'EPRTM utilisant le design développé aux États-Unis d'ici à 2030 par rapport aux hypothèses retenues ne nécessiterait pas la constatation d'une dépréciation des frais de développement immobilisés au titre de l'obtention de la licence pour l'EPRTM aux États-Unis, dont le montant immobilisé s'élève à 335 millions de dollars américains (243 millions d'euros). Il convient cependant de rappeler que la part du nucléaire dans le mix énergétique aux États-Unis reste fortement sensible à la politique américaine sur l'énergie et ses dispositifs d'encadrement réglementaires.

De même, la réduction de 20 % du nombre de réacteurs ATMEA1 vendus par rapport aux hypothèses retenues ne nécessiterait pas la constatation d'une dépréciation des frais de développement immobilisés.

Le maintien à l'actif des frais de développement spécifiques à l'EPRTM finlandais dépend de l'obtention d'une deuxième commande après le projet d'Olkiluoto 3. AREVA, après avoir répondu aux deux appels d'offres lancés par Fennovoima et TVO pour la construction de nouveaux réacteurs nucléaires en Finlande, poursuit ses discussions avec TVO au sujet du projet Olkiluoto 4. La non-obtention par AREVA d'une deuxième commande d'EPRTM en Finlande aurait pour conséquence la dépréciation des frais de développement immobilisés à ce titre pour un montant de 63 millions d'euros.

FRAIS D'ETUDES IMMOBILISES PREPARATOIRES A LA CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ENRICHISSEMENT DE L'URANIUM AUX ÉTATS-UNIS

La valeur nette des actifs incorporels correspondant aux études préparatoires à la construction de l'usine d'enrichissement de l'uranium aux États-Unis (EREF) s'élevait à 88 millions d'euros au 31 décembre 2012 après comptabilisation d'une perte de valeur de 100 millions d'euros au cours de l'exercice 2012.

En l'absence d'un partenaire pour la réalisation du projet EREF, la date prévisionnelle de démarrage des travaux de construction de l'usine avait été repoussée en 2012 à horizon du plan « Action 2016 ». Par ailleurs, les anticipations de prix à long terme des UTS ont diminué de 4 % en 2012. Le test de perte de valeur effectué sur la base de ces hypothèses avait ainsi amené AREVA à constater une perte de valeur de 100 millions d'euros.

Le résultat du test de perte de valeur de ces actifs est fortement dépendant des hypothèses de calendrier de construction de l'usine, du prix de vente prévisionnel des Unités de Travail de Séparation (UTS), du taux d'actualisation utilisé ainsi que du taux de change euro / dollar américain, dans la mesure où le prix d'achat des cascades auprès d'ETC est libellé en euros.

AREVA a procédé au test de perte de valeur de ces frais d'études immobilisés au 31 décembre 2013 en utilisant un prix de vente prévisionnel à long terme des UTS en baisse supplémentaire de 4,5 % par rapport à 2012, un taux d'actualisation de 7,25 % et un taux de change euro / US dollar de 1,38.

Le résultat de ce test a amené AREVA à constater une perte totale de la valeur résiduelle des actifs immobilisés pour un montant de 144 millions de dollars américains, soit 108 millions d'euros.

Les analyses de sensibilité effectuées montrent que :

- l'utilisation d'un taux d'actualisation de 6,75% au lieu de 7,25 % conduirait à la constatation d'une valeur résiduelle des frais d'études immobilisés au titre d'EREF de 35 millions de dollars américains (25 millions d'euros) ;
- la prise en compte d'un prix de vente prévisionnel des UTS supérieur de 10 % à celui retenu pour réaliser le test aboutirait à la constatation d'une valeur résiduelle des frais d'études immobilisés au titre d'EREF de 100 millions de dollars américains (72 millions d'euros) ;

A fin 2013, en l'absence de partenaire pour la réalisation du projet EREF, et compte tenu de l'état actuel des conditions macroéconomiques et des perspectives du marché de l'enrichissement, AREVA a suspendu les travaux d'études relatifs à ce projet. Néanmoins, AREVA se réserve la possibilité de relancer ce projet si les conditions macroéconomiques et les perspectives du marché de l'enrichissement venaient à évoluer favorablement de façon significative.

NOTE 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages industriels	Actifs de démantèlement – part Groupe	Autres	En cours	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2012	189	2 164	18 233	1 208	1 483	2 799	26 076
Investissements	1	42	86		58	1 084	1 270
Cessions	(2)	(13)	(89)	(1)	(35)	(2)	(141)
Actifs et activités destinés à être cédés		(17)	(16)		(52)	(37)	(122)
Écarts de conversion	(3)	(27)	(61)	(1)	(34)	(38)	(164)
Variation de périmètre	(1)	12	22		6	(8)	31
Autres variations	6	239	1 142	29	199	(1 190)	426
Valeurs brutes au 31 décembre 2013	189	2 400	19 317	1 235	1 626	2 608	27 376
Amortissements et provisions au 31 décembre 2012	(83)	(1 206)	(14 822)	(994)	(1 023)	(211)	(18 338)
Dotations nettes aux amortissements/ Pertes de valeur ⁽¹⁾	(3)	(72)	(297)	(10)	(88)	(19)	(488)
Cessions		11	81	1	34		126
Actifs et activités destinés à être cédés		(3)	(1)		28		24
Écarts de conversion		10	22		22		56
Variation de périmètre		(6)	(15)		(4)		(25)
Autres variations		(1)	110		(108)		1
Amortissements et provisions au 31 décembre 2013	(85)	(1 266)	(14 922)	(1 002)	(1 139)	(230)	(18 645)
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	107	958	3 411	214	460	2 588	7 738
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2013	104	1 134	4 395	233	487	2 378	8 731

(1) 59 millions d'euros de pertes de valeur ont été constatés sur les immobilisations corporelles au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, la valeur nette des contrats de crédit bail capitalisés s'élève à 19 millions d'euros (24 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les frais financiers capitalisés dans le prix de revient des immobilisations sont non significatifs.

ACTIFS INDUSTRIELS D'ENRICHMENT TECHNOLOGY COMPANY (ETC)

ETC est une coentreprise entre AREVA et URENCO, qu'AREVA consolide par intégration proportionnelle à hauteur de sa quote-part d'intérêt, soit 50%. Cette société a pour activité la fabrication des cascades pour les usines d'enrichissement d'uranium utilisant la technologie de l'ultracentrifugation. Ses perspectives industrielles ont été affectées par les reports de plusieurs projets d'extension ou de construction d'usines d'enrichissement, qui l'ont conduite à annoncer la mise en place d'un plan de restructuration (cf note 6).

Le test de perte de valeur effectué sur la base de ces éléments, et excluant à fin 2013 toute perspective de fabrication de cascades pour le projet EREF (cf note 11), a conduit AREVA à comptabiliser en 2013 une dépréciation de 14 millions d'euros de sa quote-part dans les actifs corporels d'ETC, s'ajoutant à la dépréciation de 43 millions d'euros comptabilisée en 2012.

USINE COMHUREX 2

La valeur nette des immobilisations corporelles en cours correspondant à l'usine de conversion de l'uranium Comurhex II en cours de construction s'élève à 507 millions d'euros au 31 décembre 2013 (409 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le test de dépréciation de ces actifs a été réalisé au 31 décembre 2013 en utilisant un taux d'actualisation de 7,00 % (à comparer à 7,50 % au 31 décembre 2012). Les données prévisionnelles utilisées reposent sur l'hypothèse d'une extension de la capacité de production de l'usine Comurhex II de 15.000 à 21.000 tonnes par an postérieurement à l'horizon du plan Action 2016.

Les analyses de sensibilité effectuées montrent que :

- l'utilisation d'un taux d'actualisation de 7,50 % au lieu de 7,00 % conduirait à la constatation d'une perte de valeur supplémentaire de ces actifs pour un montant de l'ordre de 85 millions d'euros ;
- la prise en compte d'un prix de vente prévisionnel des unités de conversion de l'uranium inférieur de 5 % à celui retenu pour réaliser le test conduirait à la constatation d'une perte de valeur supplémentaire de l'ordre de 110 millions d'euros ;
- la prise en compte d'un coût de l'investissement lié à l'extension de capacité d'un montant supérieur de 15 % à celui retenu pour réaliser le test conduirait à la constatation d'une perte de valeur supplémentaire de l'ordre de 60 millions d'euros ;
- enfin, une hypothèse de limitation à terme à 15.000 tonnes par an de la capacité de production de l'usine Comurhex II.

NOTE 13. OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

Le tableau suivant récapitule les différents postes comptables concernés par le traitement des opérations de fin de cycle dans le bilan du Groupe AREVA ainsi que leur financement :

Actif (en millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Passif (en millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs de fin de cycle quote-part AREVA ⁽¹⁾	233	214			
Actifs de couverture des opérations de fin de cycle	6 256	5 912	Provisions pour opérations de fin de cycle	6 437	6 331
• actifs de fin de cycle quote-part des tiers ⁽²⁾	199	217	• financées par les tiers ⁽²⁾	199	217
• actifs financiers de couverture ⁽³⁾	6 057	5 695	• financées par AREVA	6 238	6 114

(1) Montant restant à amortir sur la quote-part de la provision globale devant être financée par AREVA.

(2) Montant de la provision devant être financée par les tiers.

(3) Portefeuille financier dédié et créances devant financer la quote-part de la provision revenant à AREVA.

ACTIFS DE FIN DE CYCLE

Le Groupe reconnaît, en complément de la valeur de ses immobilisations corporelles, la part à terme des coûts des opérations de fin de cycle (démantèlement des installations nucléaires, décontamination) dont il a la responsabilité financière ; cet actif quote-part Groupe est amorti sur le même rythme que les immobilisations sous-jacentes. Il constate aussi un actif quote-part tiers pour la part devant être financée par certains clients sur les opérations de démantèlement et de reprise et conditionnement des déchets. En contrepartie, le coût total estimé des opérations de fin de cycle est provisionné dès la mise en service actif, y compris, le cas échéant, la quote-part financée par des tiers.

(en millions d'euros)	Quote-part Groupe			Quote-part Tiers	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur nette			
Démantèlement	1 235	(1 002)	233	199	432	431
Reprise et conditionnement des déchets					-	-
TOTAL	1 235	(1 002)	233	199	432	431

2012 (en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31 décembre 2012	Dotations et reprises aux amortis. et provisions			Désactualisation	Autres variations	Valeurs nettes au 31 décembre 2013
		Augmentation	Diminution				
Quote-part Groupe	214	41	(12)	(10)	-	-	233
Quote-part tiers	217	1	(27)	-	8	-	199
TOTAL	431	42	(39)	(10)	8	-	432

Le montant des actifs nets de démantèlement s'élève à 432 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 431 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La quote-part des tiers demeurant dans les actifs de fin de cycle correspond essentiellement au financement attendu du CEA pour le site de Pierrelatte. Ce poste augmente du montant de la désactualisation et diminue en fonction des travaux effectués.

L'augmentation de l'actif quote-part Groupe est principalement la conséquence de la mise en service progressive de l'usine Georges Besse II.

PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes au 31 décembre 2012	Reprises utilisées : dépenses de l'exercice	Désactualisation	Changements d'hypothèses, révisions de devis et autres	Valeurs nettes au 31 décembre 2013
Provision pour démantèlement des installations nucléaires	4 574	(138)	175	74	4 685
Provision pour Reprise et Conditionnement des Déchets	1 757	(71)	66	-	1 752
PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE	6 331	(209)	241	74	6 437

Provisions pour opérations de fin de cycle sur installations entrant dans le champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les provisions pour opérations de fin de cycle sur installations entrant dans le champ d'application de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Démantèlement des installations nucléaires de base, hors gestion à long terme des colis de déchets radioactifs	3 847	3 786
Gestion des combustibles usés, hors gestion à long terme des colis de déchets radioactifs	-	-
Reprise et conditionnement des déchets anciens, hors gestion à long terme des colis de déchets radioactifs	1 230	1 229
Gestion à long terme des colis de déchets radioactifs	841	781
Coûts de surveillance après fermeture des centres de stockage	39	39
Total Provisions pour opérations de fin de cycle sur installations entrant dans le champ d'application de la loi du 28 juin 2006	5 957	5 835
Provisions pour opérations de fin de cycle sur installations hors champ d'application de la loi du 28 juin 2006	480	496
TOTAL PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE	6 437	6 331

Nature des engagements

En qualité d'exploitant d'installations nucléaires, le Groupe a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne. Pour le Groupe, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment les usines de Pierrelatte et les usines de combustibles, mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine Melox et Cadarache pour la fabrication de combustibles MOX.

Concernant l'usine de Marcoule, le CEA, EDF et AREVA NC ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets haute et moyenne activité à vie longue. AREVA provisionne donc pour le site de Marcoule uniquement sa quote-part de coûts de transports et de stockage définitif de ces déchets.

Détermination des provisions de fin de cycle

Démantèlement & Reprise et Conditionnement des Déchets

L'évaluation du coût de démantèlement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations :

- Pour les installations en cours d'exploitation, une modélisation technico-économique, réalisée pour l'essentiel à partir de l'application ETE EVAL, est appliquée aux différents types d'installations à démanteler. Elle s'appuie sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et sur des modèles mettant en œuvre des scénarios et des ratios de coûts élémentaires ;
- à partir du lancement du projet de démantèlement, des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement ;

Pour les installations en cours d'exploitation, les devis sont mis à jour au moins une fois tous les trois ans ainsi qu'en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. Pour les installations en cours de démantèlement, les devis sont mis à jour chaque année. En conformité avec la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006,

relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, le Groupe transmet tous les trois ans, un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Les provisions liées au démantèlement des installations nucléaires et à la reprise et au conditionnement des déchets sont constituées sur les bases et en fonction des hypothèses suivantes :

- certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté.
- un inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement, en règle générale et sauf contraintes particulières, sur la base d'un génie civil assaini sur pied et d'un déclassement en zone à déchets conventionnels de toutes les zones à déchets nucléaires ;
- l'enclenchement des opérations sans phase d'attente de décroissance radioactive après l'arrêt définitif de « production »
- l'évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la sous-traitance, les frais de personnel, les coûts de radioprotection, les consommables, les équipements, le traitement des déchets induits, ainsi que le transport et le stockage définitif à l'Andra. L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des entités en charge des opérations de démantèlement
- la poursuite des activités nucléaires sur les sites de La Hague et Pierrelatte postérieurement à la mise à l'arrêt des installations actuellement en exploitation

Enfin, elle prend en compte les aléas et l'impact financier découlant des analyses de risques conduites par projet.

Pour les projets en cours de réalisation, l'analyse résulte d'un recensement des risques et de l'estimation de leurs conséquences financières et de délai, pondérées par leur probabilité de survenance.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituent, à la date d'arrêt des comptes de l'exercice, la meilleure estimation concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations actuelles au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations.

L'évaluation des coûts de fin de cycle comporte des incertitudes inhérentes à la durée prévue des opérations, ainsi, par exemple, qu'aux éléments suivants :

- les contraintes réglementaires de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement fixées par les pouvoirs publics et les autorités de sûreté sont susceptibles d'évoluer, avec un impact sur le planning et le déroulement des travaux ;
- la connaissance détaillée de l'état physique de certaines installations anciennes doit parfois être confortée par des opérations d'inventaire et de caractérisation radiologique qui ne seront possibles que lors d'étapes futures du démantèlement. Les scénarios de démantèlement devront être adaptés en fonction des progrès dans la connaissance des installations ;
- les plannings des projets sont souvent étroitement liés, de sorte que tout retard sur un projet est susceptible d'entraîner des retards et des surcoûts pour d'autres opérations de fin de cycle;
- l'estimation des charges futures liées au stockage profond des déchets de haute et moyenne activité est basée sur un scénario de référence datant de 2003, en cours de révision par l'ANDRA ;
- le périmètre et les conditions de prise en charge future des déchets par l'ANDRA dans ses stockages FAVL et CIGEO ;

Les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prennent en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation déterminés suivant les principes décrits dans la note 1.18. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Le taux d'actualisation est fixé selon une méthode inchangée depuis 2007, à partir d'une moyenne lissée sur 4 ans des taux de l'état français à 30 ans augmentés d'une marge de crédit reflétant des signatures de bonne qualité (centrées sur une notation équivalente à A).

En référence aux dispositions définies dans le décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007 de la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006, le taux d'actualisation est soumis à plafond réglementaire, lui-même fixé par l'arrêté du ministre de l'économie, des finances du 21 mars 2007 dont l'article 3 fixe ce plafond à la moyenne sur 4 ans du TEC 30 augmentée de 100 points de base. AREVA a fait part courant 2013 à l'autorité administrative de son constat que ce plafond réglementaire n'apparaît aujourd'hui plus compatible avec les normes comptables applicables, ce qui a conduit AREVA à demander une dérogation à l'application de ce plafond au 31 décembre 2013.

Pour les installations situées en France, AREVA a retenu un taux d'inflation de 1,9% et un taux d'actualisation de 4,75% au 31 décembre 2013, inchangé par rapport à 2012.

Au 31 décembre 2013, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 0,25 % au taux utilisé avec un taux d'inflation identique au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier la valeur des provisions pour opérations de fin de cycle entrant dans le champ d'application de la loi du 28 juin 2006, respectivement de - 256 millions d'euros ou + 279 millions d'euros.

Évacuation et stockage des déchets ultimes

AREVA provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants du Code de l'Environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage en couche géologique profonde.

Pour ce dernier poste un groupe de travail a été constitué en 2004 sous l'égide de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), qui a rendu ses conclusions au second semestre 2005. AREVA a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage en couche géologique profonde de 14,1 milliards d'euros (en conditions économiques 2003) qui intègre non seulement le coût de la réversibilité, mais aussi un niveau de risques et aléas.

Conformément à la loi du 28 juin 2006, la DGEC a confié à un groupe de travail la mission de réaliser une nouvelle évaluation du coût du stockage en couche géologique profonde.

Ce groupe de travail animé par la DGEC réunit des représentants de l'ANDRA, d'AREVA, du CEA, d'EDF et de l'ASN.

À l'issue des travaux du groupe de travail, le Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pourra arrêter l'évaluation des coûts de stockage réversible en couche géologique profonde et la rendre publique.

L'achèvement des travaux du groupe de travail et la transmission de l'évaluation des coûts de stockage réversible en couche géologique profonde y afférente sont dorénavant attendus pour la fin du premier semestre 2014.

Pour information, un relèvement de 1 milliard d'euros (en conditions économiques 2003) du devis du centre de stockage profond aurait un impact de 26 millions d'euros en valeur actualisée sur la provision fin de cycle du Groupe, à clé de répartition entre producteurs inchangée.

ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE DES OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

Ce poste comporte les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Créances liées aux opérations de fin de cycle	705	680
Portefeuille dédié	5 352	5 015
TOTAL	6 057	5 695

Les créances liées aux opérations de fin de cycle correspondent principalement aux créances sur le CEA résultant de la signature en décembre 2004 d'un accord pour la prise en charge par ce dernier d'une quote-part des coûts de démantèlement d'ateliers des usines de La Hague et de Cadarache et des coûts de reprise et conditionnement des déchets de l'usine UP2 400.

Objectif du portefeuille dédié

Pour faire face à ses obligations de fin de cycle, le Groupe a, de sa propre initiative, constitué un portefeuille spécifique dédié au paiement de ses dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets. Depuis la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 et son décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007, cette obligation s'impose désormais à tous les opérateurs nucléaires opérant en France. Composé à partir de l'échéancier des dépenses qui s'étendent sur plus d'un siècle, ce portefeuille est géré dans une optique long terme. Ce portefeuille d'actifs financiers couvre l'ensemble des engagements du Groupe, qu'ils soient relatifs à des obligations imposées par la loi du 28 juin 2006 pour des installations nucléaires de base situées sur le territoire français ou qu'ils soient relatifs à d'autres engagements de fin de cycle pour des installations situées en France ou à l'Étranger.

Le Groupe s'appuie sur un conseil externe pour réaliser les études d'allocation stratégique d'actifs ciblés permettant d'optimiser sur le long terme le couple rendement – risque et le conseiller dans le choix des classes d'actifs et la sélection des gestionnaires. Ses travaux sont présentés au Comité de suivi des Obligations de Fin de Cycle. Les allocations d'actifs long terme fournissent le pourcentage cible d'actifs d'adossés aux éléments constitutifs du passif (actifs de natures obligataires et monétaires, y compris créances détenues sur les tiers) et d'actifs de diversification (actions, etc.) sous contrainte des limites imposées par le décret n°2007-243 du 23 février 2007 et sa modification par le décret n°2013-678 du 24 juillet 2013 tant en termes de règles d'emprise et de dispersion des risques qu'en termes de nature d'investissement.

AREVA a fait en sorte que l'ensemble des Fonds d'AREVA NC et AREVA NP soient conservés, déposés et valorisés chez un prestataire unique capable d'assurer de façon indépendante les contrôles et valorisations nécessaires exigés par le décret d'application.

La gestion du compartiment Actions est essentiellement réalisée par des prestataires externes :

- un mandat de gestion d'actions ;
- des fonds communs de placement dédiés.

Le compartiment Taux (obligataire et monétaire) est investi via :

- des OPCVM ouverts ;
- des fonds communs de placement dédiés ;
- des titres obligataires détenus en direct.

La répartition du portefeuille de titres dédiés est décrite ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
En valeur de marché ou en valeur liquidative		
Actions cotées	1 441	1 394
FCP actions	991	876
FCP Obligataires et monétaires	2 172	2 103
FCP non cotés	68	60
En coût amorti		
Obligations et FCP Obligataires détenus jusqu'à échéance	680	582
Total portefeuille de titres dédiés	5 352	5 015
Créances liées aux opérations de fin de cycle	705	680
TOTAL Actifs financiers de couverture	6 057	5 695

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Par origine géographique		
Zone Euro	5 354	5 047
Europe hors zone Euro	663	600
Autres	40	48
TOTAL	6 057	5 695

Les actifs financiers sous forme de titres ou OPCVM représentent 88 % des actifs de couverture au 31 décembre 2013. Les actifs de couverture se décomposent ainsi de la façon suivante : 41 % actions, 47 % obligations et monétaires et 12 % créances.

Performances des actifs financiers en couverture des passifs selon classes d'actifs ^(#)

Classe d'actif:	2013	2012
Actions	+ 21.9%	+ 23.0 %
Produits de Taux	+ 1.4%	+ 6.4 %
Sous-total Portefeuille de titres dédiés	+ 10.4%	+ 13.2%
Créances liées aux opérations de fin de cycle	+ 3.7%	+ 5.3%
TOTAL Actifs financiers de couverture	+ 9.7%	+ 13.1 %

(#) La performance affichée pour ces catégories englobe celle de parts des actifs dédiés à la couverture d'obligations de Fin de Cycle pour des installations françaises et étrangères non couvertes par le champ d'application de la loi du 28 juin 2006.

En assimilant les intérêts calculés sur les créances à des performances d'actifs financiers de taux, la performance globale des actifs de couverture est de + 9,7 % sur l'année calendaire 2013.

Description et appréciation des risques

Les investissements en actions du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme:

- d'un mandat d'actions cotées, qui comporte une trentaine de valeurs ayant leur siège dans un des pays membres de l'Union Européenne. La faible rotation des titres permet une gestion des plus-values à long terme. Sans que ceci constitue un indicateur de pilotage, le mandat sera apprécié sur le long terme par rapport à une référence externe MSCI EMU dividendes nets réinvestis. La nature de ce mandat de long terme est incompatible avec un suivi de gestion « benchmarkée ».
- de FCP actions dédiés, gérés selon différentes stratégies d'investissement qui reposent sur une gestion diversifiée centrée sur des valeurs européennes. Suivant l'objectif de gestion, les gérants sont contraints par le respect de règles précises en termes d'expositions : limites d'investissements sur certaines valeurs en absolu et relativement à l'actif net, expositions limitées en devises non euro, indication d'un risque relatif par rapport à un indice de référence cible (*Tracking Error*) et investissements limités sur certains instruments. L'ensemble de ces limites permet de s'assurer du respect des règles d'investissements dictées par le décret d'application de la loi du 28 juin 2006.

Pour les titres détenus par AREVA NC et AREVA NP, les investissements en produits de taux du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme de :

- titres détenus en direct constitués d'obligations d'États de la zone Euro, qui seront conservées jusqu'à leur échéance et leur remboursement. Ils sont classés dans la catégorie comptable «titres détenus jusqu'à l'échéance» et sont comptabilisé selon la méthode du coût amorti.
- FCP obligataires dédiés et OPCVM monétaires ouverts. La sensibilité aux taux d'intérêt des FCP obligataires est fixée entre des bornes telles que la sensibilité globale du portefeuille dédié soit adéquate aux objectifs de sensibilité à long-terme ainsi qu'à la sensibilité du passif à son taux d'actualisation. L'exposition des FCP monétaires et obligataires au risque de crédit est encadré via la notation de la qualité des émetteurs par les agences Moody's ou Standard & Poor's.

Pour Eurodif, des mandats et FCP obligataires ont été mis en place spécifiquement en vue d'adosser les flux de son passif.

Valorisation

La valeur liquidative des OPCVM est déterminée en valorisant les titres détenus par chaque fond à leur valeur de marché du dernier jour de l'exercice.

Produits dérivés

Les instruments dérivés sont admis à titre de couverture ou d'exposition relative et font l'objet de règles d'investissements précises visant à interdire tout effet de levier. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP. Les ventes d'options ou les achats d'options de vente sur des actifs sous jacents dans lesquels le FCP n'est pas investi ou au-delà de l'investissement sont ainsi interdites.

Suivi et Analyse du risque du portefeuille dédié

Dans le cadre du mandat de conservation et valorisation des Fonds dédiés au démantèlement, une étude mensuelle des risques sous-jacents des portefeuilles et des fonds est réalisée. Cette étude permet d'estimer la perte maximale avec un degré de confiance de 95 % des portefeuilles à différents horizons - méthode « VaR » (*Value at risk*) et de volatilités estimées de chaque Fonds ou actifs dédiés. Elle apporte une seconde estimation au travers de scénarios déterministes : choc de la courbe des taux et/ou baisse des marchés actions.

Les impacts liés à des variations des marchés actions et de taux sur l'évaluation des actifs financiers de couverture sont synthétisés dans le tableau suivant :

Cas de référence (31 décembre 2013)	
<i>(en millions d'euros)</i>	
Hypothèse baisse des actions et hausse des taux	
- 10 % sur actions	- 250
+ 100 bps sur les taux	- 44
TOTAL	
Hypothèse hausse des actions et baisse des taux	
+ 10 % sur actions	+ 250
- 100 bps sur les taux	+ 44
TOTAL	

NOTE 14. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

DETAIL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

31 décembre 2013 (en millions d'euros)	% de contrôle	Part dans le résultat des entreprises associées	Participations dans les entreprises associées hors goodwill	Goodwill	Valeur des participations dans les entreprises associées (y.c. goodwill)
MNF	30%	(5)	35	59	95
Autres entreprises associées		4	46	4	50
TOTAL		(0)	82	63	145

31 décembre 2012 (en millions d'euros)	% de contrôle	Part dans le résultat des entreprises associées	Participations dans les entreprises associées hors goodwill	Goodwill	Valeur des participations dans les entreprises associées (y.c. goodwill)
MNF	30,00	4	50	75	125
Autres entreprises associées		7	45	5	49
TOTAL		11	95	80	175

MNF est une société basée au Japon intervenant dans le domaine des combustibles pour réacteurs à eau pressurisée. Un test de perte de valeur a été effectué au 31 décembre 2013 sur la base des données prospectives pluriannuelles élaborées par la direction de cette société, et d'une hypothèse de remise en service progressive des réacteurs japonais à eau bouillante d'ici à 2018.

Le résultat du test conduit à ne constater aucune perte de valeur au 31 décembre 2013.

Ce test est très sensible aux hypothèses retenues, notamment en ce qui concerne la remise en service des réacteurs. Cependant, les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de l'une des hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 6,50 % au lieu de 6,00 %, ou décalage de deux ans du redémarrage des réacteurs japonais à eau pressurisée, ou encore réduction de 10% de l'hypothèse de nombre de réacteurs ayant redémarré d'ici à 2018, ne conduirait pas à constater de perte de valeur.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(en millions d'euros)	2013
Valeur des participations dans les entreprises associées au 1^{er} janvier	175
Quote-part de résultat net	-
Dividendes	(1)
Écarts de conversion	(29)
Acquisitions	-
Cessions	(1)
Autres variations	
VALEUR DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES AU 31 DECEMBRE	145

PRINCIPAUX AGREGATS DES ENTREPRISES ASSOCIEES SIGNIFICATIVES

(en millions d'euros)	MNF
Total actifs	274
Total passifs (hors capitaux propres)	156
Capitaux propres	118
Chiffre d'affaires	71
Résultat net	(15)

NOTE 15. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Titres disponibles à la vente	105	169
Créances rattachées à des participations	1	18
Autres actifs financiers non courants	69	75
Dérivés sur opérations de financement	86	32
TOTAL	262	294

TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

Les mouvements de l'exercice sont décrits ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	
31 décembre 2012	169
Acquisitions	11
Cessions	(1)
Dépréciations durables	(20)
Variations de juste valeur enregistrées en « autres éléments du résultat global »	(45)
Variations de périmètre, conversion, reclassements et autres	(9)
31 DECEMBRE 2013	105

Les titres disponibles à la vente se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre de titres		
	au 31 décembre 2013	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actions cotées (en valeur de marché)			
• Alcatel	2 597 435	8	3
• Mawson Resources	4 696 698	1	6
• Summit	21 879 518	7	27
• Japan Steel	4 830 000	20	24
• Autres actions cotées		5	6
Titres de participation non cotés		64	105
TOTAL		105	169

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la rubrique « titres de participation non cotés » se compose notamment de participations dans des sociétés détenant des parts de gisements miniers, parmi lesquelles une participation de 13 % au capital d'Euronimba.

Les impacts liés à l'évaluation des titres classés dans la catégorie « disponibles à la vente » figurent en note 32.

NOTE 16. STOCKS ET EN-COURS

(en millions d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	680	(128)	552	730	(106)	624
En-cours de production de biens	605	(73)	532	632	(75)	557
En-cours de production de services	545	(13)	532	434	(6)	428
Produits intermédiaires et finis	746	(31)	715	1 024	(25)	999
TOTAL	2 576	(245)	2 331	2 820	(212)	2 608
Dont stocks et en-cours valorisés :						
• au coût de revient			2 054			2 340
• en valeur nette de réalisation			267			268
			2 331			2 608

NOTE 17. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(en millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Valeurs brutes	2 086	2 158
Dépréciation	(19)	(28)
VALEURS NETTES	2 067	2 130

VARIATION DES DEPRECIATIONS SUR CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

1 ^{ER} JANVIER 2013	(28)
Variations de périmètre	
Activités cédées ou en cours de cession	2
Dotations	(8)
Reprises utilisées	7
Reprises non utilisées	1
Autres (écarts de conversion)	7
31 DECEMBRE 2013	(19)

La valeur brute des Clients et comptes rattachés comprend 56 millions d'euros de créances d'échéance supérieure à un an.

Au 31 décembre 2013, le poste Clients et comptes rattachés inclut des créances sur contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement pour 707 millions d'euros (contre 726 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Au cours de l'année 2013, AREVA a procédé à une cession de créance commerciale, dont les échéances s'étalent de 2014 à 2020, sans recours auprès d'un organisme financier pour un montant de 115 millions d'euros ; AREVA ne conserve pas d'implication continue significative au titre de cette créance.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (VALEUR BRUTE)*

(en millions d'euros)	Valeur Brute	Dont			Dont : échues et non dépréciées				Plus d'1 an
		Dont non échues	échues et dépréciées	Moins de 1 mois	Entre 1 et 2 mois	Entre 2 et 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	
Au 31 décembre 2013	1 379	1 177	16	108	19	10	26	11	12
Au 31 décembre 2012	1 432	1 193	25	136	24	7	7	23	17

* : Hors créances sur contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

NOTE 18. AUTRES CREANCES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
État	661	656
Avances et acomptes fournisseurs	681	750
Débiteurs divers	463	495
Instruments financiers	145	167
Autres	12	11
TOTAL	1 962	2 079

Les « Débiteurs divers » incluent les créances sur le personnel et les organismes sociaux.

Au 31 décembre 2013, les autres créances opérationnelles comprennent 292 millions d'euros de créances d'échéance supérieure à un an.

Le poste « Instruments financiers » comprend la juste valeur des instruments dérivés de couverture d'opérations commerciales, ainsi que la juste valeur des engagements fermes couverts.

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Disponibilités et comptes courants financiers	273	284
Équivalents de trésorerie	1 488	1 259
TOTAL	1 761	1 543

Les équivalents de trésorerie sont principalement constitués par des titres de créances négociables à court terme et d'OPCVM.

NOTE 20. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Titres détenus à des fins de transaction	33	246
Autres actifs financiers courants et dérivés sur opérations de financement	55	112
TOTAL	88	358

Les « Titres détenus à des fins de transaction » comprennent des obligations de première catégorie et des OPCVM mixtes (actions et obligations).

NOTE 21. CAPITAUX PROPRES

Depuis le 30 mai 2011, l'action AREVA est cotée sur le compartiment A du marché réglementé du NYSE Euronext à Paris, sous le code ISIN FR0011027143.

Les actions ordinaires AREVA ont remplacé les certificats d'investissements (CI) suite à l'offre publique d'échange initiée par le CEA en avril 2011.

Au 31 décembre 2013, la répartition du capital d'AREVA s'établit de la manière suivante :

CAPITAL

Au 31 décembre	2013	2012
CEA	61,5 %	68,9 %
État français	21,7 %	14,3 %
Kuwait Investment Authority	4,8 %	4,8 %
CDC / BPI France Participations	3,3 %	3,3 %
Total	1,0 %	1,0 %
Actionnaires salariés	1,2 %	0,2 %
EDF	2,2 %	2,2 %
Actions rachetées (autocontrôle)	0,2 %	1,2 %
Public	4,1 %	4,0 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

La valeur nominale de l'action AREVA SA s'élève à 3,80 euros.

RESERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion part du Groupe s'élèvent à (96) millions d'euros en 2013 contre 57 millions d'euros en 2012. La variation correspond principalement aux effets de change du dollar US et du Yen contre l'euro.

INSTRUMENTS DE DILUTION DU CAPITAL

Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'instruments susceptibles d'être convertis en titres de capital.

RESULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions retenu pour le calcul du résultat par action pour l'exercice 2013 est de 380 590 309 actions.

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Éléments non recyclables au compte de résultat		
• Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	91	(324)
• Impôts sur les éléments non recyclables	(20)	26
Éléments recyclables au compte de résultat		
Écarts de conversion des sociétés intégrées		
• Gains (pertes) de la période non réalisés	(176)	(35)
• Diminués des gains (pertes) recyclés en résultat net	(5)	2
Variations de valeurs des actifs financiers disponibles à la vente		
• Gains (pertes) de la période non réalisés	264	382
• Diminués des gains (pertes) recyclés en résultat net	(156)	(88)
Variations de valeurs des couvertures de flux de trésorerie		
• Gains (pertes) de la période non réalisés	(11)	(9)
• Diminués des gains (pertes) recyclés en résultat net	(4)	11
Effet d'impôt relatif à ces éléments	(56)	(68)
Autres éléments du résultat global relatifs aux activités cédées ou en cours de cession	21	5
Quote-part du résultat global des entreprises associées net d'impôt	(29)	(18)
Actifs non courants détenus en vue de la vente	-	(3)
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (APRES IMPOT)	(81)	(121)

EFFET D'IMPOT RELATIF AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	2013			2012		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	91	(20)	71	(324)	26	(298)
Écarts de conversion des sociétés intégrées	(181)	(1)	(182)	(33)	0	(33)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	108	(60)	48	294	(69)	225
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	(15)	5	(10)	1	1	2
Quote-part du résultat global des entreprises associées, net d'impôt	(29)		(29)	(18)		(18)
Autres éléments du résultat global relatifs aux activités cédées ou en cours de cession	21		21	5		5
Actifs non courants détenus en vue de la vente	-		-	(3)		(3)
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (APRES IMPOT)	(5)	(76)	(81)	(78)	(43)	(121)

NOTE 22. INTERETS MINORITAIRES

Les principaux intérêts minoritaires se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Katco	197	181
SET Holding et SET	162	157
Somaïr	72	52
Imouraren	51	61
UraMin Lukisa	-	(20)
Eurodif/Sofidif et filiales	(73)	(56)
Intérêts minoritaires relatifs aux actifs non courants et actifs des activités destinées à être cédées	(13)	1
Autres	12	7
TOTAL	408	382

NOTE 23. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, selon les lois et usages de chaque pays, versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière qui est fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Par ailleurs, elles versent des médailles du travail, des rentes de préretraite en France et en Allemagne, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés. Certaines sociétés du Groupe accordent également d'autres avantages après la retraite tels que par exemple le remboursement des frais médicaux.

Ces régimes, dits à prestations définies, sont comptabilisés conformément aux principes comptables définis dans la note 1.16.

Le Groupe fait appel à des actuaires indépendants pour évaluer ses engagements chaque année.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs de couverture fait ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

L'entrée en vigueur des dispositions du décret n°2012-847 du 2 juillet 2012 sur les carrières longues avait généré une réduction de la dette actuarielle du Groupe de 35 M€. L'exhaustivité des effets est en cours de mesure, mais les impacts devraient conduire à une réduction de la dette actuarielle dont le montant pourrait être situé entre 3 et 6 M€ (jugé non significatif au regard des précédentes réformes législatives des retraites en 2013 et 2010). Par ailleurs, les effets de la réforme des retraites 2013 (allongement de la durée de cotisation pour les générations au-delà de 1958), jugés non significatifs, seront inclus dans les valorisations en 2014.

Application anticipée de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012

Comme décrit dans le document de référence 2012, AREVA avait opté en 2012 pour une application anticipée de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012. De ce fait, les états financiers de l'exercice 2011 avaient été retraités de façon rétrospective en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

Variation du taux d'actualisation au 31 décembre 2013

Les taux d'actualisation utilisés par le Groupe sont inchangés en zone Euro et augmentent de 100 points de base aux Etats-Unis par rapport au 31 décembre 2012, pour s'établir à 3,25 % et 4,50 %, respectivement. L'hypothèse d'inflation long terme en zone Euro a également été ajustée à de 1,90 % à 1,80 %.

L'impact global de ces deux évolutions génère une réduction des passifs de l'ordre de 57 M€. La provision pour avantages du personnel a été ajustée en conséquence par contrepartie des « autres éléments du résultat global », conformément aux dispositions de la nouvelle norme IAS 19 révisée.

Principaux avantages sociaux du Groupe

Le principal régime en vigueur au sein du Groupe, dénommé « CAFIC » (tel que mis en place en 2012), est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel de la filiale française du Groupe concernée travaillant de nuit ou dans certains postes définis dans l'accord. Le système est partiellement couvert par un contrat d'assurance. La population des bénéficiaires éligibles est ouverte.

Le deuxième système de préretraite le plus matériel du groupe (dénommé « TB6 ») se trouve également en France. Les bénéficiaires sont les salariés travaillant de nuit ou dans certains types de postes définis dans l'accord.

Une couverture médicale financée partiellement par l'employeur en phase de retraite est actuellement en vigueur dans certaines sociétés en France et aux Etats-Unis. La population des bénéficiaires éligibles est ouverte.

Un régime de pension (« Employee Retirement Plan ») est en vigueur aux Etats-Unis et est financé par un fonds de pension. Les droits ont été gelés en 2005. Le plan étant « qualifié », les taux de couverture sont régulés par la loi et des cotisations additionnelles peuvent être nécessaires.

En Allemagne un régime de pension type « cash balance plan » existe et est couvert partiellement par un fonds de pension. Les règles de couverture minimum ne sont pas définies par la loi.

ANALYSE DE LA PROVISION AU BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
TOTAL PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL	1 958	2 026
Moins total des actifs des régimes de pension	-	-
Moins plans évalués localement	(1)	(0)
TOTAL PLANS EVALUES PAR LES ACTUAIRES DU GROUPE	1 957	2 026
Indemnités de fin de carrière	536	538
Retraites Supplémentaires	233	272
Préretraites	846	866
Frais Médicaux et Prévoyance	320	326
Médailles du Travail	22	24

Par zone géographique

	Zone Euro	Etats-Unis	Autres*	TOTAL
Indemnités de fin de carrière	535	-	1	536
Retraites Supplémentaires	163	63	7	233
Préretraites	824	-	21	846
Frais Médicaux et Prévoyance	276	44	-	320
Médailles du Travail	22	-	-	22
Total	1 821	107	29	1 957

* Royaume-Uni Niger, Japon

Les informations détaillées ci-après concernent les plans évalués par les actuaires du Groupe.

Les plans CATS sont compris dans les régimes de préretraite

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	2013	2012
Inflation		
- Zone Euro	1,8%	1,9%
- Zone Dollar	3%	3%
Taux d'actualisation		
- Zone Euro	3,25%	3,25%
- Zone Dollar	4,5%	3,5%
Taux de rendement moyen attendu des actifs de couverture		
- Zone Euro	3,25*	4,75*
- Zone Dollar	3,5*	4,5*
Revalorisation des pensions		
- Zone Euro	1,5%-1,9%	1,5%-1,9%
- Zone Dollar	0%	0%
Revalorisation du Plafond de la Sécurité Sociale (net d'inflation)	+0,5%	+0,5%

* conformément aux dispositions d'IAS 19 révisée, la notion de rendement attendu des actifs disparaît au profit de celle du « produit d'intérêt sur actifs », qui est calculé sur la base du taux d'actualisation de début d'année.

- Tables de mortalité

	2013	2012
France		
- rentes	Table de génération	Table de génération
- capitaux	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002
Allemagne	Heubeck 2005	Heubeck 2005
Etats-Unis	RP 2000 with updated projections	RP-2000

- Age de départ à la retraite en France

	2013	2012
Cadres	64	64
Non cadres	62	62

- Taux de sortie moyen pour chacune des sociétés, réparti suivant une fonction décroissante, selon les tranches d'âge dans la population. Les taux entre crochets indiquent [turnover moyen en début de carrière - turnover moyen en fin de carrière].

	Cadres		Non Cadres	
	2013	2012	2013	2012
France	[1,6% - 0%]	[1,6% - 0%]	[0,7% - 0%]	[0,7% - 0%]
Allemagne	[7% - 0%]	[7% - 0%]	[7% - 0%]	[7% - 0%]
Etats-Unis	6%	6%	6%	6%

- Hypothèses d'augmentation de salaire moyennes retenues inflation comprise. Les taux entre crochets indiquent [revalorisations moyenne en début de carrière - revalorisations moyenne en fin de carrière].

	Cadres		Non Cadres	
	2013	2012	2013	2012
France	[4% - 2,8%]	[4,1% - 2,9%]	[3,5% - 2,9%]	[3,6% - 3%]
Allemagne	3,4%	3,5%	3,4%	3,5%
Etats-Unis	3,75%	3,75%	3,75%	3,75%

- Hypothèses de taux attendu d'évolution des frais médicaux aux Etats Unis

Année	
2014	7,3%
2015	7,1%
2016	6,8%
2017	6,6%
2018	6,4%
2019	6,2%
2020+	6,0%

- Cotisations / prestations prévues en 2014 pour les régimes à prestations définies
 - Les cotisations/prestations classiques prises en charge par la société sont estimées à 93 millions d'euros.
 - Les cotisations estimatives aux USA au titre des plans qualifiés seront de 14 millions d'euros. Ces cotisations ont été réduites du fait de la loi MAP 21 (juillet 2012), qui a assoupli les contraintes de couverture aux Etats-Unis.

ACTIFS FINANCIERS

EUROPE

Allocation par support	2013	2012
Monétaire	0%	7%
Obligations	83%	75%
Actions	16%	17%
Immobilier	1%	1%

ETATS-UNIS

Allocation par support	2013	2012
Monétaire	4%	3%
Obligations	35%	40%
Actions	61%	57%
Immobilier	0%	0%

Rendement effectif des actifs de régimes	2013	2012
Europe	2,17%	10,27%
Etats-Unis	15,92%	11,83%

Les actifs de pension du groupe AREVA ne comportent pas d'instruments financiers du groupe AREVA. Les investissements immobiliers des actifs de pension ne comportent pas de biens immobiliers propriété d'AREVA.

ANALYSE DU MONTANT NET COMPTABILISE

Au 31 décembre 2013	IFC	Retraites Supplémentaires	Préretraites	Frais Médicaux	Médailles du travail	Total	2012
Dette actuarielle	560	948	1 045	320	22	2 895	3 002
Juste valeur des actifs de couverture	(24)	(715)	(200)	-	-	(938)	(976)
MONTANT NET COMPTABILISE	536	233	846	320	22	1 957	2 026

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une baisse générale de 0,25% du taux d'actualisation entrainerait une augmentation de 2,7% des dettes actuarielles.

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'inflation médicale aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis la sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'inflation médicale est la suivante : une variation du taux d'inflation médicale de 1% entraine une variation de la dette de l'ordre de 13% dans le même sens.

ANALYSE DE LA CHARGE DE L'EXERCICE

Exercice 2013

(en millions d'euros)

	IFC	Retraites Supplémentaires	Préretraites	Frais médicaux	Médailles du Travail	Total	2012
Coût des services rendus de la période	27	23	21	7	1	80	66
Coût sur actualisation	18	33	35	11	1	97	124
Coûts de services passés (inclut les modifications et réductions de régime)	5	(5)	3	4	-	7	(344)
Produit d'intérêt sur l'actif	(1)	(23)	(7)	-	-	(31)	(43)
Reconnaissance des écarts actuariels générés dans l'année sur les autres régimes long terme (médailles, CATS, ...)	-	-	2	-	(2)	(1)	9
Liquidation							(9)
TOTAL charge avec impact compte de résultat	49	28	54	22	-	153	(197)
Reconnaissance des écarts actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi							
Ecarts actuariels sur actifs de couverture	1	(20)	11	-	-	(8)	(58)
Ecart d'expérience	(2)	7	(32)	3	-	(24)	(30)
Ecart d'hypothèses démographiques	-	4	-	(10)	-	(6)	43
Ecart d'hypothèses financières (ajustement taux d'actualisation)	(7)	(28)	(9)	(10)	-	(54)	369
TOTAL charge avec impact autres éléments du résultat global	(8)	(37)	(30)	(17)	-	(92)	324
TOTAL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE	41	(9)	24	5	-	62	127

VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

AU 31 DECEMBRE 2013 <i>(en millions d'euros)</i>	IFC	Retraites Supplé- mentaire s	Pré- retraites	Frais Médicau x	Médaille s du Travail	Total	2012
DBO au 31 décembre 2012	562	964	1 127	326	24	3 002	2 929
Coûts des services rendus de la période	27	23	21	7	1	80	66
Coût d'actualisation	18	33	35	11	1	97	124
Cotisations employés	-	4	-	-	-	4	4
Coûts de services passés (inclut les modifications et réductions de régime)	5	(5)	3	4	-	7	(344)
Acquisitions/Fusion Transfert	(1)	-	-	-	-	(1)	(1)
Effet de périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	4
Transfert de régime	-	-	(4)	-	-	(4)	-
Cessations / Liquidation / Réductions de plan	-	-	-	-	-	-	(9)
DBO des activités destinées à être cédées	(12)	-	-	-	-	(12)	(2)
Prestations payées sur l'année	(31)	(41)	(98)	(8)	(2)	(180)	(152)
Primes de risque d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Pertes et Gains actuariels	(9)	(17)	(40)	(17)	(2)	(84)	391
Ecart de change	-	(12)	-	(2)	-	(14)	(7)
DBO AU 31 DECEMBRE 2013	560	948	1 045	320	22	2 895	3 002

VARIATIONS DES ACTIFS DE COUVERTURE

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Variation de la valeur des actifs		
Valeur à l'ouverture	976	930
Produit d'intérêt sur l'actif	31	43
Ecart actuariel	8	58
Cotisations/ Prestations prises en charge par l'employeur	107	98
Cotisations versées par les employés	4	4
Prestations payées et non remboursées	(94)	(71)
Prestations payées par les actifs de couverture	(86)	(81)
Frais administratifs payés par les actifs	-	-
Effet fusion/Acquisitions / transferts entre entités	-	(1)
Effet fusion/Acquisitions / transferts entre régimes	1	-
Actifs des activités destinées à être cédées	-	-
Effet de périmètre de consolidation	-	-
Ecart de change	(9)	(3)
VALEUR COMPTABILISEE AU 31 DECEMBRE	938	976

VARIATION DE LA PROVISION EVALUEE PAR LES ACTUAIRES DU GROUPE

(en millions d'euros)	2013	2012
Variation de provision		
Solde retraité à l'ouverture	2 026	1 999
Reconnaissance des éléments hors bilan	-	-
Différence de change	(5)	(4)
Effet de périmètre	(1)	4*
Activités destinées à être cédées	(12)	(2)
Reclassement de provisions/d'actifs	(5)	-
Charge totale	62	127
Cotisations et prestations payées	(107)	(98)
SOLDE COMPTABILISE AU 31 DECEMBRE	1 957	2 026

* Ces 4 millions d'euros correspondent à l'intégration des plans évalués localement en 2011 dans le périmètre de consolidation des actuaires du Groupe

NOTE 24. AUTRES PROVISIONS

(en millions d'euros)	1er janvier 2013	Dotations*	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	Passifs des activités destinées à être cédées	Variations de périmètre, autres et taux de change	31 décemb re 2013
Réaménagement des sites miniers et démantèlement des usines de concentration	162	25	(12)	(4)	-	26	197
Provisions pour dépollution et reconstruction des autres sites industriels	1	-	-	-	-	-	2
Autres provisions non courantes	163	25	(12)	(4)	-	26	199
Restructurations et plans sociaux	55	58	(18)	(2)	(2)	(1)	91
Provisions pour assainissement courant	299	11	(87)	(1)	-	(2)	221
Provisions pour garanties données aux clients	103	20	(18)	(28)	4	(1)	79
Provisions pour pertes à terminaison	960	655	(538)	(2)	(22)	(4)	1 050
Travaux restant à effectuer	789	182	(79)	(11)	-	(9)	872
Autres	356	206	(71)	(36)	(25)	(19)	411
Provisions courantes	2 562	1 132	(810)	(79)	(45)	(36)	2 724
TOTAL PROVISIONS	2 725	1 158	(822)	(83)	(45)	(10)	2 923

* : dont 44 millions d'euros de désactualisation sur l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2013, les provisions pour assainissement incluent un montant de 140 millions d'euros au titre des opérations dites « PRISME » préalables à la mise à l'arrêt définitif de l'usine Georges Besse I d'Eurodif (contre 220 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques sur affaires, pour litiges, pour risques fiscaux, pour amendes et pénalités, ainsi que des provisions pour charges relatives aux travaux préalables à la mise à l'arrêt de certaines installations nucléaires.

PROVISIONS POUR PERTES A TERMINAISON

Au cours de l'exercice 2013, un montant total de près de 655 millions d'euros a été doté, notamment au titre de plusieurs projets de construction ou de modernisation de réacteurs dans le BG Réacteurs & Services, dont :

- 425 millions d'euros au titre de l'EPR™ d'Olkiluoto 3,
- 141 millions d'euros au titre d'un contrat de modernisation d'un réacteur en Europe.

Contrat de construction de l'EPR™ de Olkiluoto 3

La réalisation de l'EPR d'Olkiluoto 3 (« le Projet ») donne lieu depuis plusieurs années à des différends constants et importants avec TVO (« le Client ») qui trouvent essentiellement leur origine dans la manière dont ce dernier applique le contrat et manque au respect de ses obligations. Cette situation constitue, depuis le début du Projet, un facteur de perturbation très important, en particulier au moment où celui-ci aborde les phases d'achèvement de la construction, d'essais et de mise en service du réacteur, qui nécessitent une coopération étroite avec le Client et une prise en main progressive de la centrale par celui-ci.

Sur le plan juridique, le Consortium AREVA – Siemens (« le Consortium ») continue à faire valoir ses droits dans le cadre de la procédure d'arbitrage engagée en 2008.

- Une nouvelle demande en réparation de son préjudice pour la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2011 s'élevant à 0,8 milliard d'euros a été déposée le 29 octobre 2013, fondée sur une méthodologie permettant d'estimer finement les perturbations et retards induits par le Client dans le déroulement du Projet. Cette demande s'ajoute à la précédente de 1,9 milliard d'euros sur la période courant jusqu'à fin 2007, soit une réclamation totale de 2,7 milliards d'euros. Enfin, un troisième dossier de réclamation est en cours de préparation pour la période postérieure au 30 juin 2011. Aucun produit n'est reconnu au titre de ces réclamations.
- Aucune provision n'est constituée au titre de la réclamation déposée par TVO auprès du Consortium le 28 septembre 2012 et portant sur un montant de 1,8 milliard d'euros environ. En effet, le Consortium et ses conseils estiment toujours que les allégations exposées dans cette réclamation restent dénuées de fondement.
- Une première décision partielle du tribunal arbitral pourrait intervenir dans le courant de l'année 2015.

Sur le plan opérationnel, le Consortium a focalisé son activité sur le Projet au cours de l'année 2013 sur les domaines suivants:

- la mise à jour des études de détail liées au contrôle-commande suite aux incessantes demandes de révisions du Client dans l'objectif de permettre un démarrage des essais en plateforme du contrôle-commande en 2014. Cette activité constitue actuellement le chemin critique du Projet.
- les activités d'installation électromécaniques et de finition sur le site, en particulier le montage des tuyauteries et les épreuves hydrauliques associées. A fin 2013, 94% des soudures ont été réalisées ainsi que 71% des épreuves hydrauliques. Les finitions ont progressé pour atteindre globalement un niveau de 80%, suffisant pour l'essai de mise en pression de l'enceinte du bâtiment réacteur qui doit avoir lieu au cours du premier trimestre 2014.
- Les activités d'essais et de mise en route se sont poursuivies au niveau des équipements de manutention du combustible ainsi que dans la distribution électrique de puissance.

A fin 2013, le Projet aborde une phase qui nécessite une étroite coopération prévue dans le contrat entre l'Exploitant TVO et le Consortium pour réaliser toutes les activités d'essais et de mise en service de façon concertée. Par ailleurs, malgré certains éléments de convergence, le Consortium n'a pu aboutir à un accord engageant de la part du Client sur la mise en place d'un planning de finalisation du Projet. Dans ces deux domaines, AREVA déplore une insuffisante volonté de coopérer et un manque d'engagement de la part de TVO pour aborder les phases finales du Projet. En 2014, le Consortium concentrera son activité sur les activités constituant le chemin critique du Projet.

En conséquence, sur le plan comptable, AREVA n'a plus la capacité d'évaluer avec une fiabilité suffisante le montant à terminaison de certaines catégories de coûts jusqu'à l'achèvement du Projet, dont l'évaluation reste fortement dépendante du degré de coopération et de respect de ses obligations contractuelles par le Client, ainsi que de la validation par l'autorité de sûreté finlandaise (STUK) de l'architecture détaillée du contrôle-commande. Ces catégories de coûts, qualifiés de « non cernables », sont liées aux activités suivantes :

- aux phases d'essais et de préparation de la mise en service du réacteur (l'ensemble des activités de réception du réacteur) dont le préalable est la validation par STUK de l'architecture détaillée du contrôle-commande ;
- aux travaux d'ingénierie nécessaires à cette validation.

Toutefois, AREVA conserve la capacité d'évaluer le montant des coûts restant à encourir pour achever les travaux de construction du réacteur autres que ceux mentionnés ci-dessus. Ces natures de dépenses sont qualifiées de coûts « cernables ». Au 31 décembre 2013, le coût à terminaison total du Projet est constitué à hauteur de 83 % par les dépenses déjà réalisées, 10 % par les coûts futurs "cernables" et 7% par les coûts futurs "non cernables".

Dans ce contexte, et conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la norme IAS 11, AREVA a cessé, au deuxième semestre 2013, de comptabiliser le chiffre d'affaires et les coûts du contrat en fonction de son pourcentage d'avancement et applique désormais les modalités de comptabilisation suivantes :

- au 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires comptabilisé au titre du contrat est stabilisé au niveau du montant atteint au 30 juin 2013. Un montant additionnel de chiffre d'affaires ne sera comptabilisé que lorsqu'un jalon contractuel de facturation sera franchi de manière incontestable par le Client ;
- les coûts du contrat sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus ; seuls les coûts encourus au titre des catégories de coûts « cernables » et qui concourent de façon efficace à l'avancement physique de la construction du réacteur donnent lieu à utilisation de la provision pour perte à terminaison afférente au contrat ;
- Les coûts à terminaison sont revus à chaque clôture annuelle et semestrielle. A ce titre, une dotation complémentaire à la provision pour perte à terminaison a été comptabilisée au 31 décembre 2013 pour un montant de 275 millions d'euros, qui s'ajoute aux 150 millions d'euros comptabilisés au 30 juin 2013. Par ailleurs, en application des nouvelles dispositions comptables décrites au paragraphe précédent, 140 millions d'euros ont été enregistrés directement en charge au second semestre au titre des coûts n'ayant pas contribué à l'avancement du projet compte tenu de l'efficacité insuffisante, du fait de TVO, dans la réalisation des travaux de construction résiduels (notamment les travaux de finition) et de la poursuite des activités d'ingénierie nécessaire à la validation de l'architecture détaillée du contrôle-commande. La perte à terminaison comptabilisée au 31 décembre 2013 s'élève désormais à 3,9 milliards d'euros.

AREVA reprendra la comptabilisation du contrat OL3 conformément à la méthode de l'avancement (paragraphe 22 de la norme IAS 11) lorsqu'il sera à nouveau en situation d'évaluer avec une fiabilité suffisante les coûts à terminaison du contrat, ce qui nécessitera un engagement clair de TVO sur son implication en tant que futur exploitant du réacteur durant les phases d'essais et de mise en service de la centrale.

Contrat de modernisation d'une centrale nucléaire

AREVA rencontre des difficultés dans l'exécution d'un contrat d'extension de vie et d'augmentation de puissance d'une centrale nucléaire.

Ce contrat avait déjà fait l'objet de la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison à la fin des exercices 2009 et 2011 pour un montant total de 118 M€.

Une perte à terminaison supplémentaire de 165 millions d'euros avait été dotée au 31 décembre 2012 au titre de ce contrat, au vu des contraintes techniques et de calendrier du contrat et des évolutions du périmètre du contrat à l'initiative du client

Un complément à la provision pour perte à terminaison d'un montant de 141 millions d'euros a été comptabilisé au 31 décembre 2013 afin de tenir compte de l'évolution des contraintes techniques et du périmètre du contrat. La signature d'un avenant au contrat au second semestre 2013 a permis de clarifier le périmètre technique avec le client et de définir un nouveau calendrier d'achèvement du projet, les opérations d'extension de durée de vie devant être achevées au premier semestre 2014.

Contrats d'étude et de réalisation d'un réacteur expérimental

AREVA rencontre des difficultés dans l'exécution de contrats d'étude et de réalisation d'éléments d'un réacteur prototype expérimental, résultant notamment de demandes d'évolution par le client, de certaines spécifications techniques et de la défaillance de fournisseurs. Ces contrats ont déjà fait l'objet de la comptabilisation de provisions pour perte à terminaison à la fin des exercices 2011 et 2012. Au 31 décembre 2013, le solde non consommé de ces provisions représente 80% de leur montant à fin 2012.

En 2013, ces difficultés ont fait apparaître un décalage avéré du planning se traduisant par une hausse des coûts à terminaison du projet pouvant s'établir entre 120 et 200 millions d'euros, en fonction de la matérialisation ou non de certains aléas, et un déséquilibre majeur de l'économie de ces contrats. AREVA a donc engagé des discussions avec son client afin de trouver une solution contractuelle et financière lui permettant de poursuivre l'exécution du projet, y compris les extensions de périmètre nécessaires, sans avoir à supporter de nouvelles pertes financières significatives au-delà des montants déjà provisionnés.

A la date d'arrêté des comptes 2013, l'issue de ces discussions n'est pas encore connue. En l'absence d'un accord rapide sur les conditions de poursuite de l'exécution de ces contrats, AREVA prendra les dispositions nécessaires pour ne pas accroître le montant des provisions déjà constituées tout en préservant la mise en sécurité du projet dans l'attente d'une poursuite sur des bases clarifiées. Dans ce contexte, aucune dotation de provision pour perte à terminaison n'a été comptabilisée sur ces contrats au titre de l'exercice 2013.

PROVISIONS POUR TRAVAUX RESTANT A EFFECTUER

Au 31 décembre 2013, ces provisions correspondent à des charges pour travaux restant à effectuer (PTRE) pour un montant de 872 millions d'euros. Elles représentent des prestations annexes restant à réaliser (traitement et entreposage de résidus par exemple).

NOTE 25. DETTES FINANCIERES

<i>(en millions d'euros)</i>	Dettes non courantes	Dettes courantes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Options de vente des actionnaires minoritaires			-	17
Avances clients rémunérées	91	-	91	88
Emprunts auprès des établissements de crédit et billets de trésorerie	445	302	747	542
Emprunts obligataires	5 111	63	5 174	5 048
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs		87	87	60
Instruments financiers dérivés		33	33	49
Dettes financières diverses*	12	31	43	46
TOTAL DETTES FINANCIERES	5 659	517	6 176	5 850
* : Dont crédit bail	10	8	18	23

La rubrique des emprunts auprès des établissements de crédit et billets de trésorerie comprend au 31 décembre 2013 un encours de billets de trésorerie de 206 millions d'euros (contre 70 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le solde de cette rubrique est principalement constitué (à fin 2013 et à fin 2012) par les emprunts d'un montant de 400 millions d'euros à échéance 2015 et 2016 contractés en 2008 pour 200 millions d'euros et en 2009 pour 200 millions d'euros envers la Banque Européenne d'Investissement.

Les dettes financières se répartissent par degré d'exigibilité, par devise et par nature de taux de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013
Échéance inférieure ou égale à 1 an	517
Échéance de 1 an à 2 ans	221
Échéance de 2 ans à 3 ans	1 222
Échéance de 3 ans à 4 ans	800
Échéance de 4 ans à 5 ans	55
Échéance à plus de 5 ans	3 361
TOTAL	6 176

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013
Euro	6 014
Dollar Etats-Unis	38
Yen	55
Autres	68
TOTAL	6 176

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013
Taux fixe	4 192
Taux variable	1 899
TOTAL	6 091
Autres dettes ne portant pas intérêt	51
Instruments financiers dérivés	33
TOTAL	6 176

L'échéancier des actifs et des dettes financières du Groupe au 31 décembre 2013 est présenté en note 31.

ÉCHEANCIER DES FLUX CONTRACTUELS AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances clients rémunérées	91	91						91
Emprunts auprès des établissements de crédit et billets de trésorerie	747	747	302	212	213	7	-	12
Emprunts obligataires	5 174	5 174	63	-	1 009	792	55	3 256
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	87	87	87					
Dettes financières diverses	43	43	31	4	3	1	-	3
Intérêts futurs sur passifs financiers		1 512	289	213	210	172	135	492
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	6 143	7 655	773	430	1 436	972	190	3 853
Dérivés actifs	(87)							
Dérivés passifs	33							
Total dérivés nets	(54)	(54)	(12)	(41)	(7)	1	6	-
TOTAL	6 089	7 601	761	389	1 429	973	196	3 853

ÉCHEANCIER DES FLUX CONTRACTUELS AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Options de vente des actionnaires minoritaires	17	17				17		
Avances rémunérées	88	88						88
Emprunts auprès des établissements de crédit et billets de trésorerie	542	542	98	13	205	217	7	1
Emprunts obligataires	5 048	5 048	62			1 323	893	2 770
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	60	60	60					
Dettes financières diverses	46	46	17	19	4	2	1	4
Intérêts futurs sur passifs financiers		1 594	211	213	211	208	158	593
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	5 801	7 395	448	245	438	1 750	1 059	3 456
Dérivés actifs	(35)							
Dérivés passifs	49							
Total dérivés nets	15	15		14	(1)	2		
TOTAL	5 815	7 410	448	258	437	1 752	1 059	3 456

EMPRUNTS OBLIGATAIRES APRES GESTION DES RISQUES DE TAUX

Date d'émission	Valeur au bilan (en millions d'euros)	Devise	Nominal (en millions de devise)	Taux nominal	Échéance
23 septembre 2009	1 009	EUR	971	3,875 %	2016
23 septembre 2009	1 042	EUR	1 000	4,875 %	2024
6 novembre 2009	773	EUR	750	4,375 %	2019
22 septembre 2010	743	EUR	750	3,5 %	2021
5 octobre 2011	396	EUR	398	4,625 %	2017
14 mars 2012	396	EUR	400	4,625 %	2017
4 avril 2012	198	EUR	200	TEC10 + 2,125%	2022
4 septembre 2013	500	EUR	500	3,25%	2020
20 septembre 2013	55	JPY	8 000	1,156%	2018
TOTAL	5 111				

Le groupe a émis deux emprunts obligataires au cours de l'exercice 2013 pour un montant de 555 millions d'euros qui vient s'ajouter aux émissions faites de 2009 à 2012. L'encours atteint un montant total de 5 111 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Sur ce montant, 1 300 millions d'euros ont été couverts contre taux variable EUR au moyen de swap de taux.

En 2013, le groupe a procédé à un rachat partiel des souches obligataires à échéance 2016 et 2017. Ces opérations de rachat s'inscrivent dans le cadre de l'objectif stratégique de maîtrise de l'endettement du plan Action 2016 et marquent une étape dans la transition d'une phase de financement du programme d'investissements du groupe vers une phase de refinancement. Elles permettent de renforcer le dispositif de financement en équilibrant les montants des emprunts obligataires par maturité de remboursement.

GARANTIES ET CLAUSES PARTICULIERES

A l'exception de l'emprunt de 28 milliards de CFA (équivalent à 32 millions d'euros) de SOMAIR incluant des sûretés sur Actifs, aucun emprunt ou dette (hors dettes sur immobilisations en crédit bail) n'est garanti par des actifs.

COVENANTS

Il n'existe pas, au 31 décembre 2013, d'engagements financiers significatifs incluant des « covenants » financiers.

NOTE 26. AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

(en millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 454	3 069
Avances et acomptes reçus finançant les immobilisations	1 091	934
TOTAL	4 545	4 004

Ce poste correspond aux avances d'exploitation et d'investissement contractuellement accordés par des clients et ne portant pas intérêt. Le remboursement de ces avances et acomptes est effectué par imputation sur le chiffre d'affaires dégagé au titre des contrats considérés, qui concernent principalement les ventes de combustibles et d'uranium, de traitement et de recyclage des combustibles usés et de réacteurs. Les avances portant intérêts figurent en dettes financières.

Seuls les avances et acomptes effectivement perçus sont comptabilisés.

Les avances et acomptes reçus sur commandes correspondent aux montants reçus de clients au titre de contrats ne comportant pas de financement d'investissements significatifs. Dans le cas des contrats à long terme, le montant inscrit au bilan représente le solde net des avances et acomptes reçus et du chiffre d'affaires facturé ou reconnu en fonction de l'avancement ; il inclut également des produits financiers calculés sur les excédents de trésorerie générés par ces avances et acomptes et dont le montant est déterminé contrat par contrat.

Les avances et acomptes reçus finançant les immobilisations correspondent aux montants reçus de clients et concourant au financement d'investissements affectés à l'exécution de contrats de longue durée auxquels ils ont souscrit.

NOTE 27. AUTRES DETTES

DETTES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dettes fiscales et sociales hors Impôt sur les Sociétés	1 352	1 345
Instruments financiers	95	145
Autres dettes opérationnelles	1 136	1 090
TOTAL	2 582	2 581

Le poste Instruments financiers comprend la juste valeur des instruments dérivés de couverture d'opérations commerciales ainsi que la juste valeur des engagements fermes couverts.

Les dettes opérationnelles se ventilent par échéance de façon suivante au 31 décembre 2013 :

- moins d'un an	2 164 millions d'euros
- de 1 à 5 ans	353 millions d'euros
- plus de 5 ans	66 millions d'euros

DETTES NON OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
TOTAL	70	87

Les autres dettes non opérationnelles incluent principalement des dividendes à payer aux actionnaires minoritaires de certaines filiales.

NOTE 28. TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Variation des stocks et en-cours	123	-
Variation des clients et autres créances	(80)	245
Variation des fournisseurs et autres dettes	197	266
Variation des avances et acomptes reçus sur commandes	277	(213)
Variation des avances et acomptes versés	14	15
Variation de la couverture de change du BFR	(14)	(4)
TOTAL	518	310

NOTE 29. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le détail des transactions entre le Groupe et son actionnaire principal le CEA est présenté ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	CEA	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Ventes	580	555
Achats	101	117
Créances sur les entreprises liées	901	932
Dettes envers les entreprises liées	174	166
Garanties données aux entreprises liées	-	-
Garanties reçues des entreprises liées	-	-

Les transactions entre le Groupe et les entreprises associées ne sont pas significatives.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES DU SECTEUR PUBLIC

Le Groupe réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public, essentiellement EDF et le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives). Les transactions avec EDF concernent la vente d'uranium, des prestations d'enrichissement, la fourniture de combustible nucléaire, des opérations de maintenance de centrales et des ventes d'équipements, ainsi que des prestations de transport, d'entreposage, de traitement et de recyclage des combustibles usés. Les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA, des prestations d'ingénierie pour la conception, la réalisation et l'assistance à l'exploitation des réacteurs de recherche du CEA, et des ventes d'études et de recherches ; d'autre part, AREVA paie au CEA des redevances pour l'utilisation de ses procédés de retraitement de combustibles nucléaires usés.

REMUNERATIONS VERSEES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Avantages à court terme	3 762	3 317
Indemnités de fin de contrat	-	2 574
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
TOTAL	3 762	5 891

Les principaux dirigeants comprennent les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance. Les avantages à court terme et indemnités de fin de contrat incluent les rémunérations versées sur l'année par le Groupe ainsi que par le CEA (565 milliers d'euros en 2013 contre 549 milliers d'euros en 2012).

NOTE 30. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

<i>(en tonnes de CO₂)</i>	2013	2012
Quotas attribués à AREVA	91 978	91 978
Emissions réelles	55 669	40 330
Excédent des quotas sur les émissions	36 309	51 648
Quotas cédés sur le marché Powernext	-	76 720

NOTE 31. GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

OBJECTIFS GENERAUX

Le groupe dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité Exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, matières premières, taux et liquidité auxquels il est exposé.

Au sein de la Direction Financière, la Direction des Opérations Financières et de la Trésorerie (DOFT) intervient sur les marchés financiers, en tant que centre de services et de gestion des risques financiers du groupe. Elle dispose pour cela d'une organisation garantissant la séparation des fonctions, des moyens humains et techniques et des systèmes d'information nécessaires. Le périmètre d'opérations traitées par la DOFT couvre le change et les matières premières, la centralisation de trésorerie, les financements internes et externes et la gestion du risque de taux, l'endettement bancaire, les placements et le suivi de la gestion d'actifs déléguée.

Pour rendre compte des risques financiers et des limites de position associées, la DOFT produit un reporting mensuel présentant ses positions et les performances de ses activités de gestion. Ce reporting est adressé à la Direction Générale, ainsi qu'aux Directions financière, juridique, et de la stratégie. Des reportings hebdomadaires à destination du Directeur Financier du groupe, incluant la valorisation de l'ensemble des positions à leurs valeurs de marché, complètent le dispositif et permettent de suivre le risque de contrepartie supporté par le groupe.

RISQUE DE CHANGE

La dépréciation du dollar US contre l'euro peut affecter les résultats du groupe à moyen terme.

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le groupe est exposé à la variation des cours de change en particulier à la parité euro/dollar US. La volatilité des cours peut impacter les écarts de conversion, les capitaux propres et les résultats du groupe.

Risque de conversion : le risque de conversion résultant de l'impact comptable de la conversion dans les comptes consolidés du groupe des devises de comptes des filiales contre l'euro n'est pas couvert dans la mesure où ce risque ne se matérialise pas par un flux. Seuls les dividendes attendus des filiales pour l'année suivante font l'objet d'une couverture dès lors qu'ils sont connus.

Risque Bilanciel : le groupe minimise le risque de change bilanciel issu d'actifs ou de passifs financiers émis en devises étrangères, en finançant ses filiales dans leur devise de compte. Les prêts et emprunts accordés aux filiales par la Trésorerie, qui centralise le financement, sont ensuite systématiquement transformés en euro par le biais de swaps de change ou cross currency swaps.

Dans le cas d'investissement long terme générant des cash-flows futurs en devises étrangères, le groupe neutralise le risque de change en adossant un passif dans la même devise.

Risque transactionnel : le principal risque de change concerne la variation entre l'euro et le dollar. Le groupe est également sensible, en tant que producteur d'uranium au Canada, à la parité dollar canadien contre dollar américain, devise dans laquelle sont libellés les prix.

La politique du groupe approuvée par le Comité Exécutif vise ainsi à couvrir de façon systématique les risques de change certains générés par l'activité commerciale, et recommande, dans la mesure du possible, de couvrir les risques incertains (phases d'appels d'offres) dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net consolidé.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats) et d'appels d'offres en devises étrangères, le groupe AREVA met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme) ou des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et maturité à des sous jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture (hormis les couvertures d'appels d'offre en devise).

Conformément aux politiques groupe, les entités opérationnelles responsables de l'identification du risque de change initient les opérations de couverture contre leur devise de compte de façon exclusive avec la Salle des Marchés du groupe hors exceptions liées à des contraintes opérationnelles ou réglementaires spécifiques. La Direction des Opérations Financières et de la Trésorerie qui centralise ainsi le risque de change des entités, couvre ensuite sa position en direct avec les contreparties bancaires. Un dispositif de limites strict, portant notamment sur les positions de change autorisées de la Salle des Marchés et les résultats, calculés en *marked to market*, est contrôlé par des équipes spécialisées chargées également des valorisations d'opérations. En complément, des analyses de sensibilités à une variation des cours de change sont effectuées périodiquement.

Au 31 décembre 2013, les instruments financiers dérivés mis en place par le Groupe pour couvrir le risque de change sont les suivants :

(Montants notionnels par date de maturité au 31 décembre 2013)	2014	2015	2016	2017	2018	> 5 ans	Total	Valeur de marché
Change à terme	984	222	81	51			1 338	49
Swaps de change	1 610	283	254	104			2 250	16
Options de change	129	29	28	15			200	2
Cross-currency swaps		565	148		61	-	774	61
TOTAL	2 722	1 098	511	169	61	-	4 562	128

Au 31 décembre 2013 et 2012, la répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de change peut s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	2013		2012	
	Notionnels en VA	Valeur de marché	Notionnels en VA	Valeur de marché
Dérivés rattachés à des stratégies de FVH	1 819	42	3 750	74
Change à terme	653	38	727	53
Swaps de change	1 167	4	2 866	15
Cross-currency swaps			157	7
Dérivés rattachés à des stratégies en NIH	0	0	0	0
Dérivés rattachés à des stratégies de CFH	1 550	24	1 842	20
Change à terme	626	10	919	18
Swaps de change	767	12	652	2
Options de change	158	2	271	0
Dérivés non éligibles	1 192	62	1 025	(4)
Change à terme	59	1	18	0
Swaps de change	317	1	940	(4)
Options de change	42	(0)	67	0
Cross-currency swaps	774	61		
TOTAL	4 562	128	6 618	90

Une part significative des instruments financiers non documentés en 2013 et 2012 correspond à des dérivés souscrits afin de couvrir le risque de change portant sur des actifs et passifs monétaires, ce qui constitue une couverture naturelle. Les instruments financiers non documentés selon la norme IAS 39 incluent également des dérivés contractés à des fins de couverture des appels d'offre en devises.

Sur la base des données de marchés en date de clôture, les impacts sur les capitaux propres du Groupe à fin 2013 liés aux instruments dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie, seraient respectivement de + 32 millions d'euros et - 35 millions d'euros en cas de variation instantanée de + 5 % et de - 5 % des cours de change contre euro. À fin 2012, ces impacts s'élevaient selon les mêmes hypothèses à + 43 millions d'euros et - 42 millions d'euros.

Compte tenu de la politique du groupe de couverture de toutes les expositions au risque de change :

- les dérivés de change non documentés couvrent des actifs et passifs en devises de mêmes montants ;
- les actifs et passifs non couverts sont non significatifs.

Ainsi les impacts d'une variation instantanée de + 5 % et de - 5 % des cours de change contre euro sur le résultat du groupe sont relativement neutres.

RISQUE SUR MATIERES PREMIERES

L'exposition du groupe sur les matières premières est peu significative. En 2013, le groupe a mis en place des couvertures matières premières (*contrats forwards fuel*) pour un nominal inférieur à 1 million d'euros.

RISQUE DE TAUX

La gestion du risque de taux est entièrement assurée au niveau de la Direction des Opérations Financières et de la Trésorerie qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

Le groupe utilise plusieurs types d'instruments financiers dérivés, pour contrôler, en fonction des conditions de marché, la répartition entre taux fixe et taux variable de l'endettement externe et des placements, dans le but de réduire principalement son coût de financement et d'optimiser également la gestion de ses excédents de trésorerie.

Au 31 décembre 2013, les instruments financiers utilisés sont principalement des contrats de swaps de taux pour la gestion dynamique de la dette externe.

En fonction des différentes activités, un dispositif de limites portant sur les types d'instruments pouvant être traités, les montants susceptibles d'être engagés et la sensibilité des positions, encadre la gestion du risque de taux par la Salle des Marchés.

Des swaps de taux inflation en USD ont été mis en place pour couvrir un risque commercial spécifique et isolé pour le compte du BG Mines.

Au 31 décembre 2013, les instruments financiers de couverture de taux se répartissaient comme suit :

(en millions d'euros)	Montants notionnels par date de maturité au 31 décembre 2013							Valeur de marché
	Total	2014	2015	2016	2017	2018	> 5 ans	
Swaps de taux - prêteur variable EUR								
Emprunteur fixe EUR	400		200	200				(7)
Swaps de taux - prêteur variable EUR								
Emprunteur variable EUR	100						100	1
Emprunteur variable USD	181		181					0
Emprunteur variable CAD	532		384	148				(2)
Swaps de taux - prêteur fixe EUR								
Emprunteur variable EUR	1 505	205		350			950	43
Swaps de taux - prêteur fixe JPY								
Emprunteur variable EUR	61						61	(1)
Swaps de taux Inflation - prêteur variable USD								
Emprunteur fixe USD	127						127	(21)
TOTAL GENERAL	2 906	205	765	698	0	61	1 177	14

Au 31 décembre 2013, la répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de taux peut s'analyser comme suit :

Instrument de taux (en millions d'euros)	Valeur de marché des contrats ⁽¹⁾				Total
	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	
Swaps de taux - prêteur variable EUR					
Emprunteur fixe EUR	400	(7)			(7)
Swaps de taux - prêteur variable EUR					
Emprunteur variable EUR	100			1	1
Emprunteur variable USD	181			(0)	(0)
Emprunteur variable CAD	532			(2)	(2)
Swaps de taux - prêteur fixe EUR					
Emprunteur variable EUR	1 505			43	43
Swaps de taux - prêteur fixe JPY					
Emprunteur variable EUR	61			(1)	(1)
Swaps de taux Inflation - prêteur variable USD					
Emprunteur fixe USD	127			(21)	(21)
TOTAL	2 906	(7)	43	(23)	14

(1) Gain/(Perte).

Les tableaux suivants synthétisent l'exposition nette du groupe au risque de taux avant et après opérations de gestion à fin 2013 et fin 2012.

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	1 849						1 849
dont actifs à taux fixes							0
dont actifs à taux variables	1 827						1 827
dont actifs ne portant pas à intérêts	23						23
Dettes financières	(517)	(217)	(1 225)	(800)	(55)	(3 361)	(6 176)
dont dettes à taux fixes	(318)	(17)	(1 025)	(800)		(3 150)	(5 311)
dont dettes à taux variables	(114)	(200)	(200)		(55)	(211)	(779)
dont dettes ne portant pas à intérêts	(85)						(85)
Exposition nette avant gestion	1 332	(217)	(1 225)	(800)	(55)	(3 361)	(4 326)
part exposée aux taux fixes	(318)	(17)	(1 025)	(800)		(3 150)	(5 311)
part exposée aux taux variables	1 713	(200)	(200)		(55)	(211)	1 047
part ne portant pas à intérêts	(63)						(63)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette <i>via</i> swap expo taux fixe	206	(200)	162			952	1 120
sur la dette <i>via</i> swap expo taux variable	(206)	200	(162)			(952)	(1 120)
Exposition nette après gestion	1 332	(217)	(1 225)	(800)	(55)	(3 361)	(4 326)
part exposée aux taux fixes	(112)	(217)	(863)	(800)		(2 198)	(4 191)
part exposée aux taux variables	1 507		(362)		(55)	(1 162)	(73)
part ne portant pas intérêts	(63)						(63)

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	1 831	0	0	0	0	71	1 902
dont actifs à taux fixes	175	0	0	0	0	0	175
dont actifs à taux variables	1 569	0	0	0	0	71	1 791
dont actifs ne portant pas à intérêts	86	0	0	0	0	0	86
Dettes financières	(286)	(32)	(226)	(1 542)	(901)	(2 863)	(5 850)
dont dettes à taux fixes	(113)	(32)	(17)	(1 265)	(908)	(2 593)	(4 928)
dont dettes à taux variables	(67)	0	(200)	(207)	0	(200)	(674)
dont dettes ne portant pas à intérêts	(106)	0	(10)	(70)	7	(70)	(247)
Exposition nette avant gestion	1 546	(32)	(226)	(1 542)	(901)	(2 792)	(3 948)
part exposée aux taux fixes	62	(32)	(17)	(1 265)	(908)	(2 593)	(4 752)
part exposée aux taux variables	1 503	0	(200)	(207)	0	(129)	966
part ne portant pas à intérêts	(19)	0	(10)	(70)	7	(70)	(161)
Opérations de gestion hors bilan	0	0	0	0	0	0	0
sur la dette <i>via</i> swap expo taux fixe	70	0	(200)	600	0	150	620
sur la dette <i>via</i> swap expo taux variable	(70)	0	200	(600)	0	(150)	(620)
Exposition nette après gestion	1 546	(32)	(226)	(1 542)	(901)	(2 792)	(3 948)
part exposée aux taux fixes	132	(32)	(217)	(665)	(908)	(2 443)	(4 133)
part exposée aux taux variables	1 433	0	0	(807)	0	(279)	346
part ne portant pas intérêts	(19)	0	(10)	(70)	7	(70)	(161)

Sur la base de l'exposition à fin décembre 2013, une variation à la hausse des taux d'intérêts de 1 % aurait un impact en année pleine sur le coût de l'endettement financier, et donc sur le résultat consolidé avant impôt du Groupe, estimé à + 15 millions d'euros. Cet impact s'élevait à + 4 millions d'euros à fin 2012.

RISQUE SUR ACTIONS

Le groupe détient des actions cotées pour un montant significatif et est exposé à la variation des marchés financiers.

Les actions cotées détenues par le groupe AREVA sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Elles sont réparties en trois catégories :

- titres mis en équivalence (voir note 14. *Participations dans les entreprises associées*) ;
- actions présentes au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle (voir note 13. *Opérations de fin de cycle*) ;
- autres actifs financiers immobilisés : il s'agit de participations dans des sociétés cotées (Alcatel, Japan Steel Works...) (voir note 15. *Autres actifs financiers non courants*).

Le risque actions des titres mis en équivalence et des autres actifs financiers immobilisés non courants ne fait pas l'objet de mesures spécifiques de protection contre la baisse des cours.

Le risque sur actions du portefeuille dédié aux opérations fin de cycle fait partie intégrante de la gestion d'actifs qui, dans le cadre du choix d'allocation actions/obligations, utilise les actions pour apporter un supplément de rendement à long terme (voir note 13. *Opérations de fin de cycle*). Cette exposition aux actions européennes, est gérée par différentes sociétés de gestion soit dans le cadre d'un mandat de titres soit par l'intermédiaire de plusieurs fonds communs de placement dédiés, dont la charte de gestion comprend un contrôle du risque de déviation par rapport à un indice.

La variation de valeur des titres de placement induite par la variation des marchés actions s'établit de la façon suivante :

Hypothèse Haute (+ 10 % actions)

31 décembre 2013 (en millions d'euros)	Titres de placement « disponibles à la vente »	« à la juste valeur par le compte de résultat »	Titres de placement
Position Bilan	2 541		-
Sensibilité au résultat	-		-
Sensibilité aux capitaux propres	254		-

Hypothèse basse (- 10 % actions)

31 décembre 2013 (en millions d'euros)	Titres de placement « disponibles à la vente »	« à la juste valeur par le compte de résultat »	Titres de placement
Position Bilan	2 541		-
Sensibilité au résultat	(3)		-
Sensibilité aux capitaux propres	(251)		-

Hypothèse Haute (+ 10 % actions)

31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Titres de placement « disponibles à la vente »	« à la juste valeur par le compte de résultat »	Titres de placement
Position Bilan	2 390		-
Sensibilité au résultat	-		-
Sensibilité aux capitaux propres	239		-

Hypothèse basse (- 10 % actions)

31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Titres de placement « disponibles à la vente »	« à la juste valeur par le compte de résultat »	Titres de placement
Position Bilan	2 390		-
Sensibilité au résultat	(3)		-
Sensibilité aux capitaux propres	(236)		-

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le groupe est exposé au risque de contrepartie lié à son utilisation d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques

Le groupe utilise plusieurs types d'instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et de taux, ainsi qu'aux risques sur matières premières. Le groupe utilise principalement des achats et ventes à terme de devises et de matières premières, des produits dérivés de taux (contrat de « Swap », « futures » ou produits optionnels) pour couvrir ces types de risques. Ces transactions exposent le groupe au risque de contrepartie lorsque ces contrats sont traités sur un marché de gré à gré.

Afin de minimiser ce risque, la Trésorerie du groupe traite avec des contreparties diversifiées de premier plan et sélectionnées en fonction de leurs notations par Standard & Poor's et Moody's au minimum en « investment grade ». Un contrat-cadre juridique est systématiquement mis en place avec les contreparties.

La limite de montant attribuée à chaque contrepartie est fixée en fonction de la notation de la contrepartie, de la nature et de la maturité des produits traités. Sauf dégradation de la notation d'une contrepartie, l'allocation des limites est à minima revue annuellement et fait l'objet d'une validation par le Directeur Financier du groupe. Le contrôle des limites fait l'objet d'un reporting spécifique produit par les équipes de contrôle interne de la Trésorerie groupe. Durant les périodes spécifiques de grande instabilité financière pouvant impliquer un risque accru de défaillances bancaires difficilement identifiable au travers des notations financières, le groupe suit, en tant que de besoin, l'évolution d'indicateurs avancés tels que la valeur des CDS ("Credit Default Swap") des contreparties éligibles afin d'ajuster les limites autorisées.

Lorsque les conditions l'exigent (risque croissant de contrepartie, transactions à plus ou moins long-terme, etc.), des transactions de marché sont encadrées par des conditions d'appels de marge mensuels limitant l'exposition du groupe sur une contrepartie à un seuil prédéterminé : « Credit Support Annex » dans le cadre d'une convention ISDA, ou « Annexe de Remises en Garantie » dans le cadre d'une convention FBF.

COMPENSATION AU BILAN DE LA JUSTE VALEUR DES DERIVES

Au 31 décembre 2013

Effets des accords de compensation

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable	Instruments Financiers	Juste valeur des collatéraux financiers	Exposition nette
Actif	247	(74)	(30)	143
Passif	(93)	74		(19)
Total	154	0	(30)	124

RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction des Opérations Financières du groupe qui met à disposition des filiales les moyens de financement à court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales du groupe quel que soit leur rang de détention par AREVA. Cette gestion, opérée par la Direction des Opérations Financières du groupe, est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts et emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent. La position de trésorerie consolidée, lorsqu'elle est excédentaire, est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la Trésorerie, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2013, le groupe a :

- racheté en septembre une partie de sa dette obligataire (275 millions d'euros pour l'échéance 23 septembre 2016 et 100 millions d'euros pour l'échéance 5 octobre 2017),
- réalisé en septembre une émission obligataire supplémentaire pour 500 millions d'euros à sept ans (échéance 4 septembre 2020) à un taux fixe de 3,25 %,
- réalisé en septembre un placement privé supplémentaire pour 8 milliards de yens à cinq ans (échéance 20 septembre 2018) à taux variable.

En 2012, le groupe avait :

- cédé ses participations dans Eramet, dans le projet minier canadien Millenium et la société La Mancha Resources pour un montant total proche de 1,2 milliards d'euros ;
- réalisé en mars une émission obligataire supplémentaire pour 400 millions d'euros à cinq ans (échéance 5 octobre 2017) à un taux de 4,625 % ;
- réalisé en avril un placement privé supplémentaire pour 200 millions d'euros à dix ans (échéance 21 mars 2022) à taux variable.

Les financements externes ne font pas l'objet de clauses restrictives spécifiques. Toutefois, il existe, dans certains accords financiers, des clauses de changement de contrôle stipulant soit le maintien du contrôle du groupe sur la Filiale d'AREVA ayant conclu l'accord, soit le maintien du contrôle de l'État français sur AREVA. La notion de contrôle s'envisage soit à la lecture de l'article L. 233-3 du Code de commerce soit par rapport au pourcentage de détention du capital devant rester supérieur à 51 %. La perte de contrôle d'AREVA sur sa filiale ou de l'État sur AREVA pourrait, sous certaines conditions, aboutir à une exigibilité anticipée de l'accord concerné.

RISQUE DE CREDIT

AREVA n'est exposé au risque de crédit qu'à travers ses placements d'excédents de trésorerie au moyen de Titres de Créances Négociables et de Fonds Commun de Placements ou SICAV Monétaires. Le choix de ces Titres de Créances Négociables est encadré par des limites d'expositions en fonction de la notation de l'émetteur (notée à court terme en Investment Grade). Ces limites sont validées par la Direction du groupe. En ce qui concerne les Fonds Commun de Placements ou SICAV Monétaires, le groupe ne place ses excédents de trésorerie que dans le cadre des notations de l'émetteur (avec les mêmes critères que ceux décrits précédemment) et sur des véhicules d'investissement avec des durées moyennes de vie n'excédant pas trois mois.

VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs de marchés des instruments financiers de change, taux et matières premières ont été calculées sur la base des données de marchés collectées en date de clôture, par actualisation du différentiel de cash flows futurs, ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers. Utiliser des données de marchés différentes pourrait avoir un impact significatif sur l'estimation des valeurs de marché.

NOTE 32. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DETAILLES PAR CATEGORIE

2013

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Ventilation par catégorie								
	Valeur au bilan	Actifs et passifs non financiers	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à échéance	Instruments dérivés	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	23 052	16 735	773			4 778	680	86	6 383
Goodwills sur entreprises intégrées	3 864	3 864							
Immobilisations incorporelles	2 641	2 641							
Immobilisations corporelles	8 731	8 731							
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	199	199							
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 057		705			4 673	680		6 123
Titres des entreprises associées	145	145							
Autres actifs financiers non courants	262	2	68			105		86	260
Actifs du régime de pension									
Actifs d'impôts différés	1 153	1 153							
Actifs courants	9 038	5 247	2 428		1 207			157	3 791
Stocks et en-cours	2 331	2 331							
Clients et comptes rattachés	2 067	704	1 362						1 362
Autres créances opérationnelles	1 962	1 402	424					136	560
Impôts courants – actif	80	80							
Autres créances non opérationnelles	106	86	20						20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 761		588		1 173				1 761
Autres actifs financiers courants	88		33		33			21	88
Actifs des activités destinées à être cédées	643	643							
TOTAL ACTIF	32 090	21 982	3 201		1 207	4 778	680	243	10 174

Passif et capitaux propres

Ventilation par catégorie								
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs et passifs non financiers	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés	Juste valeur des passifs financiers
Capitaux propres et intérêts minoritaires	5 082	5 082						
Capital	1 456	1 456						
Primes et réserves consolidées	3 298	3 298						
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	(317)	(317)						
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	330	330						
Réserves de conversion	(94)	(94)						
Intérêts minoritaires	408	408						
Passifs non courants	14 284	8 625		5 659				6 002
Avantages du personnel	1 958	1 958						
Provisions pour opérations de fin de cycle	6 437	6 437						
Autres provisions non courantes	199	199						
Dettes financières non courantes	5 659			5 659				6 002
Passifs d'impôts différés	31	31						
Passifs courants	12 725	8 999		3 624			102	3 726
Provisions courantes	2 724	2 724						
Dettes financières courantes	517			484			33	517
Avances et acomptes reçus	4 545	4 545						
Fournisseurs et comptes rattachés	1 817	11		1 806				1 806
Autres dettes opérationnelles	2 582	1 243		1 271			69	1 339
Impôts courants - passif	80	80						
Autres dettes non opérationnelles	70	7		63				63
Passifs des activités destinées à être cédées	389	389						
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	32 090	22 706		9 283			102	9 727

Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et par les « Autres éléments du résultat global » selon :

- Niveau 1 : évaluation à partir de cotations sur un marché actif,
- Niveau 2 : évaluation en l'absence de cotations sur un marché actif mais à partir d'éléments observables se rapportant à cet actif ou à ce passif,
- Niveau 3 : évaluation à partir de critères qui ne sont pas basés sur des éléments observables.

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs non courants	4 714	86	64	4 864
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	4 673			4 673
Autres actifs financiers non courants	42	86	64	191
Actifs courants	1 207	157		1 363
Autres créances opérationnelles		136		136
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 173			1 173
Autres actifs financiers courants	33	21		55
TOTAL ACTIF	5 921	243	64	6 228

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs courants				
Dettes financières courantes		33		33
Autres dettes opérationnelles		69		69
TOTAL PASSIF		102		102

Analyse des actifs classés en niveau 3

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants au 31 décembre 2012	Acquisitions	Cessions	Autres	Montants au 31 décembre 2013
Autres actifs financiers non courants	18	8	-	39	64

Les actifs classés en niveau 3 incluent principalement la participation d'AREVA dans la société Euronimba ; cette participation était valorisée au 31 décembre 2012 sur la base d'un prix de vente estimé dans le cadre de négociations avec les autres actionnaires de cette société. Elle a été reclassée du niveau 2 au niveau 3 en 2013 en l'absence de perspectives de cession à court terme en les valorisant au coût historique.

2012

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Ventilation par catégorie							Juste valeur des actifs financiers	
	Valeur au bilan	Actifs et passifs non financiers	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à échéance		
Actifs non courants	22 107	16 120	771			4 602	582	32	6 060
Goodwills sur entreprises intégrées	3 998	3 998							
Immobilisations incorporelles	2 961	2 961							
Immobilisations corporelles	7 738	7 738							
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	217	217							
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	5 695		680			4 433	582		5 767
Titres des entreprises associées	175	175							
Autres actifs financiers non courants	294	2	92			169		32	292
Actifs du régime de pension	-								
Actifs d'impôts différés	1 029	1 029							
Actifs courants	9 148	5 261	3 402		247			238	3 887
Stocks et en-cours	2 608	2 608							
Clients et comptes rattachés	2 130	723	1 407						1 407
Autres créances opérationnelles	2 079	1 527	399					153	552
Impôts courants – actif	92	92							
Autres créances non opérationnelles	113	86	26						26
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 543		1 543		1				1 544
Autres actifs financiers courants	358		27		246			85	358
Actifs des activités destinées à être cédées	225	225							
TOTAL ACTIF	31 255	21 381	4 173		247	4 602	582	270	9 946

Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et par les « Autres éléments du résultat global » selon :

- Niveau 1 : évaluation à partir de cotations sur un marché actif,
- Niveau 2 : évaluation en l'absence de cotations sur un marché actif mais à partir d'éléments observables se rapportant à cet actif ou à ce passif,
- Niveau 3 : évaluation à partir de critères qui ne sont pas basés sur des éléments observables

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs non courants	4 497	119	18	4 634
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	4 433			4 433
Autres actifs financiers non courants	64	119	18	201
Actifs courants	247	238		485
Autres créances opérationnelles		153		153
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1			1
Autres actifs financiers courants	246	85		331
TOTAL ACTIF	4 744	357	18	5 119

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Ventilation par catégorie						Juste valeur des passifs financiers
	Valeur au bilan	Actifs et passifs non financiers	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente Instruments dérivés	
Capitaux propres et intérêts minoritaires	5 556	5 556					
Capital	1 456	1 456					
Primes et réserves consolidées	3 759	3 759					
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	(385)	(385)					
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	286	286					
Réserves de conversion	57	57					
Intérêts minoritaires	382	382					
Passifs non courants	14 107	8 543		5 564			4 702
Avantages du personnel	2 026	2 026					
Provisions pour opérations de fin de cycle	6 331	6 331					
Autres provisions non courantes	163	163					
Dettes financières non courantes	5 564			5 564			4 702
Passifs d'impôts différés	23	23					
Passifs courants	11 593	8 144		3 350		98	3 448
Provisions courantes	2 562	2 562					
Dettes financières courantes	286			237		49	286
Avances et acomptes reçus	4 004	4 004					
Fournisseurs et comptes rattachés	1 928	107		1 820			1 820
Autres dettes opérationnelles	2 581	1 319		1 213		49	1 262
Impôts courants - passif	72	72					
Autres dettes non opérationnelles	87	8		80			80
Passifs des activités destinées à être cédées	73	73					
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	31 255	22 243		8 914		98	8 150

GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Titres disponibles à la vente

2013

(en millions d'euros)	Évaluation ultérieure				
	Dividendes et produits d'intérêts	Autres produits et charges	Variations de juste valeur et effets de change	Pertes de valeur	Résultat de cession
Autres éléments du résultat global*			263		(156)
Compte de résultat	139			(20)	235
TOTAL	139		263	(20)	79

* : Hors effet impôt.

Au 31 décembre 2013, le solde des variations de valeur relatives aux titres disponibles à la vente comptabilisées en « autres éléments du résultat global » représente une plus-value latente globale de 495 millions d'euros.

2012

(en millions d'euros)	Évaluation ultérieure				
	Dividendes et produits d'intérêts	Autres produits et charges	Variations de juste valeur et effets de change	Perte de valeur	Résultat de cession
Autres éléments du résultat global*			382		(88)
Compte de résultat	122			(7)	201
TOTAL	122		382	(7)	113

* : Hors effet impôt.

Au 31 décembre 2012, le solde des variations de valeur relatives aux titres disponibles à la vente comptabilisées en « autres éléments du résultat global » représente une plus-value latente globale de 388 millions d'euros.

Prêts et créances

2013

(en millions d'euros)	Intérêts	Pertes de valeur	Abandons de créances
Résultat	69		(1)

2012

(en millions d'euros)	Intérêts	Pertes de valeur	Abandons de créances
Résultat	76	(8)	(1)

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le résultat enregistré sur les actifs financiers et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat n'est pas significatif au 31 décembre 2013 contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Passifs financiers au coût amorti

2013

(en millions d'euros)	Charges d'intérêts et commissions	Autres produits et charges
Résultat		(262)

2012

(en millions d'euros)	Charges d'intérêts et commissions	Autres produits et charges
Résultat		(227)

Instruments financiers dérivés de couverture

Au 31 décembre 2013, la part inefficace comptabilisée au compte de résultat des différents instruments financiers dérivés de couverture se ventile de la manière suivante :

- Cash flow hedge	-
- Fair value Hedge	- 5 millions d'euros
- Net investment hedge	-
- Total	- 5 millions d'euros

COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs hors impôt au 31 décembre 2012	Nouvelles opérations	Variation de valeur	Recyclage en résultat	Valeurs hors impôt au 31 décembre 2013
Instruments de couverture de flux de trésorerie	28	(2)	(7)	(4)	15

DEPRECIATIONS DURABLES DES TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants au 31 décembre 2012	Dotations	Reprises sur cessions	Écarts de conversion	Montants au 31 décembre 2013
Fonds dédiés	(27)	-	12	-	(15)
Fonds non dédiés	(131)	(19)	-	15	(135)
TOTAL	(158)	(19)	12	15	(151)

MOINS-VALUES LATENTES NON COMPTABILISEES EN RESULTAT SUR LES TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants des moins-values latentes au 31 décembre 2013	Dont : échéance inférieure à 1 an	Dont : échéance 1 à 2 ans
Mandat	10	10	
FCP Obligataires	14	14	
TOTAL	24	24	

NOTE 33. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre				31 décembre
	2013	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	2012
Engagements donnés	2 096	1 313	596	187	1 994
Engagements donnés liés à l'exploitation	1 987	1 280	537	170	1 877
- Garanties de marché données	1 868	1 196	510	162	1 742
- Autres garanties liées à l'exploitation	119	84	27	8	135
Engagements donnés liés au financement	51	9	40	2	50
Autres engagements donnés	58	24	19	15	67
Engagements reçus	1 270	822	408	40	1 419
Engagements reçus liés à l'exploitation	1 192	788	368	36	1 366
Engagements reçus liés au financement	1	-	1	-	2
Autres engagements reçus	77	34	39	4	51
Engagements réciproques	3 652	554	2 822	276	4 984

Les engagements hors bilan donnés et reçus du groupe AREVA sont présentés selon une grille de lecture économique : les engagements liés à l'exploitation, les engagements liés au financement et les autres types d'engagements. Les engagements réciproques correspondent à des engagements pris par le Groupe en contrepartie desquels une garantie du tiers est reçue en retour pour le même montant.

Les montants ci-dessus reflètent uniquement les engagements que le Groupe considère comme valides à la date de clôture ; de ce fait, ils n'incluent pas les contrats de construction pour lesquels le Groupe est en cours de négociation.

ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements liés à l'exploitation représentent 95 % des engagements donnés. Ils sont majoritairement constitués de garanties de bonne fin ou de bonne exécution.

Le Groupe a donné une garantie maison mère au client TVO dans le cadre du contrat EPRTM Finlande pour le montant total de son engagement et reçu, de la part de Siemens, une garantie à hauteur de sa quote-part. L'engagement net donné par le Groupe est compris entre 1,5 et 2 milliards d'euros. Cette valeur n'est pas intégrée dans le tableau récapitulatif.

AREVA avait donné une garantie spécifique sur la propriété des titres du secteur FCI cédé à Bain Capital. Cette garantie, plafonnée au prix de cession de 582 millions d'euros, est échue au 31 décembre 2013.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le Groupe a mis en place en janvier 2013 une ligne de crédit syndiquée d'un montant total de 1,25 milliards d'euros utilisable en euros pour une durée de 5 ans. Par ailleurs, le Groupe dispose également de lignes de crédit bilatérales pour un montant de 755 millions à maturité 2015 et 50 millions à maturité 2016 ; A fin décembre 2013, aucune de ces lignes n'était utilisée.

Au 31 décembre 2013, les engagements réciproques comprennent notamment les paiements futurs minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)

31 décembre 2013	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31 décembre 2012
729	117	364	248	715

NOTE 34. LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

- ENQUETES EN COURS

A la suite de la décision de la Commission Européenne du 24 janvier 2007 ayant sanctionné 11 sociétés, dont AREVA SA, pour des pratiques anticoncurrentielles concernant le marché des appareillages de commutation à isolation gazeuse ("Gas Insulated Switchgears" ou G.I.S.), une nouvelle action en dommages et intérêts a été engagée solidairement à l'encontre d'AREVA S.A. (et de l'ensemble des sociétés défenderesses suite à la décision de la Commission Européenne susmentionnée) en Irlande le 19 avril 2013 par la société ESB Networks. AREVA, avant toute défense au fond, tente dans un premier temps d'obtenir le retrait pur et simple de cette action "strike-out" à son encontre, la demanderesse n'ayant pour l'instant pas dûment notifié son "Statement of Claim" dans les délais. Le montant de la réclamation n'a pas encore été déterminé par la plaignante.

- CONTRATS EN COURS

Suite à l'annonce par un fournisseur de la possibilité de défauts sur des composants utilisés dans la construction de turbines éoliennes, AREVA a procédé aux inspections nécessaires et au remplacement des composants jugés défectueux, qui était en voie d'achèvement au 31 décembre 2013. En parallèle, un accord transactionnel a été signé avec le fournisseur fin 2013. Cet accord couvre les coûts passés et futurs supportés par AREVA.

NOTE 35. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Renégociation des conventions minières avec l'Etat du Niger

Les conventions minières signées entre SOMAÏR d'une part, et COMINAK d'autre part, avec l'Etat du Niger relatives à l'exploitation de gisements d'Uranium au Niger conclues le 9 novembre 2001 et entrées en vigueur le 1er janvier 2004, sont arrivées à expiration le 31 décembre 2013. Elles régissaient les conditions, notamment juridiques, fiscales et douanières, d'exploitation des gisements d'uranium.

Les discussions entamées courant 2013 entre les deux sociétés minières et l'Etat du Niger n'ont pas permis aux parties, à la date d'arrêté des comptes 2013, de se mettre d'accord sur les modalités fiscales des conventions minières qui seront applicables à partir de 2014.

Néanmoins, le principe d'un statu quo sur les dispositions fiscales et douanières est convenu entre les sociétés minières et l'Etat du Niger jusqu'au 28 février 2014 afin de permettre aux parties de s'entendre sur de nouvelles dispositions applicables aux sociétés à partir de 2014 dans ces domaines.

Dans ce contexte, la valeur des actifs des sociétés Cominak et Somaïr apparaît sensible aux hypothèses de dispositions fiscales qui seront mises en place in fine pour ces deux sociétés. Ces actifs sont des actifs corporels et incorporels se rapportant aux installations minières des deux sociétés. La valeur nette de l'ensemble de ces actifs s'élève, en part consolidée Areva, à 222.7 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Dans l'attente de la finalisation des discussions entre l'Etat du Niger et Areva sur les modalités fiscales applicables pour les deux sociétés à partir de 2014, le Groupe a apprécié la valeur comptable des actifs sur la base des estimations à date et hypothèses suivantes :

- les plans miniers de Cominak et Somaïr mis à jour en 2013, et susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution des conditions de marché et du contexte fiscal et le cas échéant de modifier la durée de vie des mines ;
- les dernière prévisions de prix futurs de l'Uranium telles que publiées par Ux au quatrième trimestre 2013 ;
- le maintien au-delà de 2013 des conditions fiscales applicables à Somaïr et Cominak en 2013, avec une sensibilité prenant en compte des hypothèses d'évolution de cette fiscalité ;

Sur cette base, les actifs immobilisés de Somaïr et Cominak n'ont pas fait l'objet de dépréciation au 31 décembre 2013.

L'ensemble de ces actifs fera l'objet de tests de dépréciation au 30 juin 2014 sur la base des données prévisionnelles pluriannuelles basées sur la mise à jour des paramètres ci-dessus, notamment de la convention minière applicables aux sociétés à partir de 2014.

Actifs IMOURAREN

Au 31 décembre 2013, la valeur des actifs incorporels et corporels immobilisés du projet Imouraren s'élève à 733 millions d'euros. Cette valorisation est justifiée par l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'actif Imouraren.

Cette dernière a été effectuée sur la base des multiples des ressources et réserves en terre déterminés à partir d'un panel de sociétés minières d'Uranium cotées.

NOTE 36. PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET MISES EN ÉQUIVALENCE

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme, siège social	Pays	RCS	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Numéro Siren	Méthode	% intérêt	Méthode	% intérêt
Nucléaire						
AREVA NC SA	France	305 207 169	IG	100	IG	100
AREVA NP SAS - 92400 Courbevoie	France	428 764 500	IG	100	IG	100
AREVA GMBH - 91058 Erlangen	Allemagne		IG	100	IG	100
AREVA NP, Inc. - Corporate	U.S.A.		IG	100	IG	100
AREVA TA SA - 91190 Gif-sur-Yvette	France	772 045 879	IG	83,58	IG	83,58
CEZUS SA - 92400 Courbevoie	France	71 500 763	IG	100	IG	100
Euriware SA	France	320 585 110	IG	100	IG	100
Eurodif SA - 75442 Paris	France	723 001 889	IG	59,65	IG	59,65
FBFC SNC - 92400 Courbevoie	France	300 521 754	IG	100	IG	100
Melox - 30200 Chusclan (*)	France	378 783 237			IG	100
AREVA Resources Southern Africa	Grande Bretagne		IG	100	IG	100
AREVA Resources Canada	Canada		IG	100	IG	100
Katco	Kazakhstan		IG	51	IG	51
Cominak	Niger		IP	34	IP	34
Comurhex (*)	France	712 007 962			IG	100
SET	France	440 252 666	IG	88	IG	88
JSPM	France	341 805 836	IG	100	IG	100
ETC	Grande Bretagne		IP	50	IP	50
AREVA Mines	France	501 493 605	IG	100	IG	100
Somair	Niger		IG	63,40	IG	63,40
TN International	France	602 039 299	IG	100	IG	100
SGN (*)	France	612 016 956			IG	100
Énergies renouvelables						
AREVA Renewables Brazil SA	Brésil		IG	100	IG	100
AREVA SOLAR Inc	USA		IG	93,20	IG	93,20
AREVA Wind GmbH	Allemagne		IG	100	IG	100
Corporate et autres participations						
AREVA SA - 75009 Paris	France	712 054 923	IG	100	IG	100
AREVA BS - 92400 Courbevoie	France	421 356 593	IG	100	IG	100

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

EQ : mise en équivalence

(*) Sociétés fusionnées en 2013

NOTE 37. PASSAGE DES ETATS FINANCIERS PUBLIES 2012 AUX ETATS FINANCIERS RETRAITES 2012

Les éléments ci-après complètent les informations figurant dans la note 9.

PASSAGE COMPTE DE RESULTAT PUBLIE VERS COMPTE DE RESULTAT RETRAITE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012 Publié	Activités non poursuivies	Exercice 2012 retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	9 342	(455)	8 886
Autres produits de l'activité	63	-	63
Coût des produits et services vendus	(8 463)	507	(7 955)
Marge brute	942	52	994
Frais Recherche et Développement	(317)	6	(311)
Frais commerciaux	(238)	17	(221)
Frais généraux et administratifs	(418)	12	(406)
Autres charges opérationnelles	(532)	99	(432)
Autres produits opérationnels	682	1	683
RESULTAT OPERATIONNEL	118	188	306
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	51	-	51
Coût de l'endettement financier brut	(236)	4	(232)
Coût de l'endettement financier net	(185)	4	(181)
Autres charges financières	(537)	2	(535)
Autres produits financiers	398	-	398
Autres charges et produits financiers	(139)	2	(137)
RESULTAT FINANCIER	(324)	6	(318)
Impôts sur les résultats	120	33	152
RESULTAT NET D'ENSEMBLE DES ENTREPRISES INTEGREES	(85)	226	140
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	11	-	11
RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES POURSUIVIES	(74)	226	151
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession	-	(226)	(226)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(74)	-	(74)
Dont attribuable :			
Au Groupe :			
Résultat net des activités poursuivies	(99)	214	115
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	(214)	(214)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(99)	-	(99)
Aux intérêts minoritaires :			
Résultat net des activités poursuivies	24	12	36
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	(12)	(12)
RESULTAT NET PART DES MINORITAIRES	24	-	24
Nombre d'actions	383 204 852	-	383 204 852
Nombre moyen d'actions	383 204 852	-	383 204 852
Nombre moyen d'actions propres	2 182 826	-	2 182 826
Nombre moyen d'actions hors actions propres	381 022 026	-	381 022 026
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe par action	- 0,26	-	0,30
Résultat net part du Groupe par action	- 0,26	-	- 0,26
Résultat net part du Groupe par action dilué ⁽¹⁾	- 0,26	-	- 0,26

PASSAGE ETAT DU RESULTAT GLOBAL PUBLIE VERS ETAT DU RESULTAT GLOBAL RETRAITE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012 Publié	Activités non poursuivies	Exercice 2012 retraité
Résultat net	(74)		(74)
Autres éléments du résultat global			
Éléments non recyclables au compte de résultat	(299)		(299)
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	(324)		(324)
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	26		26
Éléments recyclables au compte de résultat	178		178
Écarts de conversion des sociétés intégrées	(28)	(5)	(33)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	294		294
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	1		1
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(68)		(68)
Autres éléments du résultat global relatifs aux activités cédées ou en cours de cession		5	5
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt	(18)		(18)
Actifs non courants destinés à être cédés	(3)		(3)
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	(121)		(121)
RESULTAT GLOBAL	(195)		(195)
• Part du Groupe	(217)		(217)
• Intérêts minoritaires	22		22

PASSAGE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE PUBLIE VERS TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RETRAITE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012 Publié	Activités non poursuivies	Exercice 2012 retraité
Résultat net de l'ensemble	(74)		(74)
Moins : résultat des activités cédées		226	226
Résultat net des activités poursuivies	(74)	226	151
Perte (profit) des entreprises associées	(11)		(11)
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois	967	(17)	950
Perte de valeur des goodwill	94	(94)	-
Dotation nette (reprise nette) aux provisions	(147)	(32)	(179)
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions	432		432
Charge d'impôts (courants et différés)	(120)	(33)	(153)
Intérêts nets compris dans le coût de l'endettement financier	188	(4)	184
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et titres de transaction de plus de trois mois, variation de juste valeur	(388)		(388)
Autres éléments sans effet de trésorerie	(152)		(152)
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	789	46	836
Intérêts nets reçus (versés)	(184)	4	(181)
Impôts versés	(201)	(18)	(219)
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	404	32	436
Variation du besoin en fonds de roulement	309		310
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	713	32	746
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 103)	82	(2 021)
Acquisitions d'actifs financiers non courants et prêts accordés	(3 425)		(3 425)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise	(5)		(5)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	128		128
Cessions d'actifs financiers non courants et remboursements de prêts	3 510		3 510
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée	754		754
Dividendes reçus des entreprises associées (mises en équivalence)	2		2
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(1 139)	82	(1 056)
Augmentations de capital de la société mère, augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires des sociétés intégrées	4		4
Rachats d'actions propres	(46)		(46)
Transactions avec les actionnaires minoritaires	-		-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-		-
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées	(112)		(112)
Augmentation (diminution) des dettes financières	(15)	(239)	(254)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(167)	(239)	(406)
Diminution (augmentation) des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(179)		(179)
Impact des variations de taux de change	(12)	(1)	(13)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION	-	126	126
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(784)		(784)
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 273		2 273
Trésorerie à la clôture	1 543		1 543
Moins : concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	(60)		(60)
Trésorerie nette des activités cédées ou en cours de cession	5		5
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 489		1 489